



Sigeif 2013

Rapport de contrôle de la concession
de distribution publique de **gaz**



Rapport de contrôle
de la concession
de distribution publique
de gaz

EXERCICE 2013



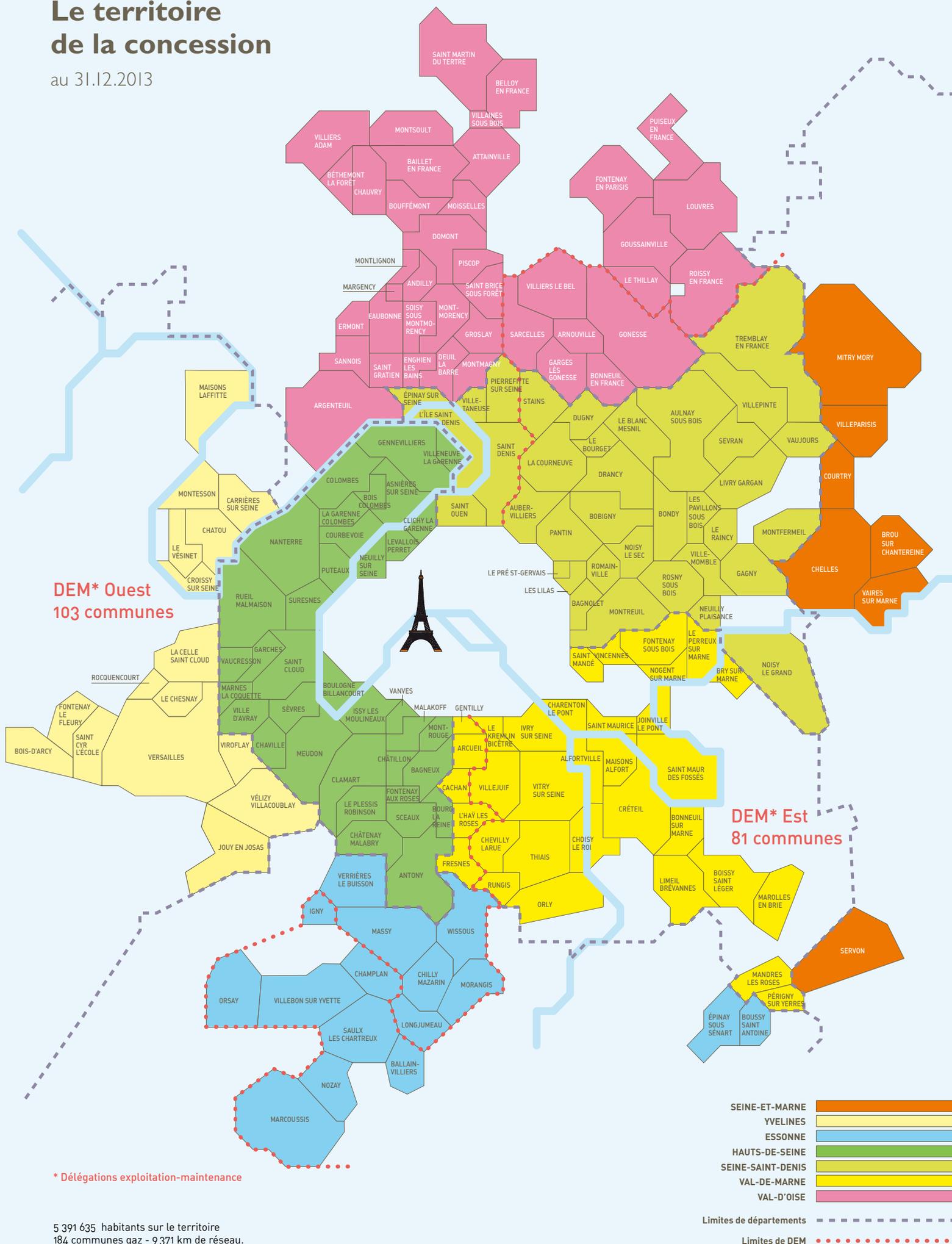
Sommaire

Liste des communes adhérentes du Sigeif	5
Chiffres clés de la concession en 2013	6
Préambule	9
Contrôle technique	
Le territoire, les clients et les quantités acheminées	13
> Le territoire	13
> Les clients et les quantités acheminées	13
Suivi de la qualité de service	17
Enquête barométrique auprès des clients-usagers	20
> Qualité de la distribution du gaz	20
> Prestations réalisées par le distributeur	20
Inventaire et évolution des ouvrages	23
> Évolution du réseau	23
> Répartition du réseau par pression	23
> Répartition du réseau par matériau	26
> Âge moyen des canalisations	28
> Postes de détente	30
> Conduites montantes	32
Surveillance et maintenance du réseau	39
> Protection cathodique du réseau en acier	39
> Recherche systématique de fuites	43
> Visite et maintenance des conduites montantes	47
> Visite et maintenance des robinets	49
Incidents d'exploitation	51
> Appels de tiers relatifs aux incidents et aux interventions d'urgence	51
> Dommages aux ouvrages	52
> Clients coupés suite à incidents	52
> Incidents sur les ouvrages concédés	52
> Incidents sur les branchements	54
> Incidents sur les conduites montantes et les branchements particuliers	56
> Accidents imputés au gaz naturel	57

Investissements	59
> Les investissements de développement	59
> Les investissements de renouvellement dits “de qualité”	59
Contrôle du pouvoir calorifique supérieur du gaz (PCS)	65
> Méthode de détermination du PCS	65
> Résultat des mesures des laboratoires de contrôle du Sigeif	65
> Résultat des mesures des laboratoires de contrôle de GRTgaz	66
Synthèse du contrôle technique	71
Contrôle comptable	
Rappel sur le contexte et les objectifs du contrôle financier	76
> Le contexte	76
> Les principales zones de risque pour le concédant	77
Travaux réalisés	79
> Analyse des procédures	79
> Contrôles sur pièces, analyse de la piste d'audit, tests d'application des procédures	81
Analyse des données financières présentées dans le rapport 2013 du concessionnaire	85
> Patrimoine en concession	85
> Droit du concédant	86
> Provision pour renouvellement	88
> Compte de résultat	88
> Conclusion sur le compte de résultat présenté	91
Conclusion générale du domaine comptable	92
Annexes	95
> Quantités de gaz acheminées, ventilation du réseau par matériau et par pression, inventaire des travaux réalisés sur les canalisations, longueurs déclassées, liste des chantiers d'une longueur supérieure à 300 m	
Observations du concessionnaire	111

Le territoire de la concession

au 31.12.2013



* Délégations exploitation-maintenance

5 391 635 habitants sur le territoire
184 communes gaz - 9 371 km de réseau.

Cent quatre-vingt-quatre communes adhérentes

Seine-et-Marne

Brou-sur-Chantereine
Chelles
Courtry
Mitry-Mory
Servon
Vaires-sur-Marne
Villeparisis

Yvelines

Bois-d'Arcy
Carrières-sur-Seine
La Celle-Saint-Cloud
Chatou
Le Chesnay
Croissy-sur-Seine
Fontenay-le-Fleury
Jouy-en-Josas
Maisons-Laffitte
Montesson
Rocquencourt
Saint-Cyr-l'École
Vélizy-Villacoublay
Versailles
Le Vésinet
Viroflay

Essonne

Ballainvilliers
Boussy-Saint-Antoine
Champlan
Chilly-Mazarin
Épinay-sous-Sénart
Igny
Longjumeau
Marcoussis
Massy
Morangis
Nozay
Orsay
Saulx-les-Chartreux
Verrières-le-Buisson
Villebon-sur-Yvette
Wissous

Hauts-de-Seine

Antony
Asnières-sur-Seine
Bagneux
Bois-Colombes

Boulogne-Billancourt

Bourg-la-Reine
Châtenay-Malabry
Châtillon
Chaville
Clamart
Clichy-la-Garenne
Colombes
Courbevoie
Fontenay-aux-Roses
Garches
La Garenne-Colombes
Gennevilliers
Issy-les-Moulineaux
Levallois-Perret
Malakoff
Marnes-la-Coquette
Meudon
Montrouge
Nanterre
Neuilly-sur-Seine
Le Plessis-Robinson
Puteaux
Rueil-Malmaison
Saint-Cloud
Sceaux
Sèvres
Suresnes
Vanves
Vauclouson
Ville-d'Avray
Villeneuve-la-Garenne

Seine-Saint-Denis

Aubervilliers
Aulnay-sous-Bois
Bagnolet
Le Blanc-Mesnil
Bobigny
Bondy
Le Bourget
La Courneuve
Drancy
Dugny
Épinay-sur-Seine
Gagny
L'Île-Saint-Denis
Les Lilas
Livry-Gargan
Montfermeil

Montreuil

Neuilly-Plaisance
Noisy-le-Grand
Noisy-le-Sec
Pantin
Les Pavillons-sous-Bois
Pierrefitte-sur-Seine
Le Pré-Saint-Gervais
Le Raincy
Romainville
Rosny-sous-Bois
Saint-Denis
Saint-Ouen
Sevran
Stains
Tremblay-en-France
Vaujours
Villemomble
Villepinte
Villetaneuse

Val-de-Marne

Alfortville
Arcueil
Boissy-Saint-Léger
Bonneuil-sur-Marne
Boussy-Saint-Antoine
Bry-sur-Marne
Cachan
Charenton-le-Pont
Chevilly-Larue
Choisy-le-Roi
Créteil
Fontenay-sous-Bois
Fresnes
Gentilly
L'Haÿ-les-Roses
Ivry-sur-Seine
Joinville-le-Pont
Le Kremlin-Bicêtre
Limeil-Brévannes
Maisons-Alfort
Mandres-les-Roses
Marolles-en-Brie
Nogent-sur-Marne
Orly
Périgny-sur-Yerres
Le Perreux-sur-Marne
Rungis
Saint-Mandé

Saint-Maur-des-Fossés

Saint-Maurice
Thiais
Villejuif
Vincennes
Vitry-sur-Seine

Val-d'Oise

Andilly
Argenteuil
Arnouville
Attainville
Baillet-en-France
Belloy-en-France
Béthemont-la-Forêt
Bonneuil-en-France
Bouffémont
Chauvry
Deuil-la-Barre
Domont
Eaubonne
Enghien-les-Bains
Ermont
Fontenay-en-Parisis
Garges-lès-Gonesse
Gonesse
Goussainville
Groslay
Louvres
Margency
Moisselles
Montlignon
Montmagny
Montmorency
Montsoul
Piscop
Puisseux-en-France
Roissy-en-France
Saint-Brice-sous-Forêt
Saint-Gratien
Saint-Martin-du-Tertre
Sannois
Sarcelles
Soisy-sous-Montmorency
Le Thillay
Villaines-sous-Bois
Villiers-Adam
Villiers-le-Bel

Les chiffres clés de la concession en 2013

> **184** communes

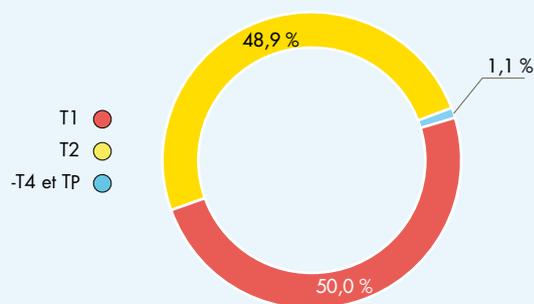
> **5 391 635** habitants

> **1 221 603** clients

> **31,7 TWh** acheminés

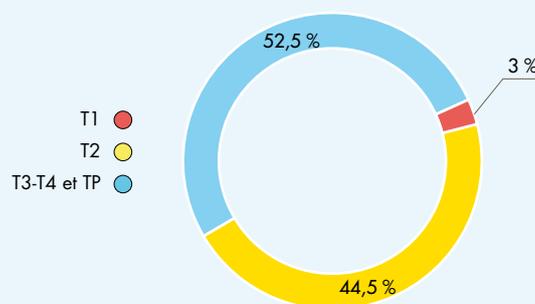
Répartition des clients par tarif d'acheminement*

(-0,9%)



Répartition de l'énergie acheminée par tarif*

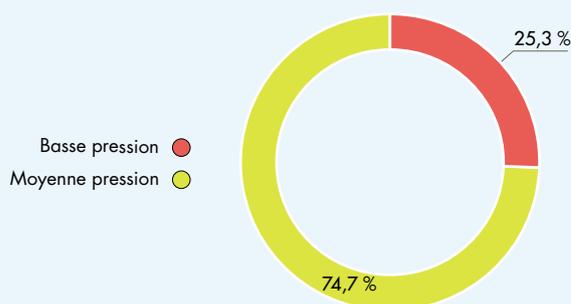
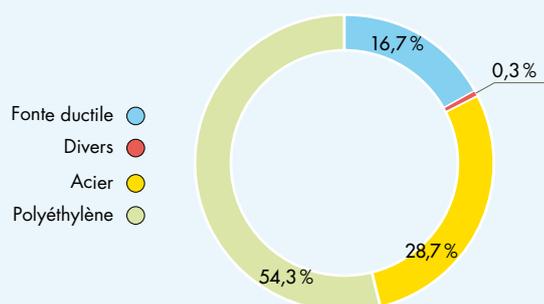
(+ 4%)



* Voir définition des tarifs en page 15.

Nature et longueur des réseaux de distribution

9 371 km



- > Qualité de la prestation du concessionnaire à domicile : **81,8 %** de clients satisfaits
- > Âge moyen du réseau : **24,8 ans** (calcul par décennie de pose)
- > **37,1 M€** consacrés au renouvellement des ouvrages
- > **15,9 M€** consacrés au développement du réseau de gaz
- > Recherche systématique de fuites : **12 800 km** de canalisations surveillées
- > **15 544** appels de tiers reçus pour fuite et odeur de gaz
- > **706** dommages aux ouvrages de gaz lors de travaux sur la voirie
- > Clients ayant subi une coupure de gaz à la suite d'un incident : **64 727***
- > **100 363** conduites montantes, dont **50,5 %** en concession
- > Conduites montantes contrôlées : **14 861**

* Dont 4 681 sur des ouvrages non exploités par le concessionnaire.

Évolution du parc de conduites montantes



- > Valeur brute des ouvrages en concession : **1 482,5 M€**
- > Valeur nette : **855,1 M€**
- > **307,7 M€** de recettes d'acheminement



Préambule

Le Sigeif, autorité concédante, assure le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel par le concessionnaire GrDF.

Le Sigeif assure le contrôle de la délégation de service public confiée au concessionnaire. Ce contrôle s'articule autour de trois grandes actions :

- > Le contrôle des caractéristiques physico-chimiques du gaz distribué.
- > L'audit annuel portant sur l'inventaire, le développement et le renouvellement des ouvrages, le suivi des incidents, la valeur financière du patrimoine concédé, l'analyse des procédures comptables et le compte de résultat produit par le concessionnaire.
- > L'enquête barométrique portant sur le degré de satisfaction des clients-usagers des communes de la concession et le suivi des indicateurs de qualité.

Les principaux points du contrôle 2013

- > Évolution du nombre de clients et des quantités acheminées.
- > Inventaire et évolution du réseau.
- > Maintenance et surveillance du réseau.
- > Analyse des incidents et du nombre de coupures de gaz.
- > Qualité du gaz distribué.
- > Analyse des données financières relatives au domaine concédé, des

éléments du compte de résultat et traçabilité des affectations comptables relatives à l'économie concessionnaire.

Le territoire du Sigeif est concerné par l'activité des Délégations exploitation-maintenance (DEM) et des Unités clients-fournisseurs (UCF), situées à l'est et à l'ouest de Paris.

Les communes du Sigeif dépendent, pour la partie ouest, de la DEM Ouest (siège à Nanterre) et de l'UCF Ouest (siège à Cergy-Pontoise). Pour la partie est, elles dépendent de la DEM Est (siège à Pantin) et de l'UCF Est (siège à Evry).

Le déroulement du contrôle

- > 1^{er} trimestre 2014 : saisine du concessionnaire par l'autorité concédante.
- > 2^e trimestre 2014 : réception et analyse des informations envoyées par le concessionnaire.
- > 18 juin 2014 : audit au siège de la DEM Est pour le contrôle comptable de la concession.
- > 14 octobre 2014 : présentation par GRTgaz des résultats observés sur le pouvoir calorifique supérieur du gaz distribué (PCS).

> 12 novembre 2014 : audit au siège de GrDF Île-de-France pour une présentation d'un Rex (analyse des incidents) de l'Origaz du Pré-Saint-Gervais.

> 14 novembre 2014 : audit pour le contrôle du processus de protection cathodique du réseau acier, dans les locaux de la Maintenance spécialisé gaz de Pontoise.

> 18 novembre 2014 : audit au siège de GrDF Île-de-France pour l'analyse de la politique d'investissement et de développement du concessionnaire.

> 18 novembre 2014 : audit au siège de GrDF Île-de-France pour l'analyse de la politique de maintenance des conduites d'immeubles et montantes.

> 3 décembre 2014 : audit au siège de GrDF Île-de-France pour l'analyse détaillée des incidents qui ont eu lieu sur le territoire de la concession en 2013.

> 14 janvier 2015 : audit au siège de GrDF Île-de-France pour une présentation du suivi de la qualité de service du concessionnaire.

CONTRÔLE

TECHNIQUE



Le territoire, les clients et les quantités acheminées

En 2013, le territoire du Syndicat est resté stable, aucune adhésion de commune n'a été réalisée.

Le territoire

Le territoire du Sigeif se compose de 184 communes adhérentes, pour une population totale de 5 391 635 habitants.

Les clients et les quantités acheminées

■ Les clients-usagers

Le nombre de clients de la concession continue de diminuer. Il est de 1 221 603 en 2013 (contre 1 233 009 en 2012) représentant 11,1% des clients au niveau national.

Le nombre de clients au tarif T1 (cuisson) baisse à nouveau (-2,0%). Ces désabonnements, observés depuis plusieurs années, se poursuivent cette année encore. L'emménagement dans un nouveau foyer, des travaux de rénovation, la hausse du prix du gaz naturel ou la mise en œuvre

de programmes de rénovation de quartiers (Anru) sont les principales causes de ces arrêts de contrat.

Par ailleurs, le nombre de clients au tarif T2 (chauffage) reste stable (+0,1%) après une baisse significative en 2012. Enfin, on constate encore une hausse du nombre de clients parmi les clients gros consommateurs (T3, T4 et TP) (+1,0%).

■ Les quantités acheminées

En 2013, 31 666,6 GWh ont été acheminés sur le réseau de la concession, soit une augmentation de 4,0%. Comparativement à l'hiver 2013 (de janvier à mai et d'octobre à décembre), il est logique de constater une hausse des quantités acheminées pour le chauffage (clients T2 et T3), soit 3,9% représentant 27 378 GWh. En effet, l'hiver a été plus rigoureux, ce qui a conduit les clients à consommer plus de gaz pour se chauffer. Cette hausse se vérifie, également, dans le nombre de "degrés jours unifiés" (DJU) enregistrés sur la station de Paris-Montsouris. On enregistre, pour l'année 2013, 2 353 DJU, contre 2 112 en 2012, soit une augmentation de 11%.

On peut constater également une hausse des quantités acheminées concernant les clients au tarif T1 (+4,4%) malgré une baisse du nombre de ces clients de 2%. En effet, 948 GWh ont été acheminés en 2013 contre 908 GWh en 2012. On peut en déduire qu'une partie des clients T1 utilisent également le gaz pour le chauffage.

Répartition du nombre de clients par tarif d'acheminement

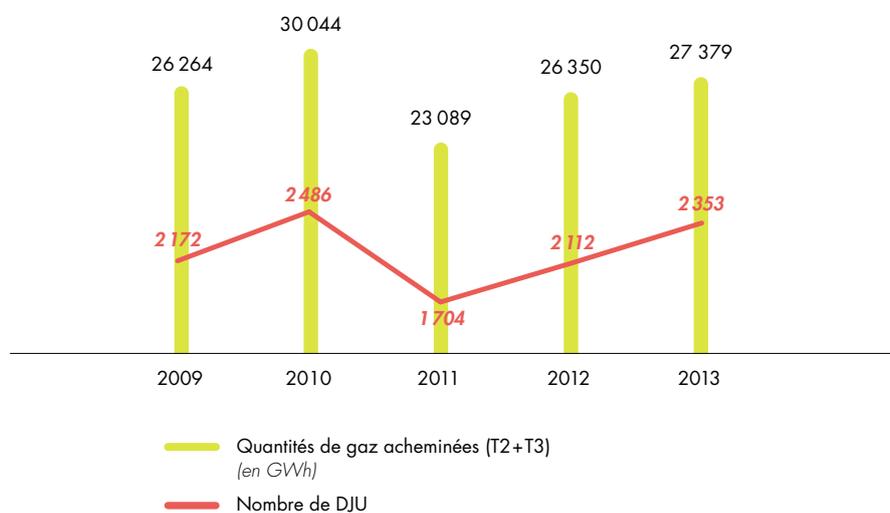
Clients	T1	T2	T3, T4 et TP	Total
2012	609 203	610 370	13 436	1 233 009
2013	596 900	611 139	13 564	1 221 603
Variation 2012-2013	- 12 303	+ 769	+ 128	- 11 406
% 2012-2013	- 2,0 %	+ 0,1 %	+ 1,0 %	- 0,9 %

Répartition des volumes acheminés par tarif d'acheminement

Quantités acheminées (en GWh)	T1	T2	T3, T4 et TP	Total
2012	908,9	13 824,7	15 707,9	30 441,5
2013	949,0	14 092,9	16 624,8	31 666,6
Variation 2012-2013	+ 40,1	+ 268,1	+ 916,9	+ 1 225,1
% 2012-2013	+ 4,4 %	+ 1,9 %	+ 5,8 %	+ 4,0 %

Quantités de gaz acheminées pour le chauffage et DJU cumulés

(janvier à mai et octobre à décembre)



Principe de calcul des quantités acheminées

Les quantités acheminées provenant des clients à relevé mensuel ou journalier (options tarifaires T3, T4, ou TP), sont connues avec précision chaque année.

Pour les clients à relevé semestriel (options tarifaires T1 ou T2), GrDF ne disposant pas des index réels au 31 décembre, les quantités acheminées sont estimées selon la méthode de calcul suivante :

- > Les quantités facturées aux clients T3, T4, TP (connues à la maille de la concession) sont soustraites des quantités livrées, hors pertes sur le réseau de distribution, aux Points d'interface transport distribution (PITD), chaque commune est rattachée à un seul de ces points d'interface).
- > Le solde est reventilé aux communes rattachées à un PITD en fonction du rapport de la somme des consommations annuelles de référence (CAR) des clients T1 et T2 de la commune et de la somme des CAR des clients T1 et T2 du PITD.

Tarifs d'acheminement du gaz naturel

- > T1 : 0 à 6000 kWh/an (usage cuisine et eau chaude).
- > T2 : 6001 à 300000 kWh/an (chauffage domestique, écoles).
- > T3 : de 300001 à 5000000 kWh/an (PME-PMI, piscines, groupes scolaires).
- > T4 : plus de 5000000 kWh/an (grands ensembles immobiliers, industrie...).
- > TP (tarif de proximité) : très gros consommateurs raccordés au réseau de distribution, mais ayant la possibilité de se raccorder au réseau de transport.

Définition et calcul des degrés/jours unifiés (DJU)

DJU est l'abréviation de "degrés jours unifiés". Cette unité de calcul thermique, communément utilisée en météorologie et par les professionnels du chauffage et de la climatisation, permet de mesurer la rigueur des hivers.

Sur une période donnée, le calcul des DJU s'obtient en cumulant, jour après jour, la différence entre la température moyenne journalière extérieure observée et la température intérieure de référence, fixée par convention à 18°C. Par exemple, 10 DJU correspondent à une température extérieure moyenne de 8°C ($18 - 8 = 10$).

Pour la consommation de chauffage, les DJU sont calculés seulement sur la période de chauffe, soit sur deux cent trente-deux jours, entre le 1^{er} octobre et le 20 mai, permettant ainsi d'apprécier la rigueur hivernale.

Le total annuel moyen des DJU va de 1400 en Corse à 3800 dans le Jura, département traditionnellement le plus froid de France.





Un satisfecit sur la qualité de service

Des indicateurs qui mettent en évidence un niveau élevé de la qualité de service du concessionnaire en Île-de-France.

Les indicateurs de suivi de la performance permettent de mesurer le niveau de qualité de service du concessionnaire, de s'assurer que les clients utilisateurs des réseaux de distribution publique bénéficient d'un bon niveau de qualité d'utilisation du gaz. Afin que le suivi de ces critères par le concessionnaire soit pérenne et fiable, il a été décidé d'utiliser les critères qualitatifs établis par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour le suivi de l'activité du distributeur, à savoir :

- > Le taux de raccordement.
- > Le taux de mise en service.
- > Le taux de relevés semestriels d'index.

Ces critères qualitatifs sont observés par la CRE selon deux objectifs :

- > Objectif de base correspondant au seuil minimum à respecter (pour ne pas être soumis à un malus financier).
- > Objectif cible correspondant au seuil minimum à dépasser (pour obtenir un bonus financier).

Les résultats présentés dans ce rapport sont à la maille de la région Île-de-France, et concernent les principaux indicateurs de qualité.

■ Taux de raccordements réalisés dans le délai convenu ⁽¹⁾

- > Objectif de base : 82%.
- > Objectif cible : 8%.

Le ratio présenté est le nombre de raccordements mis en gaz durant le mois M (dans le délai convenu), divisé par le nombre total de raccordements. Il est calculé en comptabilisant les branchements mis en gaz en moins de dix jours avant la date de mise en service convenue avec le client. Les branchements à procédure accélérée (urgents) ne sont pas comptabilisés dans ce ratio.

Sur l'année 2013, le ratio moyen est de 87,3 % soit un peu mieux que l'objectif cible.

Pour information, une distinction est réalisée entre "petits" (clients aux tarifs T1 et T2) et "gros" (clients au-

delà du tarif T3) consommateurs, impliquant une gestion différente de ces raccordements selon leur délégation. S'agissant des "gros" consommateurs (> 10 m³/h), l'objectif de base n'est pas systématiquement atteint tous les mois. En effet, on constate que des pénalités (10 000 €/mois) ont été appliquées par la CRE sur cette année 2013 pour cette catégorie de clients.

■ Taux de mises en service réalisées dans les délais demandés

- > Objectif de base : 92%.
- > Objectif cible : 93,5%.

Le ratio présenté est le nombre de mises en service clôturées durant le mois M dans le délai demandé par le client par le nombre total de mise en service clôturées durant le mois M. **Sur l'année 2013, le ratio moyen est de 94,2 %, soit légèrement au-dessus de l'objectif interne du concessionnaire (94 %).**

(1) Le raccordement du client est validé avant la date de mise en service souhaitée.

■ Taux de mises hors service réalisés dans les délais demandés - indicateur incité

- > Objectif de base : 94%.
- > Objectif cible : 95,5%.

Le ratio présenté est le nombre de mises hors service clôturées durant le mois M dans le délai demandé par le client, divisé par le nombre total de mises en hors service clôturées durant le mois M.

Sur l'année 2013, le ratio moyen est de 95,3%, soit dans la zone de neutralité.

Pour des raisons de sécurité, cet indicateur fait l'objet d'un suivi particulier. Le concessionnaire a 84 jours pour couper le gaz et peut être ensuite amené à déposer le compteur au-delà de 52 semaines de non-activité.

■ Taux de relevés semestriels sur index réels (relevés ou auto-relevés)

- > Objectif de base : 96,8%.
- > Objectif cible : 97,2%.

Le ratio présenté est le nombre d'index réels lus ou auto-relevés sur le mois M, divisé par le nombre d'index transmis sur le mois M.

Sur l'année 2013, le ratio moyen est de 94,4%, soit en dessous de l'objectif de base (96,8%).

Ce résultat insuffisant est en partie dû aux nombreux compteurs inaccessibles (intérieur des logements) ne permettant pas de récupérer les index sur le territoire de Paris (88,09%). En effet, sur la DEM Est, le ratio moyen annuel est de 97,1% et de 96,3% pour la DEM Ouest.

■ Taux d'index rectifiés

Le ratio présenté correspond au nombre de relevés rectifiés⁽¹⁾ sur le mois M, divisé par le nombre de relevés transmis sur le mois M.

L'objectif pour le concessionnaire est d'obtenir le ratio le plus bas possible. **Celui-ci est, pour l'année 2013, de 0,41% (0,29% en 2012), le résultat national étant de 0,14%.**

(1) Nombre d'index rectifiés suite à une mise en service.

■ Taux d'absence des clients au relevé semestriel trois fois et plus

La relève a lieu normalement deux fois par an (la date approximative est indiquée sur les factures).

Parallèlement, l'article L.121-91 du Code de la consommation impose aux différents gestionnaires de distribution de réaliser une relève des compteurs au moins une fois par an, afin que la facturation soit basée sur une consommation réelle.

Si un compteur n'a pas pu être relevé, pendant une période de douze mois consécutifs, le législateur permet à GrDF d'imposer au client un relevé payant (conditions standard de livraison, article 8.2).

Le ratio présenté permet donc de suivre le pourcentage de compteurs qui n'ont pas été relevés dans l'année, c'est-à-dire le nombre d'index estimé pour cause d'absence trois fois et plus lors du relevé semestriel par le nombre du PCE à relever dans le mois M.

En 2013, ce ratio est de 0,64% (0,71% en 2012).

Les missions de la CRE

La Commission de régulation de l'énergie est une autorité administrative indépendante, créée à l'occasion de l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie (lois du 10 février 2000 et du 3 janvier 2003 relatives aux marchés de l'électricité et du gaz et au service public de l'énergie).

Son objectif est de concourir au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs finals (choix du fournisseur...) et de s'assurer pour les réseaux de distribution que chaque utilisateur puisse y accéder de façon transparente et non discriminatoire.

Gazpar

Caractéristiques

Le compteur Gazpar (au même titre que Linky d'ERDF) est un système de relevé à distance. Fini la télé-relève et les factures éditées sur des prévisions de consommations. Il permettra donc d'éditionner des factures basées sur des index réels, mais également de proposer des services de maîtrise de l'énergie (consultation des consommations mensuelles ou quotidiennes, voire en temps réel) et pour finir d'optimiser le réseau de distribution.

Fonctionnement

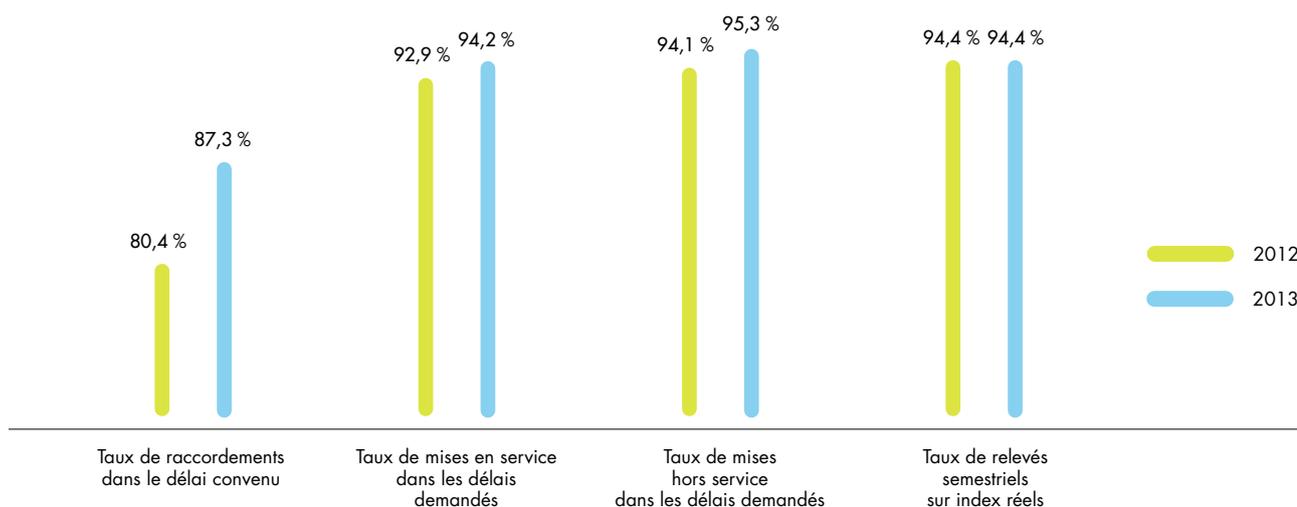
Il s'agit d'un compteur associé à un module radio permettant de transmettre une fréquence radio (données cryptées) à un concentrateur (une petite armoire électrique de 30 cm de haut). Ce même concentrateur envoie par la suite au système d'information national de GrDF (via un réseau GPRS) les index réels de consommations du client.

Échéancier

Après une phase d'expérimentation et de conception du matériel technique, GrDF commencera l'installation de 150 000 compteurs dans le cadre d'un déploiement pilote sur vingt-quatre communes en France, dont trois sur le territoire du Sigeif : Nanterre, Puteaux et Rueil-Malmaison.

Le déploiement industriel des 11 millions de compteurs devrait débuter début 2017 et se terminer en 2022. Le coût total de ce projet national est estimé à 1 milliard d'euros.

Évolution des indicateurs de qualité de service



Enquête barométrique auprès des clients-usagers

Suivi de la satisfaction des clients-usagers et des communes du Syndicat sur la qualité des services délivrés par les fournisseurs et le distributeur.

Réalisée auprès d'un échantillon de mille clients-usagers du territoire du Sigeif, l'enquête barométrique, réalisée par l'Ifop,⁽¹⁾ a pour but de suivre, notamment, l'évolution du niveau de satisfaction des usagers sur la qualité des services délivrés par les fournisseurs et le distributeur de gaz et leurs attentes vis-à-vis des services spécifiques.

Ce baromètre permet également de faire la part entre le comportement du citoyen et l'attitude du consommateur face à des questions telles que la sécurité, les tarifs, l'environnement, l'ouverture des marchés de l'énergie...

Seuls les aspects liés à la qualité de la distribution du gaz sont repris dans ce rapport de contrôle.

Les résultats complets de cette enquête sont disponibles sur le site Internet du Sigeif : www.sigeif.fr

(1) Enquête réalisée du 18 novembre au 4 décembre 2013 auprès d'un échantillon de 1000 personnes représentant les clients-usagers du gaz naturel sur le territoire du Sigeif.

Qualité de la distribution du gaz

■ Les coupures de gaz

6% des personnes interrogées déclarent avoir subi au moins une coupure de gaz dans l'année (58 abonnés). Pour 15% (9 abonnés) d'entre elles, cette coupure s'est répétée plusieurs fois. La perception de la qualité de la distribution de gaz n'a pas évolué au cours de ces dix dernières années. En effet, la moyenne enregistrée depuis 2002 est de 6,2%, soit le même résultat qu'en 2013.

■ Les baisses de pression

Parmi les personnes interrogées, 12% (115 clients) déclarent avoir constaté une baisse de pression du gaz, alors qu'elles étaient 9% en 2012. Ce résultat, supérieur à l'année précédente, n'a jamais été aussi élevé depuis 2005. De plus, on observe que, sur certains départements, et notamment ceux de la deuxième couronne, ce pourcentage est supérieur à la moyenne (Val d'Oise : 20% ; Seine-et-Marne : 15%).

Prestations réalisées par le distributeur

■ Les interventions à domicile

Les interventions du distributeur au domicile des clients sont en grande majorité consécutives à une demande du client auprès de son fournisseur. Le client fait toutefois appel directement au distributeur dans le cadre d'une intervention pour dépannage ou lors de la création d'un nouveau raccordement.

Parmi les personnes interviewées, 10% (96 personnes) déclarent avoir eu recours aux services du distributeur à leur domicile. Par conséquent, le nombre limité de personnes interrogées est à prendre en compte dans l'interprétation des résultats. Il en ressort, néanmoins, des tendances qui prennent un sens lorsqu'elles évoluent de la même manière pendant plusieurs années.

Le taux de satisfaction des clients évolue mais de manière différente selon les critères analysés.

La qualité du travail effectué est en baisse et atteint 86 % (96 % en 2012). Depuis cinq ans, ce critère de qualité est très variable. Conscient des variations sur ce critère, GrDF a décidé d'interroger parallèlement les clients pour connaître leurs motifs d'insatisfaction. Le délai d'intervention passe de 80 à 83 %, par ailleurs, la ponctualité s'améliore après quatre années consécutives en baisse et recueille 77 % des personnes interrogées.

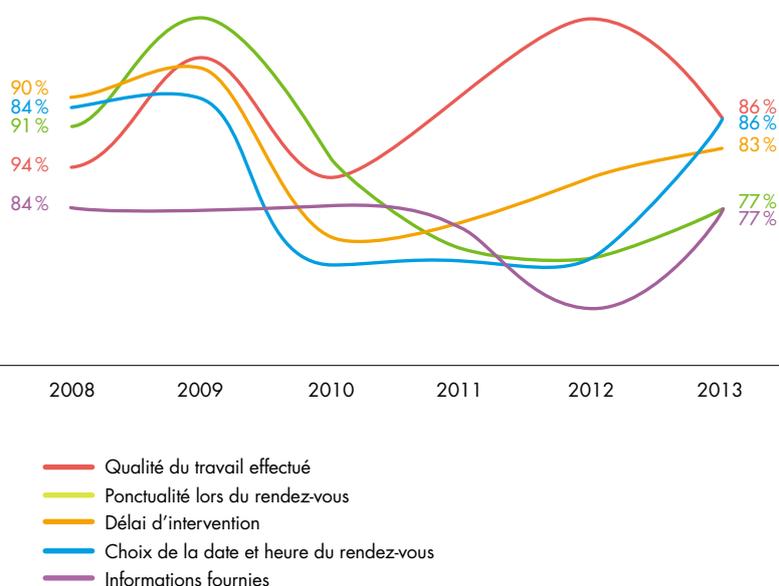
En ce qui concerne le choix de la date du rendez-vous d'intervention proposée par GrDF, il recueille un taux de satisfaction de 86 %. (72 % en 2012).

Pour conclure, les informations fournies par le concessionnaire lors de ses interventions est également en hausse, soit 77 % des abonnés qui ont recours aux services de GrDF à leur domicile.

Appréciation des interventions de GrDF

Échantillon ⁽¹⁾	2008 79	2009 94	2010 92	2011 80	2012 79	2013 96
Qualité du travail	81 %	92 %	80 %	88 %	96 %	86 %
Ponctualité lors d'un rendez-vous	85 %	96 %	82 %	73 %	72 %	77 %
Délai d'intervention	88 %	91 %	74 %	77 %	80 %	83 %
Choix de la date et heure du rendez-vous	87 %	83 %	70 %	71 %	72 %	86 %
Informations fournies	77 %	87 %	77 %	75 %	67 %	77 %

(1) Personnes déclarant avoir eu des interventions de GrDF à leur domicile.





Inventaire et évolution des ouvrages

En l'absence de nouvelles adhésions de communes, le réseau évolue principalement en fonction des travaux entrepris sur les ouvrages par GrDF.

Évolution du réseau

Avec 184 communes adhérentes, le réseau de gaz de la concession a une longueur de 9 370,9 km, soit 152 m de moins qu'en 2012.

En 2013, 38,6 km de canalisations ont été posés et 38,7 km déposés.

	BP	MPA	MPB	MPC
Pose (km)				
Polyéthylène	1,1		37,4	
Acier				0,04
Dépose (km)				
Fonte ductile	22,5			
Acier	8,0	1,2	4,8	
Divers	1,2		1,0	

Répartition du réseau par pression

■ Le réseau basse pression

Le réseau basse pression est exploité entre 17 et 25 mbar pour du gaz naturel de type H, gaz alimentant la concession du Sigeif.

En baisse régulière d'année en année, ce réseau a diminué de 30,6 km en 2013 et représente, aujourd'hui, 2 375,1 km, soit un quart du linéaire total de la concession (25,3%).

En comparaison, la part de ce réseau était de 39% (pour 166 communes adhérentes) dix ans auparavant.

■ Le réseau moyenne pression

Le réseau de distribution de gaz en moyenne pression est essentiellement composé de canalisations MPB et, de manière marginale, par des canalisations MPA et MPC. Le linéaire de l'ensemble de ces canalisations est de 6 995,8 km et représente 74,7% du réseau de la concession.

> Les canalisations MPB ont une pression normale de service comprise entre 0,4 et 4 bars. Ce réseau est aujourd'hui prépondérant. En effet, dans la grande majorité des cas, les travaux de restructuration et d'extension sur le réseau concédé sont réalisés en MPB, qui combine à la fois les avantages d'une grande capacité de desserte des nouveaux clients et d'une meilleure sécurité grâce aux dispositifs de coupure automatique du gaz en cas de fuite importante sur l'installation intérieure du client.

L'augmentation du linéaire de ces canalisations est de 31,6 km. Ce type de réseau représente désormais 73,6%

du réseau concédé (6 897,5 km).

> Les canalisations MPA ont une pression normale de service comprise entre 50 et 400 mbar. D'une longueur de 60,5 km, ce réseau évolue légèrement (-1,2 km par rapport à l'année dernière) et se concentre essentiellement sur les départements du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis.

> Les canalisations MPC ont une pression normale de service comprise entre 4 et 25 bars. Ce réseau de grande capacité, est peu présent sur le territoire très urbain du Sigeif, où il est remplacé par le réseau MPB dès la sortie des postes de livraison transport. Par conséquent, son linéaire est de 37,7 km et ne représente que 0,4% de l'ensemble des canalisations sur le territoire du Syndicat.

Le pourcentage de canalisations en basse pression est important dans les départements de petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne), territoires où le réseau de gaz s'est développé au début du siècle dernier.

Répartition du réseau par pression (%)

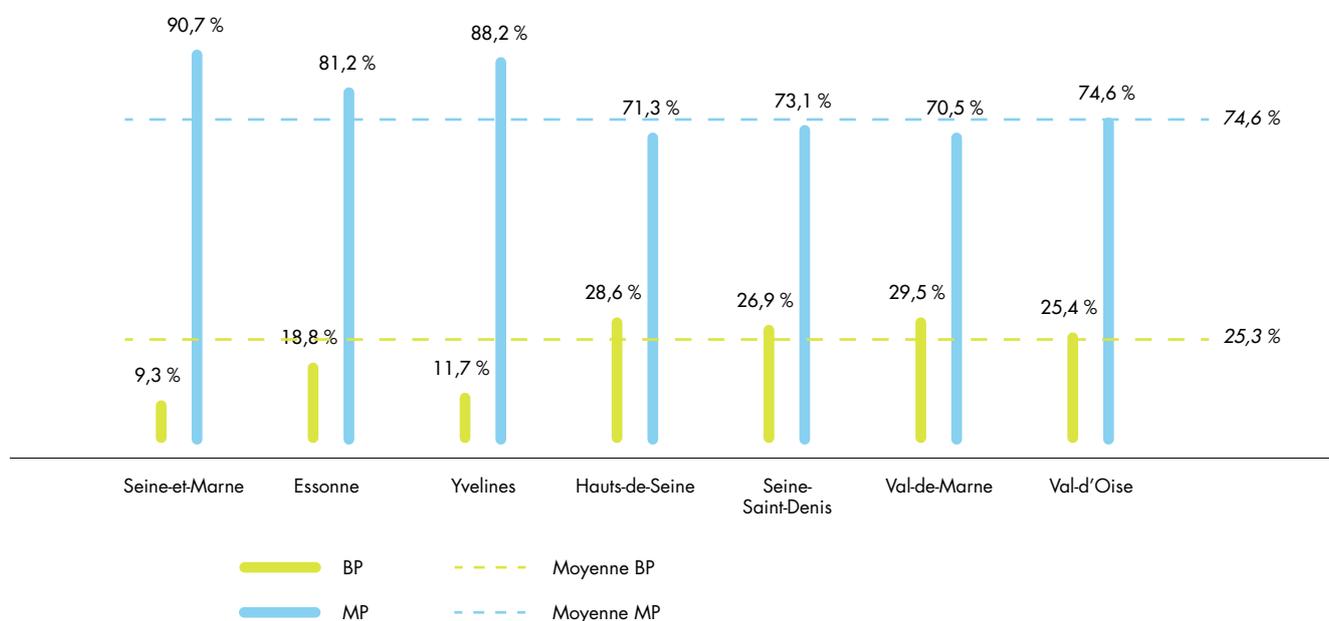
	BP	MPA	MPB	MPC	Longueur totale (en km)
2011	26,0	0,7	72,9	0,4	9 367
2012	25,7	0,7	73,3	0,4	9 371
2013	25,3	0,6	73,6	0,4	9 371
Linéaire 2013 (en km)	2 375,1	60,5	6 897,5	37,7	

Répartition du réseau par matériau (%)

	Fonte ductile	Acier	Polyéthylène	Divers*	Longueur totale (en km)
2011	17,2	29	53,5	0,3	9 367
2012	16,9	28,9	53,9	0,3	9 371
2013	16,7	28,7	54,3	0,3	9 371
Linéaire 2013 (en km)	1 567,2	2 691,8	5 086,3	25,6	

* Divers : tôle bitumée, cuivre et autres.

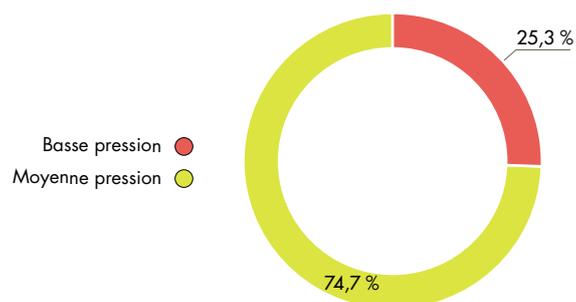
Proportion de réseau BP et MP par département (en %)



Nature du réseau

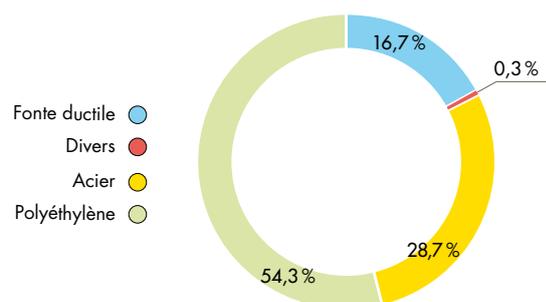
Par pression

9371 km

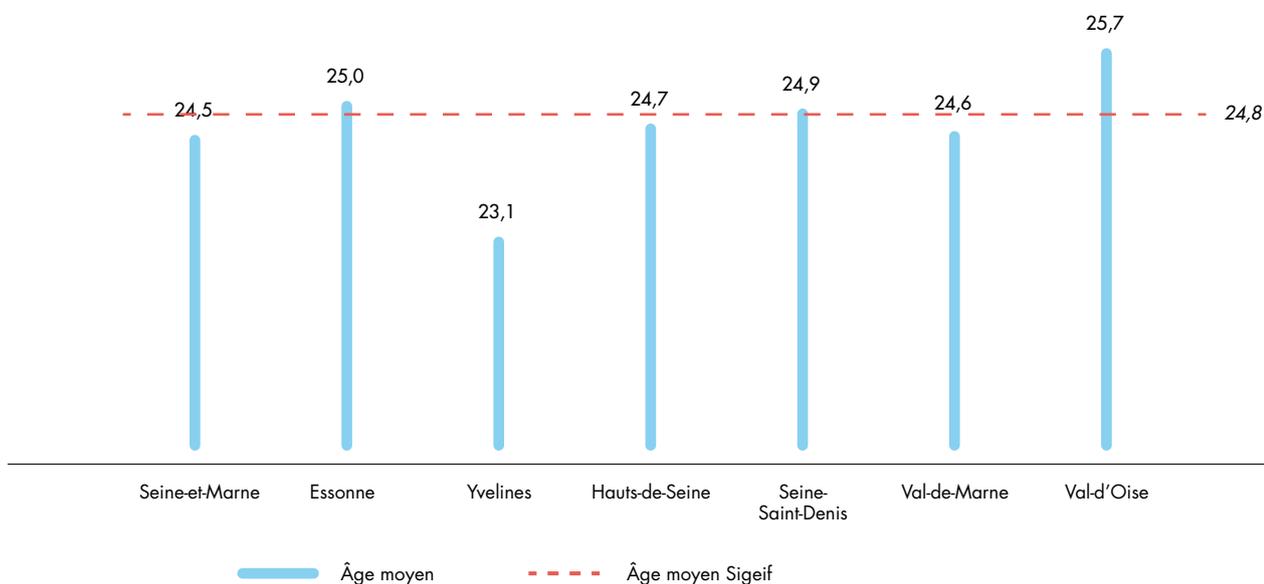


Par matériau

9371 km



Âge moyen du réseau par département



L'âge moyen calculé par le Sigeif est obtenu grâce à l'inventaire des canalisations par commune et par décennie de pose. Il s'agit de la moyenne de ces différentes données, pondérée par le linéaire des canalisations concernées.

Ce constat s'applique également au réseau de gaz de certaines communes du département du Val-d'Oise ayant rejoint le Syndicat dès sa fondation.

Répartition du réseau par matériau

La majorité des nouvelles canalisations posées sur le territoire de la concession est en polyéthylène. Ainsi, la proportion de ces canalisations s'accroît d'année en année au rythme des travaux de renouvellement et d'extension de canalisations.

Fonte grise

Toutes les canalisations en fonte grise connues et identifiées ont été supprimées avant la fin de l'année 2007, en application de l'arrêté du 1^{er} décembre 2005. Toutefois, dans le cadre de recherches approfondies ou lors de travaux, des tronçons de canalisations de ce type sont mis à jour. En 2013, quarante-six tronçons résiduels de fonte grise ont été trouvés et remplacés sur trente-cinq communes du Sigeif, représentant un linéaire de 939 m.

Tous ces tronçons doivent être déclarés par le concessionnaire à la DRIEE et au Syndicat.

À noter que la très grande majorité de ces "mégots" ont été trouvés sur la DEM Ouest :

- > Hauts-de-Seine : 202 m.
- > Val-de-Marne : 336 m (tronçon de 280 m à L'Hajÿ-les-Roses).

Fonte ductile

Le réseau en fonte ductile est alimenté en basse pression. Il a été posé à partir des années 60, jusqu'à l'apparition des canalisations en polyéthylène. Ce matériau ne pose pas de problème de cassure, contrairement à la fonte grise. Toutefois, des cas de corrosion ont été constatés sur ces canalisations à l'occasion de travaux de voirie.

Le linéaire de fonte ductile a diminué de 22,5 km en 2013. Le réseau de distribution de gaz du Syndicat en comporte 1 567,2 km, ce qui représente encore une part importante (16,7%) des canalisations de distribution. À noter que, au niveau national, ce taux n'est que de 2,5%, dans la mesure où le réseau de gaz s'est développé beaucoup plus vite dans les zones urbaines denses, et notamment sur le territoire du Syndicat.

Dans certaines communes, une part importante des canalisations est en fonte ductile, par exemple :

- > Les Pavillons-sous-Bois : 65 % (67,4% en 2012).
- > Saint-Maur-des-Fossés : 43,3 % (43,4% en 2012).
- > Antony : 41,2% (41,4% en 2012).
- > Chaville : 39,6%.

Cinquante-six communes (essentiellement réparties sur les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne) possèdent plus de 20% de fonte ductile sur leur réseau. À ce jour, la suppression de ce réseau n'est pas une priorité pour le concessionnaire et se fait essentiellement au rythme des travaux de restructuration ou lors d'opportunités, en accompagnement de travaux de voirie réalisés par les communes.

Le Syndicat rappelle, une nouvelle fois, l'intérêt pour le concessionnaire, d'accompagner, aussi souvent que possible, les programmes de rénovation de voirie décidés par les gestionnaires de la voirie (communes et communautés d'agglomération) en renouvelant les canalisations en fonte et les branchements en plomb de manière concertée.

Polyéthylène

Depuis près de trente ans, le polyéthylène est le matériau le plus utilisé lors des travaux d'extension et de renouvellement, aussi bien en basse qu'en moyenne pression. Le linéaire de canalisations en polyéthylène a progressé de 37,4 km (45 km en 2012). À la fin de l'année 2013, ce réseau totalise une longueur de 5 086,3 km et représente plus de la moitié du linéaire total, soit 54,3%. Ces canalisations en polyéthylène sont, pour la très grande majorité (94,6%), des canalisations moyenne pression.

Au niveau national, le réseau en polyéthylène représente 71% des canalisations.

Acier

Le réseau en acier est majoritairement constitué de canalisations en moyenne pression (80,6%). La pose de ce type de canalisations se limite, aujourd'hui, à des chantiers concernant des canalisations de diamètres supérieurs à 125 mm ou lors du renouvellement d'un tronçon d'un réseau acier nécessitant une continuité de la protection cathodique.

Tout comme pour la fonte ductile, le réseau en acier est amené à évoluer légèrement dans le cadre de projets d'ensemble, que ce soit lors du renouvellement de canalisations ou de restructurations du réseau.

En 2013, 14 km ont ainsi été déposés : 8 km sur le réseau basse pression et 6 km sur le réseau moyenne pression.

Ce type de matériau représente, fin 2013, un peu plus du quart (28,7 %) de l'ensemble du réseau de distribution de gaz du Syndicat, soit une longueur de 2 691,7 km.

Hormis quelques tronçons, qui font alors l'objet d'une surveillance particulière tous les ans dans le cadre de la recherche systématique de fuites (RSF), ces canalisations sont protégées de la corrosion par un dispositif de protection cathodique active.

Tronçons de fonte grise identifiés et supprimés en 2013

Commune	DEM	Date de découverte	Longueur (en m)
Chevilly-Larue	Est	11/01/2013	10
Fontenay-sous-Bois	Est	31/01/2013	55
Ivry-sur-Seine	Est	26/03/2013	2
Le Raincy	Est	24/01/2013	30
Livry-Gargan	Est	24/04/2013	10
Montreuil	Est	21/01/2013	37
Orly	Est	08/01/2013	4
Orsay	Est	12/08/2013	70
Thiais	Est	27/08/2013	3
Villejuif	Est	08/01/2013	8
Antony	Ouest	14/05/2013	80
Boulogne-Billancourt	Ouest	22/01/2013	8
Châtillon	Ouest	14/03/2013	18
Chatou	Ouest	15/02/2013	37
Chilly-Mazarin	Ouest	14/03/2013	75
Épinay-sur-Seine	Ouest	21/01/2013	11
Fontenay-aux-Roses	Ouest	14/03/2013	9
Fresnes	Ouest	01/03/2013	25
Garches	Ouest	14/02/2013	1
Issy-les-Moulineaux	Ouest	10/04/2013	26
L'Hay-les-Roses	Ouest	25/02/2013	311
L'Île-Saint-Denis	Ouest	21/01/2013	2
Le Vésinet	Ouest	23/09/2013	30
Levallois-Perret	Ouest	11/02/2013	20
Longjumeau	Ouest	30/05/2013	5
Meudon	Ouest	14/05/2013	30
Montmagny	Ouest	17/01/2013	1
Montrouge	Ouest	10/04/2013	3
Rueil-Malmaison	Ouest	20/02/2013	1
Saint-Cyr-l'École	Ouest	31/01/2013	4
Saint-Denis	Ouest	11/03/2013	1
Saint-Gratien	Ouest	14/01/2013	1
Saint-Ouen	Ouest	14/03/2013	4
Suresnes	Ouest	04/03/2013	6
Versailles	Ouest	07/03/2013	1
Total			939

Divers

Le réseau “divers” est composé de canalisations en tôle bitumée ou en cuivre. Il ne représente plus, fin 2013, que 0,3% du réseau de distribution, soit 25,6 km (27,8 km en 2012).

> Le réseau en tôle bitumée est un réseau basse pression. Il n’en reste plus que 9,1 km fin 2013, et a été réduit de 1,1 km. C’est le plus ancien réseau en exploitation sur la concession du Syndicat. Il est présent en grande majorité sur des communes de l’ouest et du nord (DEM Ouest) de Paris :

- Montmorency (Val-d’Oise) : 1,6 km.
- Versailles (Yvelines) : 1,1 km.
- Épinay-sur-Seine (Val-d’Oise) : 0,6 km.

> Le réseau en cuivre, alimenté en moyenne pression, a été posé au début des années 80 pour la desserte de zones pavillonnaires avant la généralisation des canalisations en polyéthylène. Au cours de l’année 2013, 1 km de ces canalisations a été déposé (3,3 km en 2012). Fin 2013, le linéaire de ce réseau est de 16,5 km. Bien que ce type d’ouvrage ne fasse pas l’objet d’un programme spécifique de renouvellement de la part de GrDF, ces canalisations font néanmoins appel, pour leur exploitation, à une technique spécifique difficile à maintenir et génèrent un nombre de fuites de loin supérieur aux autres. Elles sont pour cela suivies tout particulièrement dans le cadre de la RSF.

Âge moyen des canalisations

Le Syndicat évalue l’âge des canalisations à partir de deux fichiers différents fournis par le concessionnaire :

> Inventaire des canalisations par commune et par décennie de pose.

> Âge moyen des canalisations par commune.

Dans les deux cas, l’âge moyen est obtenu en calculant la moyenne de ces différentes données (par tronçon ou par commune) pondérée par le linéaire des canalisations concernées. Les résultats obtenus sont très proches, quelle que soit la méthode utilisée.

On obtient 24,8 ans à partir des données classées par décennie de pose (33,6 ans pour le réseau basse pression et 21,8 ans pour le réseau moyenne pression). Si l’on utilise l’âge moyen des réseaux par commune (établi par GrDF) on obtient 26,4 ans. Les résultats sont cohérents.

Les canalisations de distribution du Sigeif sont relativement “jeunes” par rapport à d’autres réseaux de distribution, et ce grâce notamment au programme de résorption de la fonte grise (terminé en 2007).

Toutefois, on note que 583,1 km, soit 6,2% du réseau de distribution de gaz du Sigeif en activité, ont été posés avant 1970, et que treize communes ont des canalisations dont l’âge moyen est supérieur à 30 ans, dont Rocquencourt (39 ans), Baillet-en-France (36 ans) ou Saint-Brice-sous-Forêt (34 ans).

En France, l’âge moyen du réseau est de 23 ans, ce qui confirme la prépondérance au niveau national du réseau en polyéthylène (71%) comparativement à celui du Sigeif (54%).

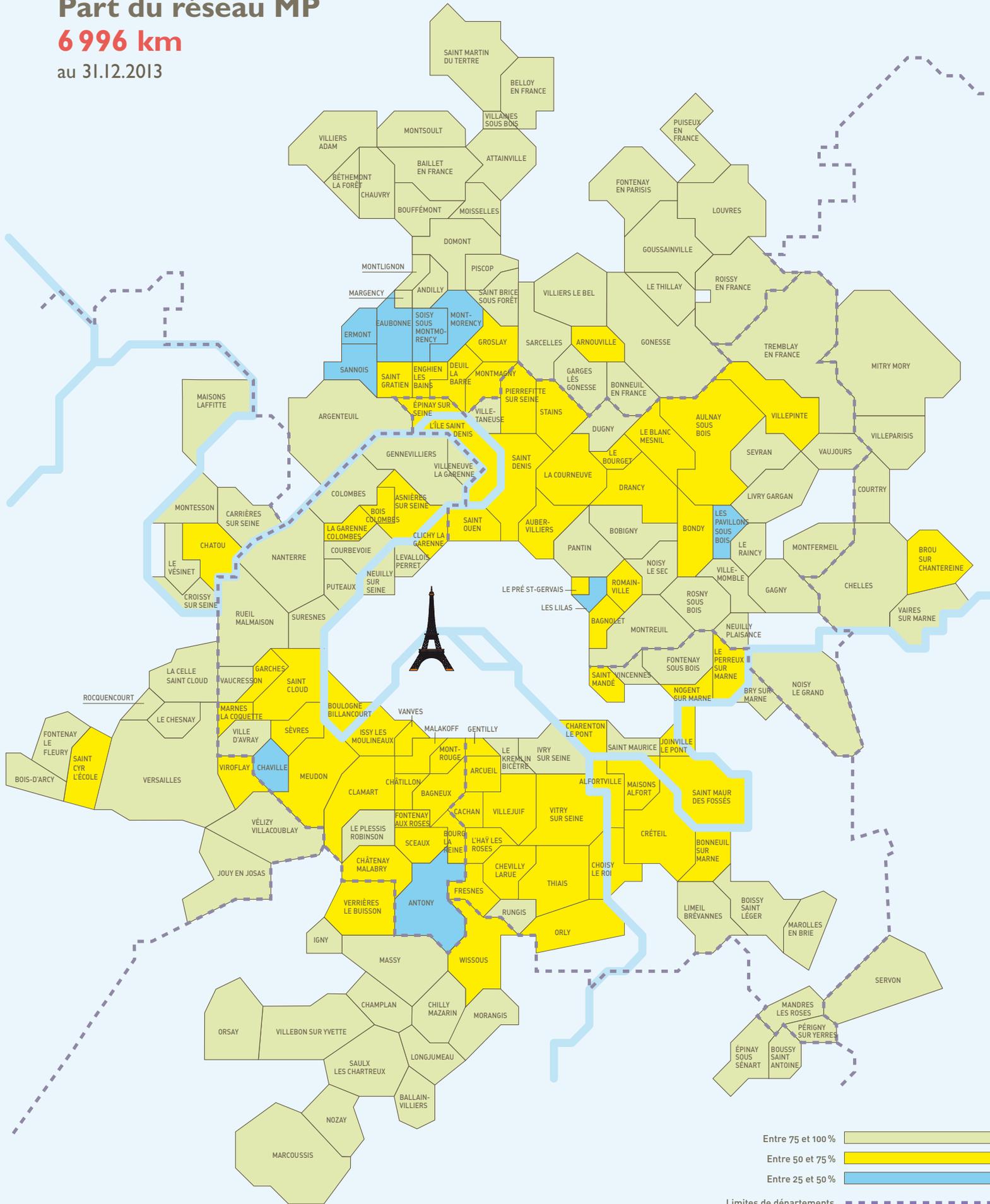
Le département du Val-d’Oise (en grande couronne) possède l’âge moyen le plus élevé du territoire du Syndicat, soit 25,7 ans. Cela s’explique par la composition historique du réseau de ce département. En effet, une part importante (34,15%) de ce linéaire a été posée avant les années 1970 et est essentiellement composée d’acier. Il ne bénéficie donc pas d’un remplacement systématique par le concessionnaire.

Âge moyen	Nombre de communes
0 à 20 ans	3
20 à 25 ans	74
25 à 30 ans	94
30 à 35 ans	11
Plus de 35 ans	2

Part du réseau MP

6996 km

au 31.12.2013



Postes de détente

Le rôle d'un poste de détente public est d'abaisser la pression du gaz naturel pour l'alimentation des portions de réseau de distribution encore en basse pression (de 4 bar à 25 mbar).

Le poste de détente client, quant à lui, abaisse la pression du gaz à un niveau compatible avec l'utilisation des clients (de 4 bar à 300 ou 25 mbar).

■ Postes de détente publics

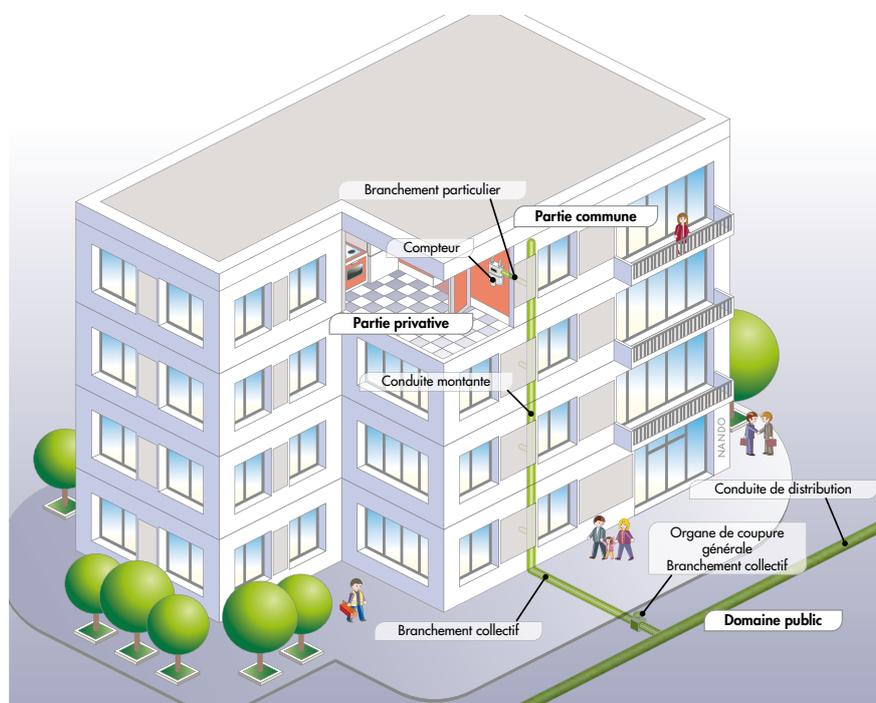
Parmi les postes alimentant le réseau de distribution publique, seuls sont pris en compte ceux dont le débit est supérieur ou égal à 65 m³/h.

Les données 2013 correspondent aux postes recensés dans le SIG (Système d'information géographique) de GrDF, quel que soit leur état de fonctionnement.

Unité	2013	2012
DEM Est	1 046	1 046
DEM Ouest	1 940	1 956
Total	2 986	3 002

Le nombre de postes de distribution publique sur le territoire du Syndicat est en diminution depuis quelques années. Cette baisse est liée à la diminution de la longueur du réseau basse pression.

Les principaux ouvrages de distribution



■ Postes de détente clients

À l'inverse et de manière logique, on constate une augmentation des postes de détente clients, soit 769 postes de plus (+ 5,5%) sur l'ensemble du territoire du Syndicat. Cette augmentation significative est en partie due au développement du réseau moyenne pression, ainsi qu'à la hausse des clients aux tarifs T3, T4 et TP.

Unité	2013	2012
DEM Est	6 888	6 428
DEM Ouest	7 873	7 564
Total	14 761	13 992

■ Robinets

Les robinets (ou vannes) permettent la modification de la distribution du gaz à travers le réseau, en fonction des nécessités d'exploitation, et permettent l'isolement d'une partie du réseau en cas d'incident.

Le nombre de robinets répertoriés par le concessionnaire à fin 2013 est de 17 096. Une baisse de 833 robinets est ainsi constatée entre 2012 et 2013, conséquence de l'évolution de la restructuration du réseau (schéma de vannage).

Le nombre de robinets utiles et inaccessibles est encore en baisse (-72) et ne représente plus que 0,54% des 17 096 robinets présents sur le territoire des DEM Est et Ouest. Ce bon résultat est la conséquence du programme d'identification et de traitement réalisé par GrDF depuis quelques années pour la suppression de ces ouvrages inaccessibles.

Évolution du réseau par matériau (en %)

Linéaire 2013 : 9371 km



2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
171	172	174	176	176	177	180	182	184	184	184

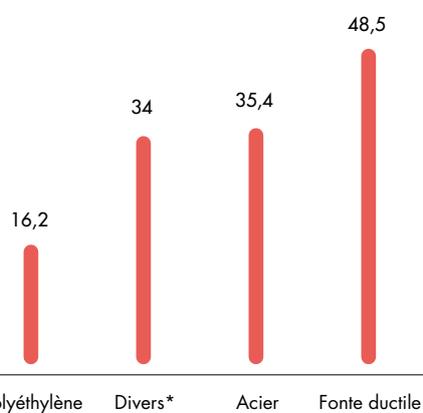
Nombre de communes adhérentes

● Polyéthylène
 ● Acier
 ● Fonte ductile
 ● Fonte grise ⁽¹⁾
 ● Divers (cuivre, tôle bitumée)

Source : GrDF.

(1) Les canalisations en fonte grise ont été définitivement résorbées fin 2007.

Âge moyen des canalisations par matériau : 24,8 ans



* Cuivre, tôle bitumée.

Source : GrDF.

Malgré le faible nombre de ces ouvrages inaccessibles (93 en 2013), ces actions de maintenance sont particulièrement importantes à mettre en place comme le confirme le retour d'expérience du plan Origaz déclenché le 11 juillet 2014 au Pré-Saint-Gervais. La vanne la plus proche de l'incident n'avait pas pu être actionnée (dallage) provoquant la coupure de six cents clients supplémentaires. Malgré la demande du Syndicat, l'inventaire exhaustif du nombre de robinets utiles et inaccessibles par commune reste, à ce jour, non communiqué par le concessionnaire.

Conduites montantes

■ Inventaire

Fin 2013, le nombre de conduites montantes sur le territoire du Syndicat s'élevait à 100 363, soit 2 100 de moins qu'à fin 2012.

Le parc des conduites montantes est composé de 50 706 ouvrages en

concession (50,5%), et de 49 657 (49,5%) en propriété de tiers. Dès lors qu'ils ont été mis en conformité avec les règlements techniques en vigueur, ces ouvrages ont vocation à être intégrés dans la concession. Une grande partie des conduites montantes privées est sous contrat d'entretien (71,8%) auprès de GrDF. Le parc de conduites montantes privées hors contrat est de 14 000 ouvrages (-677 par rapport à 2012).

L'inventaire de ces ouvrages est depuis 2012 issu de l'inventaire comptable, alors qu'il provenait, jusqu'à présent, de bases techniques gérées par les Unités réseau gaz.

De nombreuses incohérences avaient pu être observées ces dernières années pour ce parc d'ouvrages en propriété de tiers.

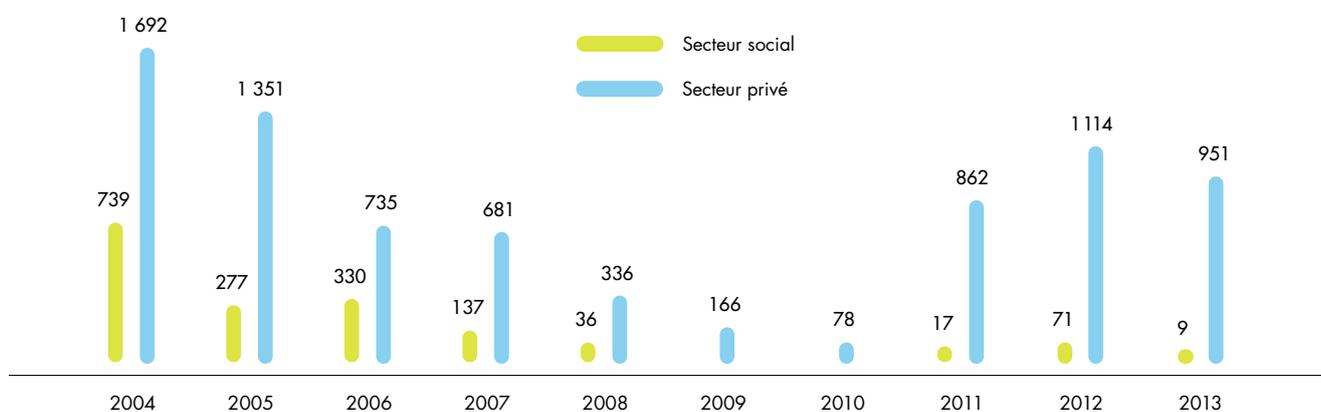
Le parc détaillé (en concession, contrats privés) de conduites montantes par commune n'a pas été communiqué par le concessionnaire malgré la demande du Sigeif.

Un nouvel inventaire de ces ouvrages, appelé RIO2, devrait fiabiliser ces données. Des précisions sur ce projet seront présentées par le concessionnaire lors du prochain contrôle de la concession.

■ Rétrocession

Depuis 2011, on constate un rythme plus élevé de rétrocession des conduites montantes. En 2013, 960 reprises en concession ont été réalisées sur le territoire du Sigeif, dont 711 sur la DEM Ouest, contre 249 seulement sur la DEM Est. Ce nombre est en diminution par rapport à 2012 (1 114 reprises), mais logique au regard du nombre de propositions de reprises faites par GrDF aux différents syndicats. En effet, sur les deux DEM, il s'agit de 1 865 demandes en moins qui ont été réalisées. Le ratio "nombre de propositions/nombre de reprises" est, de loin, le meilleur enregistré depuis ces dernières années. Dans 61,8% des cas, les syndicats ont accepté de rétrocéder leurs ouvrages

Intégration des conduites montantes en concession



Inventaire des robinets en 2013

	Nombre total de robinets	Nombre de robinets utiles inaccessibles
DEM Est	8 915	15
DEM Ouest	8 181	78
Total	17 096	93

Inventaire des conduites montantes

	Conduites montantes propriété de tiers		Conduites Total	Nombre total montantes en concession	de conduites montantes
	Sous contrat	Hors contrat			
2012	37 380	14 677	52 057	48 606	100 663
2013	35 657	14 000	49 657	50 706	100 363
delta	- 1723	- 677	- 2 400	2 100	
en %	- 4,6 %	- 4,6 %	- 4,6 %	4,3 %	

Rétrocession des conduites montantes

	2013		2012	
	Nombre de propositions	Reprises en concession	Nombre de propositions	Reprises en concession
DEM Ouest	449	249	792	340
DEM Est	1 103	711	2 625	774
Total	1 552	960	3 417	1 114

dès lors qu'une proposition avait été faite par le concessionnaire.

Globalement, le nombre d'ouvrages rétrocedés a progressé, mais le nombre d'ouvrages privés reste encore très élevé (49,5%).

Comme cela a été rappelé lors des précédents contrôles, le rythme d'intégration des ouvrages en concession est bien trop faible pour l'intégration de la totalité des conduites montantes, d'ici la fin de la concession, en 2024.

Le Syndicat rappelle au concessionnaire les engagements qu'il a pris à la signature de la convention de concession en date du 21 novembre 1994, et, notamment, les termes de la

lettre du 17 novembre 1994, adressée au président du Syndicat :

"... Comme nous en sommes convenus le 30 septembre dernier, lors de notre réunion de Barcelone, nous prenons l'engagement de procéder à cette intégration de manière progressive dès lors que nous aurons obtenu l'accord des propriétaires concernés, en privilégiant, en tout premier lieu, les organismes sociaux actuellement propriétaires de ces ouvrages.

Ces modalités devraient nous permettre d'intégrer dans les meilleurs délais la totalité de ces ouvrages, sous réserve des cas où les propriétaires s'opposeraient à un tel transfert."

La rétrocession des conduites montantes

Chaque proposition de reprise en concession est précédée par une visite technique de l'ouvrage permettant ainsi de vérifier si l'ouvrage respecte le référentiel établi par le concessionnaire. Dans le cas contraire, les copropriétaires peuvent être conduits à réaliser, en amont de la signature de la convention, des travaux sur la CI/CM. Toutefois, ces travaux diffèrent en fonction de la date de mise en service de l'ouvrage (arrêté du 2 août 1977).

> Avant 1977 : mise en conformité des aménagements généraux à la charge du propriétaire (accessibilité, ventilation, proximité d'autres ouvrages, nature des travaux traversés...).

> Après 1977 : mise en conformité de l'ouvrage à la charge du propriétaire (organe de coupure, protection mécanique...).

Une fois l'ouvrage rétrocedé, les frais de maintenance et d'entretien sont à la charge exclusive du concessionnaire. Cet acte permet également une clarification de la situation administrative de la CI/CM

Les différents régimes administratifs des conduites montantes

Selon l'année de construction et l'origine de la concession, les ouvrages sont soumis à différents types de procédures pour être intégrés en concession :

> Ouvrages neufs construits après le 1^{er} janvier 1995 : intégrés dans la concession dans le cadre d'une procédure de remise d'ouvrage, après travaux.

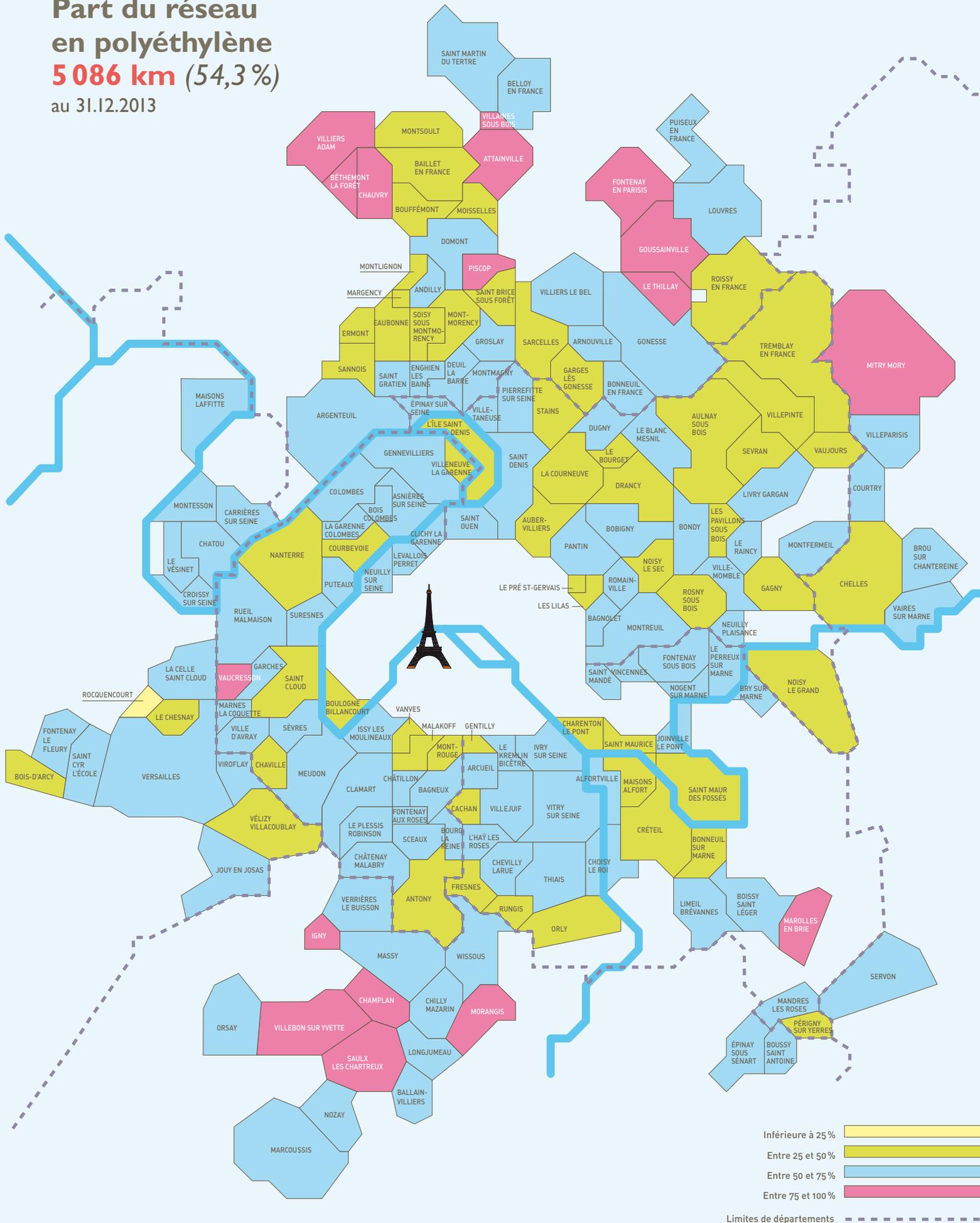
> Ouvrages existant sur les communes ayant adhéré après le 1^{er} janvier 1995 : intégrés dans la concession lors de l'adhésion au Syndicat.

> Ouvrages existant sur les communes adhérentes avant le 1^{er} janvier 1995 : intégrés dans la concession dans le cadre d'une procédure de rétrocession proposée par GrDF.

> Ouvrages existant sur les communes adhérentes avant le 1^{er} janvier 1995 et non rétrocedés par les propriétaires : hors concession.

Part du réseau en polyéthylène

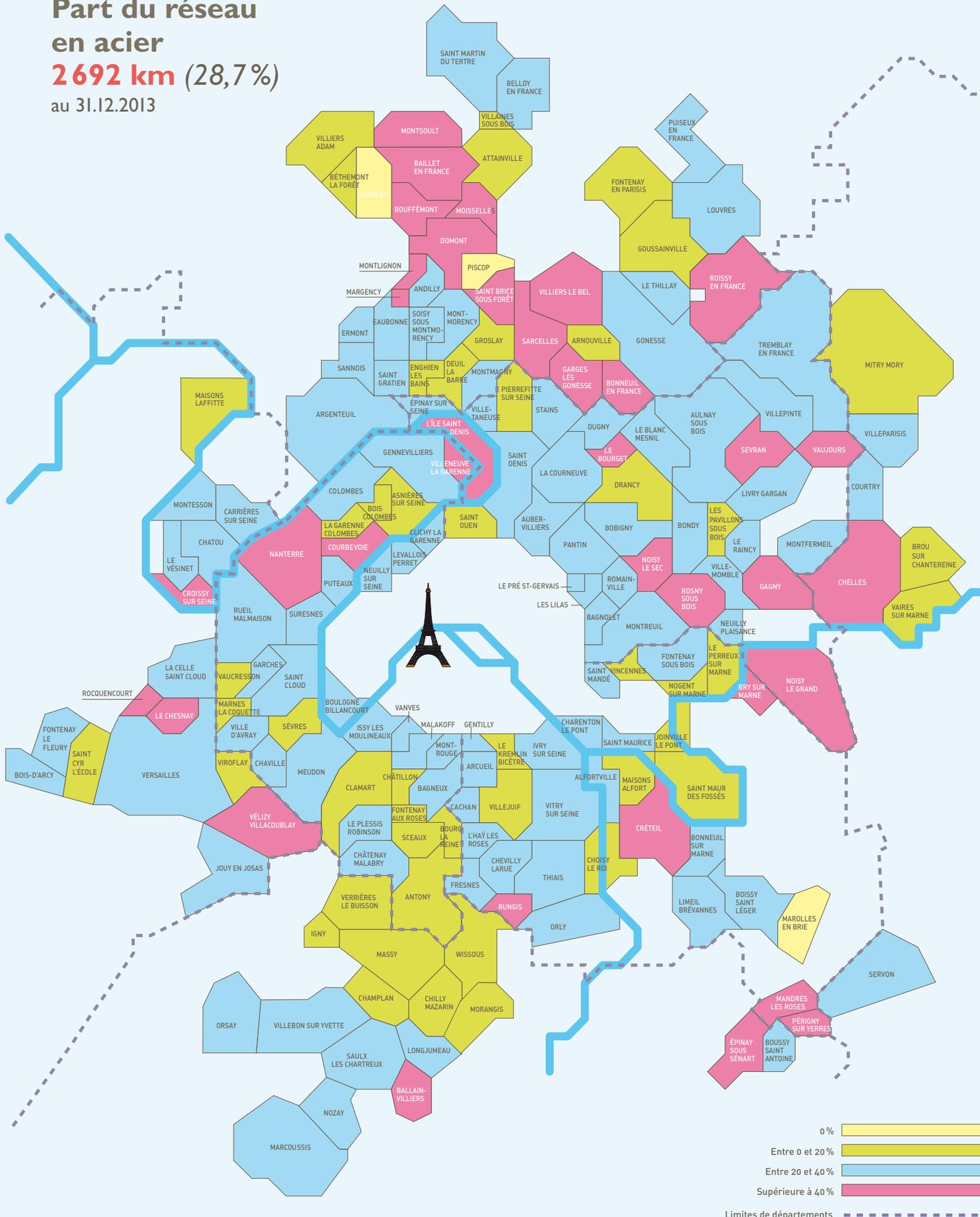
5 086 km (54,3%)
au 31.12.2013



Part du réseau en acier

2692 km (28,7%)

au 31.12.2013



0%

Entre 0 et 20%

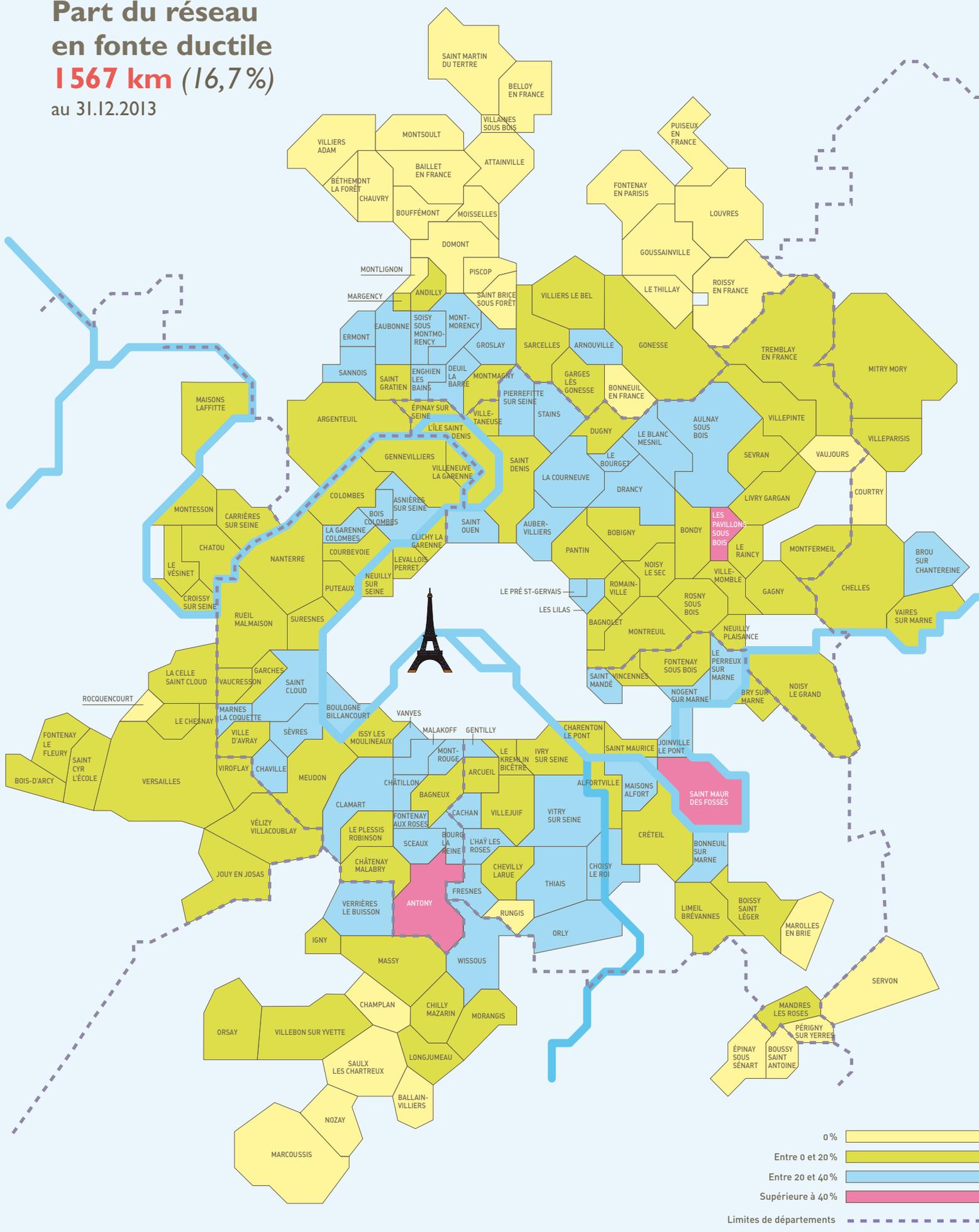
Entre 20 et 40%

Supérieure à 40%

Limites de départements

Part du réseau en fonte ductile

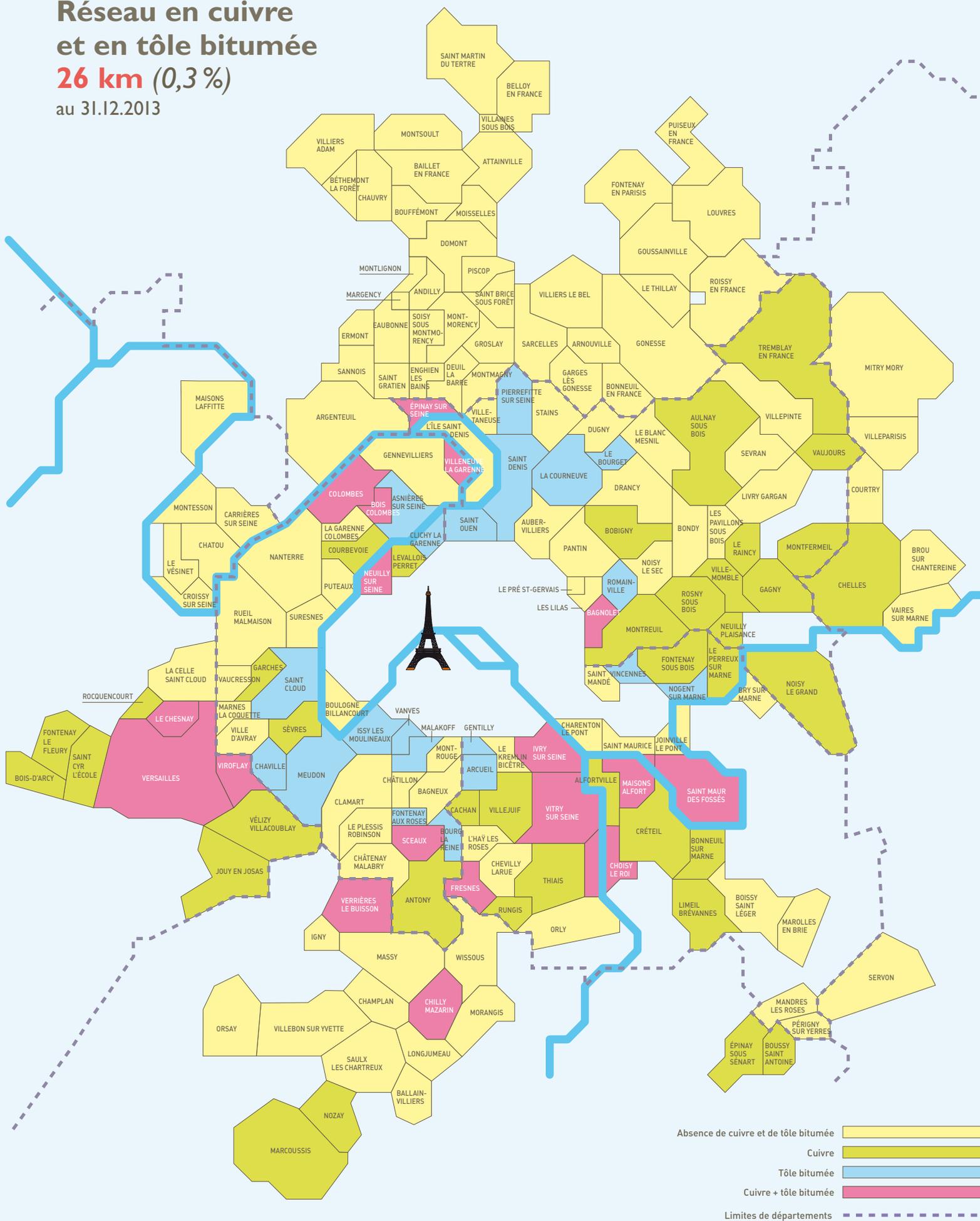
1567 km (16,7%)
au 31.12.2013



Réseau en cuivre et en tôle bitumée

26 km (0,3%)

au 31.12.2013



EN 02 038
Indice 3



ACCORDEMENT" 1/500

PROPOLE
2/08/05

PROJET

lé : Extensio
esse : Rue A

ude comman
responsable d

Etude réalise
Interlocuteu

APPRO

GR-Expert

GR-Explo

GR-Explo

Bureau

Groupe

(si rap

GR in

OBS



Plan
Rue Pasteur
69286 ROCHES-SAURAN

Piquage de décompression 3N80
avec selle à encastrement

250 mm

Structure
de la
canalisation

250 mm

250 mm

Structure
de la
canalisation

Piquage de décompression 3N80
avec selle à encastrement

250 mm

Surveillance et maintenance du réseau

Ces deux missions du concessionnaire, essentielles pour la sécurité et la pérennité des ouvrages, sont définies par la loi (arrêté du 13 juillet 2000), et ses modalités d'application détaillées par l'Association française du gaz.

Les opérations de maintenance et de surveillance du réseau de distribution de gaz effectuées sur le territoire du Syndicat sont réalisées par les équipes des agences de maintenance spécialisées gaz (MSG) de GrDF, qu'on retrouve dans chacune des deux délégations de maintenance exploitation (DEM) Est et Ouest de l'Île-de-France. Elles visent à répondre aux dispositions de l'article 20 de l'arrêté du 13 juillet 2000, qui précisent, notamment, les obligations qui s'imposent à l'opérateur de réseau en matière de surveillance et de maintenance du réseau. Les modalités correspondant à ces dispositions sont détaillées dans des cahiers des charges spécifiques établis par l'Association française du gaz (AFG).

Les agences de maintenance spécialisées se déploient sur trois sites :

- > AMMSG Ouest sur deux sites : Pontoise et Rueil-Malmaison.
- > AMMSG Est sur un site : Champigny-sur-Marne.

Dans le cadre de la réorganisation de l'organigramme de la Direction réseaux Île-de-France, ces agences sont sous l'égide de la délégation exploitation maintenance Paris.

Les différentes activités de ces agences spécialisées sont les suivantes :

Pôle détente et comptage

- > Maintenance des postes de distribution publique et des postes clients.
- > Vérification périodique des compteurs industriels.
- > Installation et maintenance de la télé-relève et de la télé-exploitation.
- > Contrôle des index relevés manuellement ou automatiquement.
- > Mise en service, hors service et changement de fournisseur ou de client.

Pôle réseau et métrologie

- > Surveillance du réseau (véhicules de surveillance des réseaux).
- > Métrologie des appareils de mesure (gazmètres, soudeuses...).
- > Travaux de gaz en charge.
- > Travaux sur polyéthylène et sur acier avec machines spécifiques.
- > Protection du réseau acier contre la corrosion.

Protection cathodique du réseau en acier

Les obligations de l'opérateur de réseau concernant la protection cathodique des canalisations en acier sont précisées dans l'article 20 de l'arrêté du 13 juillet 2000 : *“Les canalisations de réseau en acier enterrées font l'objet d'une protection par revêtement ainsi que d'une protection cathodique contre la corrosion, conçue et mise en œuvre en fonction des caractéristiques spécifiques de l'ouvrage à protéger et de l'environnement dans lequel il est appelé à fonctionner”.*

■ Canalisations en acier sans protection cathodique active

Conformément au cahier des charges RSDG 13.2, l'opérateur de réseau doit effectuer un inventaire aussi exhaustif que possible des parties de réseau non équipées d'une protection cathodique.

Ce même texte indique, par ailleurs, que les tronçons de réseau non équipés de protection cathodique doivent faire l'objet d'un contrôle spécifique. Ces tronçons de canalisations doivent être contrôlés tous les ans par le concessionnaire dans le cadre de la recherche systématique de fuites.

Le linéaire de réseau acier non protégé n'a pas été communiqué pour l'année 2013 malgré la demande du Syndicat. GrDF explique qu'il est nécessaire d'uniformiser les méthodes et calculs de qualification des critères de protection cathodique avant de transmettre le détail et la liste des canalisations acier non protégées. Toutefois, on observe une tendance à la baisse concernant cet inventaire sur la DEM Ouest (81 km en 2013 pour 148,5 km en 2012). La différence entre les deux DEM semble, à première vue, très importante au regard des données observées (9,5 km non protégé sur la DEM Est en 2012, contre 81 km sur la DEM Ouest), cependant, GrDF a précisé lors du précédent contrôle : *“Les chiffres transmis au cours du contrôle 2011 sont en partie déclaratifs, en attendant la mise en place complète, en 2015, d'une gestion informatique des données de protection cathodique. Aussi, ils ne reflètent pas pleinement la réalité physique, car ils ont été maximisés par prudence”*.

Il est demandé à GrDF d'avancer rapidement sur ce travail afin de fournir lors du contrôle prochain le détail des canalisations acier sans protection active. Cet inventaire est forcément connu par le concessionnaire

puisque ces canalisations font l'objet d'une surveillance spécifique dans le cadre de la recherche systématique de fuites.

Longueur (en km) des canalisations sans protection cathodique active

	2013	2012
DEM Est	nc	9,5
DEM Ouest	nc	148,5
Total	nc	158

■ Inspection des dispositifs de protection cathodique

L'organisation et l'efficacité des dispositifs de protection cathodique des canalisations en acier est contrôlée tous les ans ou tous les deux ans s'il n'y a pas eu de non-conformité de niveau 1 recensée lors du précédent audit. Ces contrôles sont effectués par le Pôle national d'expertise de GRTgaz (considéré comme seul organisme accrédité dans ce domaine). Cette mission est réalisée aussi bien sur les réseaux de transport de gaz que sur les réseaux de distribution. Ces inspections s'apparentent à des audits techniques de l'ensemble du dispositif de protection cathodique mis en œuvre par le service MSG. Elles portent sur l'organisation du service, les résultats des mesures de potentiel réalisées dans l'année et les mesures mises en œuvre pour corriger les défauts enregistrés précédemment.

Les non-conformités relevées lors de ces inspections sont classées selon trois niveaux :

> **Niveau 1. Non-conformité majeure** : écart important présentant un risque sérieux de fuites consécutives à la corrosion des canalisations.

> **Niveau 2. Non-conformité moyenne** : écart concernant une exigence non traitée, traitée partiellement ou mettant en cause la fiabilité des résultats de mesure, mais n'ayant pas d'incidence sur la corrosion des réseaux.

> **Niveau 3. Non-conformité mineure** : écart concernant une exigence devant être davantage formalisée ou précisée.

Par ailleurs, en cas de “constat d'anomalie notable” pour les non-conformités majeures (susceptibles de générer des fuites par corrosion sur les canalisations) une information obligatoire à destination de la direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) doit être réalisée par le Pôle national d'expertise afin d'établir un plan de précautions des risques pour la protection des personnes.

■ DEM Est

En 2013, l'audit mené sur la DEM Est par le Pôle national d'expertise sur la protection cathodique a révélé un seul cas de non-conformité mineure de niveau 3.

Le cas de non-conformité de niveau 3 (mineure)

> Fiche n° 01/2013. Non-respect des procédures en interne pour la conservation et l'utilisation de l'électrode étalon.

Actions mises en œuvres pour le traitement de la fiche. S'agissant d'un problème de stockage et non de métrologie, un rappel sur la procédure interne a été réalisé au sein du service. Parallèlement, une vérification de l'ensemble des électrodes a été réalisée par le chef de l'agence. On note également que, désormais, il est systématiquement demandé au prestataire de compléter intégralement les certificats de vérification d'électrodes étalons.

■ DEM Ouest

L'audit mené sur la DEM Ouest par le Pôle national d'expertise sur la protection cathodique a révélé six cas de non-conformité, dont deux majeures.

Les cas de non-conformité de niveau 1 (majeures)

> Fiche n° 04/2013. Malgré la mise en place en 2011 d'un poste de soutirage supplémentaire à Saint-Ouen, la protection sur le réseau Pleyel/Saint-Ouen (soit 16 km) n'est toujours pas efficace. En effet, quatorze des seize mesures sont hors critères.

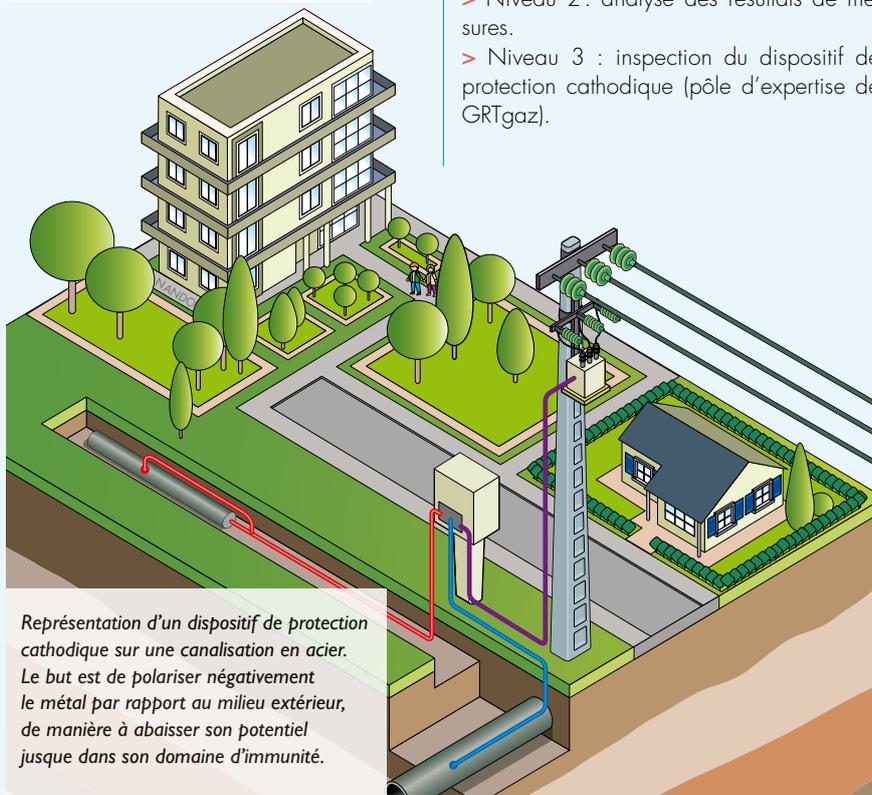
Actions mises en œuvres pour le traitement de la fiche. Recherche de défauts réalisée sur la totalité du tronçon (ouvertures/fouilles sur défauts).

Principe de la protection cathodique

Les canalisations en acier sont sensibles aux champs électromagnétiques (courants vagabonds : rails SNCF, ponts roulant, grues...), qui favorisent la corrosion.

Pour éradiquer ce phénomène, le concessionnaire met alors en place, d'une part, une protection passive assurée par l'enrobage des tuyaux avec un revêtement en polyéthylène, et, d'autre part, une protection active (poste de soutirage formé d'une anode et d'une cathode chargée d'abaisser le potentiel (- 850 mV) de la canalisation à un niveau dit de passivation afin de la protéger de l'environnement dans lequel elle est appelée à fonctionner. Cet ensemble est ainsi appelé "protection cathodique".

Principe de la protection cathodique



Les mesures de potentiel

Dans la pratique, l'objectif de GrDF est d'atteindre un potentiel compris entre - 900 et - 1 200 mV.

Pour s'assurer de l'efficacité du dispositif, des mesures de potentiel sont réalisées par le concessionnaire ou par un prestataire externe certifié Veritas.

> Un contrôle en mode détaillé tous les quatre ans : un point de mesure par kilomètre de réseau sur un secteur précis de la DEM (zone sur anciens territoires des centres).

> Un contrôle général tous les ans : un point de mesure tous les 3 km sur le reste de la concession.

Sur le territoire de la DEM Est, cinq mille mesures de potentiel sont réalisées chaque année. Les informations recueillies à travers ces contrôles sont regroupées dans la base de données "Proteca". Le personnel intervenant dans le dispositif de protection cathodique doit avoir un niveau d'expertise adapté aux tâches qui lui sont confiées.

> Niveau 1 : intervention sur le terrain.

> Niveau 2 : analyse des résultats de mesures.

> Niveau 3 : inspection du dispositif de protection cathodique (pôle d'expertise de GRTgaz).

Exemple de deux fiches de non-conformité

FICHE DE NON-CONFORMITE N°02/2013

Qualité POC

GRTgaz

Opérateur inspecté GDF - Direction Réseau SF - 02000 - 0000 SF Tranche	Date de l'inspection: 14 au 17 octobre Rapport d'inspection N° 0200-03
Inspecteur: Jean-Michel FOURNEZ	Adresse POC non valide N° 1 N° de l'inspecteur SF 249-03
00 - Niveau 1 01 - Niveau 2 02 - Niveau 3	03 - Anomalie isolée 04 - Constatation de déviation 05 - Constatation de déviation
Références: NF EN 12244 & 10.3 et 10.4, NF EN 10181-1, norme des charges PEGS 10.1	
Description de la Non-Conformité constatée: Malgré les actions entreprises et réalisées entreprises en 2012, la protection de réseau de Point de Vente n° 02 n'est toujours pas efficace et entraîne le non-accès à l'énergie par les abonnés (logement).	
Inspecteur: Jean-Michel FOURNEZ	Date: 16 octobre 2013
VÉRIFICATION DE L'EFFICACITÉ DE L'ACTION OU DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE	
Commentaire éventuel:	INSPECTEUR:
02 - POCHE 000000	Non Oui Pas
02 - Fiche sur anomalie 02 - Niveau POC N° 1	

FICHE DE NON-CONFORMITE N°06/2013

Qualité POC

GRTgaz

Opérateur inspecté GDF - Direction Réseau SF - 02000 - 0000 SF Tranche	Date de l'inspection: 16 au 17 octobre Rapport d'inspection N° 060-03
Inspecteur: Jean-Michel FOURNEZ	Adresse POC non valide N° 1 N° de l'inspecteur SF
00 - Niveau 1 01 - Niveau 2 02 - Niveau 3	03 - Anomalie isolée 04 - Constatation de déviation 05 - Constatation de déviation
Références: NF EN 12244 & 10.3.2	
Description de la Non-Conformité constatée: Point 4 non respecté dans le traitement des fiches 0000 114 Fiche de défaut sur 21 au total de variabilité 1 nombre depuis plus de 3 ans 23 depuis plus de 10 ans et non pas résolu même sur le secteur de l'exploitant	
Inspecteur: Jean-Michel FOURNEZ	Date: 16 octobre 2013
VÉRIFICATION DE L'EFFICACITÉ DE L'ACTION OU DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE	
Commentaire éventuel:	INSPECTEUR:
02 - POCHE 000000	Non Oui Pas
02 - Fiche sur anomalie 02 - Niveau POC N° 1	

Par le biais d'un bureau d'études externe (mandaté spécialement sur cette affaire), la MSG a pu localiser un tronçon gros consommateur de courant (réseau basse pression). La décision de protéger cet ouvrage de façon indépendante a donc été prise, ainsi que d'ajouter un nouveau poste de soutirage permettant la résolution de l'anomalie.

> Fiche n°06/2013. Retard conséquent dans le traitement des fiches défauts (sur les vingt et une créées depuis plus de cinq ans, seules sept ont été traitées).

Actions mises en œuvres pour le traitement de la fiche. Mise en place d'un partenariat avec les agences d'exploitation (ARG) permettant la correction de quarante-cinq défauts. Parallèlement à ce partenariat, 100 k€ ont été investis pour résoudre cette non-conformité.

Les cas de non-conformité de niveau 2 (moyennes)

> Fiche n°01/2013 : Malgré une procédure détaillée concernant la cartographie (utilisation et mise à jour) existante, celle-ci n'est pas appliquée.

Actions mises en œuvres pour le traitement de la fiche. Un référent a été nommé au sein de l'équipe protection cathodique pour en assurer la responsabilité. Par ailleurs, un salarié a été formé sur le SIG pour réaliser les mises à jour.

> Fiche n°02/2013. Des travaux sont réalisés sans concertation entre les équipes du BERG/BEX/Ingénierie et l'équipe Protection cathodique de la MSG, entraînant des études et des travaux *a posteriori*.

Actions mises en œuvres pour le traitement de la fiche.

Mise en place d'un système de relance au travers de requêtes sur des affaires comportant des travaux de pose ou dépose d'acier. Parallèlement, un travail de définition des rôles et d'étapes lors de travaux de renouvellement de réseau d'acier a été effectué permettant d'impliquer davantage la AMSG en amont des projets.

> Fiche n°03/2013. Les indices U (tension) et I (intensité) des postes de soutirage, fournies par GRTgaz et prises en compte par l'AMSG se limitent au dernier relevé et non à l'ensemble des mesures constatées tous les trois mois.

Actions mises en œuvres pour le traitement de la fiche. Mise en place systématique d'une réunion annuelle entre GrDF et GRTgaz afin de valider les différentes mesures (U et I) à prendre en compte.

Les cas de non-conformité de niveau 3 (mineures)

> Fiche n°05/2013. Les fourreaux métalliques ne sont pas tous équipés d'une prise de potentiel sur la conduite et le fourreau.

Actions mises en œuvres pour le traitement de la fiche. Cette non-conformité mineure a été reclassée en commentaire, au vu de l'ampleur des travaux à réaliser. Toutefois, un inventaire a été lancé (service de cartographie) permettant, dans un deuxième temps, d'établir un plan d'action pour une mise en conformité de l'intégralité des fourreaux non équipés de prises de potentiel.

Conclusion

Sur l'AMSG Ouest, les mesures et moyens mis en œuvre par le concessionnaire pour la résorption des fiches de non-conformités sont à la hauteur des enjeux. La principale anomalie concernant le réseau Pleyel/Saint-Ouen est traitée avec sérieux.

Le Syndicat renouvelle sa demande à GrDF de mise à disposition d'un inventaire des canalisations acier sans protection active

Recherche systématique de fuites

La recherche systématique de fuites (RSF) réalisée par le concessionnaire a pour objectif la surveillance du réseau de gaz selon un programme annuel (voire pluriannuel pour le réseau moyenne pression) comprenant la surveillance renforcée de tronçons particuliers suite à des événements d'exploitation.

Cette action s'inscrit dans les dispositions qui s'imposent à chaque opérateur de réseau de distribution de gaz, qui est tenu de respecter le cahier des charges RSDG 14, pris en application des dispositions de l'arrêté du 13 juillet 2000, lequel précise, notamment, les modalités relatives à la recherche systématique de fuites. L'objectif est d'assurer une surveillance préventive de l'étanchéité du réseau, débouchant sur des actions correctives ciblées.

La réglementation précise que l'opérateur de réseau doit établir un programme de surveillance des ouvrages construit sur la base de fréquences qui tiennent compte des caractéristiques, de l'historique des fuites du réseau et de leur localisation.

GrDF établit le programme de la RSF en fonction de la pression de distribution et de la nature du réseau. Trois classes de sensibilités sont ainsi définies :

> **Classe de sensibilité 1** : circuits comprenant des tronçons avec des canalisations en basse pression.

Projet TSPC (téléalarme)

Le concessionnaire a pris la décision d'équiper l'ensemble des dispositifs de protection (postes de soutirage et de drainage) d'une télésurveillance de protection cathodique (TSPC).

Ce dispositif prend la forme d'un boîtier (drone) permettant en temps réel d'être alerté du moindre dysfonctionnement (exemple : coupure d'alimentation...).

À la maille de l'AMSG Ouest, cent quatre-vingt-dix-sept postes de soutirage et sept armoire de drainage ont ainsi été équipés de cet appareil. En 2014, le projet TSPC se poursuit. 100 k€ sont ainsi alloués pour son déploiement (soit l'équivalent de cent quatre-vingts postes de soutirage). Il en restera moins de soixante à faire en 2015.

> **Classe de sensibilité 2** : circuits comprenant majoritairement des réseaux en acier non protégés, des réseaux construits dans l'année, des tronçons identifiés suite à une analyse locale (facteurs de risque), des circuits RSF permettant la surveillance des fuites de classe 3, des circuits comprenant des canalisations MPC en environnement à risque et des circuits comprenant des canalisations sous berge.

> **Classe de sensibilité 3** : autres cas (moyenne pression hors cuivre...).

Programme de surveillance des fuites sur les réseaux enterrés

	Sensibilité 1	Sensibilité 2	Sensibilité 3
Fréquence de passage	4 mois	12 mois	48 mois

Ventilation des linéaires de canalisations surveillés

	Linéaire DEM Est			Linéaire DEM Ouest		
	Théorique*	Surveillé	Delta	Théorique*	Surveillé	Delta
2011	5 333	3 803	- 1 530	5 623	5 542	- 81
2012	5 281	4 531	- 750	5 600	5 711	111
2013	5 249	5 855	+ 606	5 525	6 945	+1 420

* Voir classes de sensibilité 1, 2 et 3.

L'outil informatique "Piste RSF" permet au concessionnaire de préparer et suivre l'avancement du programme de RSF par classe de sensibilité (retards, rues à contrôler à court terme...). Il fournit l'historique exhaustif du linéaire déjà surveillé et les indices identifiés, permettant de déterminer les gammes de visites (liste des rues à visiter dans la journée, semaine et mois).

Le déploiement de ce logiciel de gestion et de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) a été réalisé progressivement dans les agences de maintenance spécialisée gaz (AMSG) et mis en service à partir du début de l'année 2014.

Les gammes de visites sont les suivantes :

- > Une gamme de visites en véhicule de surveillance de réseau (VSR), lorsque les rues sont praticables et accessibles aux véhicules.
- > Une gamme de visites à pied, lorsque le véhicule ne peut intervenir ou lorsque c'est techniquement impossible (canalisation trop éloignée de la chaussée).

■ Les linéaires surveillés

Le linéaire de canalisations vérifiées dans le cadre de la RSF est en augmentation de 25 % soit 2 558 km de plus qu'en 2012. 11 624 km de canalisations ont donc fait l'objet d'une surveillance avec le véhicule spécialisé (VSR) et 1 176 km ont été vérifiés par des agents "à pied" (1 km à pied équivaut à un jour de travail pour un agent).

L'augmentation du linéaire de canalisations surveillées est observée d'une part sur la DEM Est (5 855 km, soit + 29,2%), et d'autre part sur la DEM Ouest (6 945 km, soit + 21,6%).

La comparaison entre le linéaire théorique à surveiller (à partir des nouvelles règles déterminant les différentes classes de sensibilités) et le linéaire surveillé en 2013, permet de constater un "excédent" de 2 026 km. Cependant, le territoire des DEM étant plus étendu que le territoire du Syndicat, les opérations de surveillance du réseau moyenne pression, contrôlé tous les quatre ans, ne sont pas réalisées de manière linéaire sur les communes du Syndicat.

L'analyse ne pourra donc être complète qu'à partir des données de l'exercice 2014, en vérifiant si l'ensemble des réseaux de sensibilité 3 (fréquence de passage tous les 48 mois) a bien été réalisé.

■ Détection des fuites

Une procédure de classification des fuites détectées lors de cette surveillance détermine ensuite le traitement adapté à mettre en œuvre.

Cette procédure de classification tient compte des facteurs suivants :

- > La pression de service.
- > Les caractéristiques physiques de la fuite.
- > La situation géographique du point de fuite localisé (proximité de bâtiments).
- > La nature de l'environnement (notamment type et destination des bâtiments).

Dès que la quantité de méthane détectée est supérieure à 1 ppm (une partie par million), le concessionnaire relève un indice de fuite. Pour information, l'homme a une capacité de détection supérieure à 500 ppm.

- > Indices supérieurs à 20 ppm (indice type 1) : transmission immédiate de la fuite au centre d'appels urgence

sécurité gaz, qui envoie sur place une équipe pour localiser et traiter la fuite en intervenant immédiatement sur le réseau.

> Indices inférieurs à 20 ppm (indices type 2 ou 3) : la fuite est localisée, pour être ensuite confirmée et classée.

Le concessionnaire met alors en place une surveillance active de la fuite à l'aide du VSR.

Lorsque le concessionnaire relève un nombre important d'indices dans une même rue, une fiche "problème" est éditée et envoyée aux équipes en charge de l'élaboration du programme d'investissement pour analyse et programmation éventuelle du renouvellement de la canalisation.

Durant l'année 2013, 1 796 indices (tous types confondus) ont été relevés sur le territoire du Sigeif, soit une augmentation de 9,4% par rapport à l'année dernière (1 642 indices relevés).

Comme observé lors du précédent contrôle, 76,6% des indices ont été relevés par la DEM Est, alors même que le linéaire surveillé y est inférieur à celui de la DEM Ouest.

Le concessionnaire précise que cet écart important entre les deux territoires de la concession est proba-

blement dû à des pratiques différentes dans l'utilisation de l'outil "piste RSF". Lors de la phase de confirmation d'une fuite, certains agents ont pris en compte plusieurs indices sur une même zone limitée à quelques mètres. Cette manière de faire a engendré une multiplication du nombre d'indices saisis pour une même zone. Dès 2014, les données devraient être plus cohérentes entre les deux DEM.

Nombre d'indices de fuite relevés

	Type 1	Type 2	Type 3
DEM Est	331	1 006	39
DEM Ouest	110	246	64
Total	441	1 252	103

La grande majorité des indices détectés concerne les canalisations du réseau basse pression. Quelques défauts surviennent sur les détendeurs, les prises ou les joints d'étanchéité sur le réseau moyenne pression, mais restent limités.

Conclusion

Les opérations de surveillance du réseau au travers de la recherche des fuites, notamment sur le réseau basse pression, sont effectuées avec rigueur et professionnalisme par le concessionnaire.

L'harmonisation des pratiques relatives à la RSF entre les deux DEM est souhaitée pour que les résultats soient comparables.

Renouvellement des conduites d'immeubles sensibles (FNR04)

Dans le cadre du respect des dispositions prévues dans le contrat de service public, GrDF s'est engagé à renouveler 80% des conduites d'immeubles (CI) sensibles avant fin 2013, et la totalité fin 2014.

Communément appelés FRNO4 (facteur de risque 4), ces ouvrages sensibles répondent aux trois critères suivants :

> Pression de raccordement : basse pression.

> Localisation : caves privatives, couloirs de cave..., mais aussi emplacements interdits par les règles de construction des ouvrages (caves des établissements recevant du public, locaux d'ascenseurs...).

> Matériau : plomb.

Pour la région Île-de-France, 30 millions d'euros ont été consacrés en 2012 au renouvellement de ces ouvrages. Le programme 2013 a pour objectif la sécurisation de 3 200 conduites d'immeubles et le passage de 800 d'entre elles au réseau MPB.

1 750 conduites d'immeubles doivent être renouvelées en 2013 sur le territoire du Syndicat, et 1 370 en 2014. Par ailleurs, 230 passeront au réseau MPB sur ces deux années.

Classe de sensibilité des ouvrages

Pour le branchement collectif, y compris l'OCG	Sensibilité 1			Sensibilité 2			Sensibilité 3		
	Sensibilité 1	Sensibilité 2	Sensibilité 3	Sensibilité 1	Sensibilité 2	Sensibilité 3	Sensibilité 1	Sensibilité 2	Sensibilité 3
GAMMES									
Essai de fonctionnement de l'OCG seul	(1)	≤ 5 ans	≤ 5 ans	(1)	(1)	≤ 10 ans	(1)	(1)	(1)
Inspection de CI/CM (1) (dans sa totalité, y compris OCG)	≤ 5 ans	≤ 10 ans (2)	≤ 20 ans (2)	≤ 5 ans	≤ 10 ans	≤ 20 ans	≤ 5 ans	≤ 10 ans	≤ 20 ans
Test de déclenchement de RDBP ou DDMP (3)	≤ 10 ans								
Remplacement du compteur	20 ans								

(1) La gamme "Inspection de CI/CM" contient aussi les actes de la gamme "Essai de fonctionnement de l'OCG (hors essai du DDMP et RDBP)".

(2) Quand les gammes sur l'OCG et sur la CI/CM coïncident, les actes élémentaires identiques ne sont réalisés qu'une seule fois lors de la visite.

(3) DDMP : déclencheur à maximum de débit moyenne pression. RDBP : robinet déclencheur basse pression.

Fréquence des visites de maintenance

Ouvrage collectif (CI+CM)	CS 1 ⁽¹⁾	CS 2 ⁽²⁾	CS 3 ⁽³⁾
Inspection CI/CM	5 ans	5 ans	5 ans
Résivision CI/CM	10 ans	15 ans	20 ans

(1) CI en local poubelles, local vélos, local technique, parking, vide sanitaire (hors CS 3) + toutes les CI avec tronçon plomb + spécificités locales.

(2) Ouvrages hors CS 1 et CS 3.

(3) Tout l'ouvrage (CI+CM) est en acier soudé.

Résultats d'avancement des actions de maintenance sur les ouvrages du réseau, à la maille IDF

	DEM Est			DEM Ouest		
	Objectif	Réalisé	Taux de réalisation (%)	Objectif	Réalisé	Taux de réalisation (%)
Recherche de fuites par véhicule de surveillance du réseau (VSR)	7 200 km	7 200 km	100	8 316 km	8 697 km	105
Recherche de fuites par contrôle "à pied"	714 km	812 km	114	1 078 km	1 145 km	106
Protection cathodique, mesures d'efficacité	5 000	5 000	100	3 081	3 197	104
Protection cathodique, maintenance des installations	1 500	1 726	115	2 615	2 634	101
Maintenance préventive des robinets de réseau	10 700	10 152	95	6 333	6 160	97
Maintenance des postes de détente publics	863	818	95	1 236	1 028	83
Vérification des postes de détente clients	2 206	2 071	94	1 056	1 984	188
Maintenance préventive des branchements collectifs	11 937	8 947	75	16 600	12 580	76
Maintenance préventive des accessoires de télé-exploitation	49	53	108	-	2	-
Maintenance préventive télérelève	-	-	-	2	2	100
Vérification périodique d'étalonnage sur compteurs	2 000	1 830	92	2 212	2 049	93
Vérification périodique d'étalonnage sur convertisseurs	430	397	92	450	450	100

Visite et maintenance des conduites montantes

Quel que soit leur régime de propriété (en concession ou propriété de tiers) l'entretien des conduites montantes est assuré par le concessionnaire. Lorsque ces ouvrages relèvent de la propriété de tiers, leur entretien est à la charge du propriétaire, soit de manière forfaitaire, s'il a signé un contrat d'entretien, soit lors de l'intervention du concessionnaire, en fonction d'un barème annexé au cahier des charges et révisé chaque année (article 17 du cahier des charges).

Dans le cadre du renforcement de la sécurité industrielle des ouvrages, le concessionnaire a défini de nouvelles règles de contrôle des ouvrages collectifs basées sur les risques potentiels

en fonction de critères déterminant leur niveau de sensibilité :

- > Classe 1 : tous les ouvrages dont la conduite intérieure passe en local poubelles, local vélos, local technique, parking, vide sanitaire (hors CS3) et tous les ouvrages dont la conduite intérieure présente un tronçon en plomb, ainsi que les spécificités locales.
- > Classe 2 : tous les autres ouvrages.
- > Classe 3 : tout l'ouvrage est en acier soudé (conduite intérieure, conduite montante, nourrice et tige cuisine).

Une nouvelle politique de maintenance préventive des conduites montantes est désormais élaborée au travers de deux types de visites.

L'inspection (opérations de contrôle), comprenant :

- > La détection de fuites sur l'organe de coupure générale (OCG) et sa vérification.

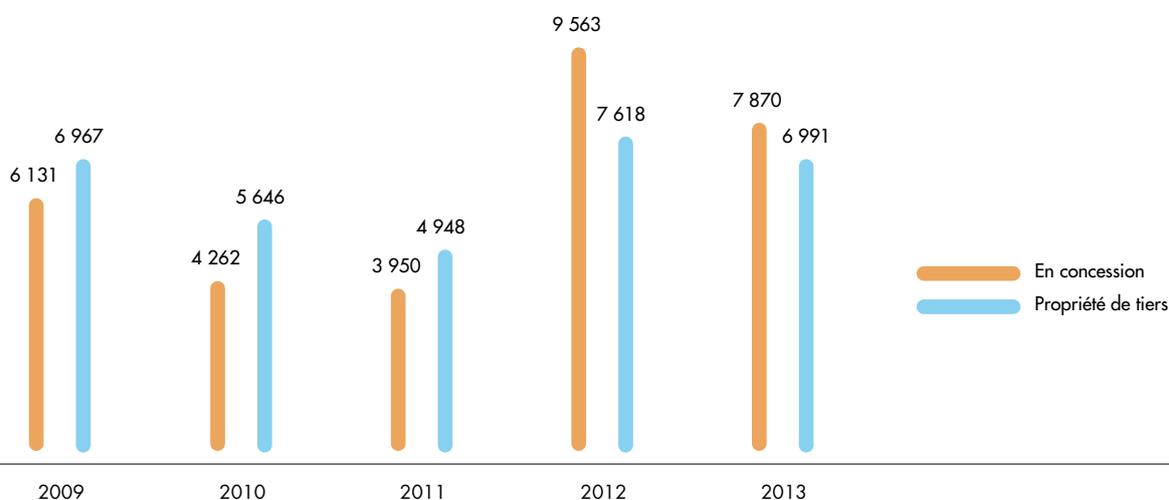
> Le contrôle visuel des conduites intérieures et conduites montantes (pénétration, branchements particuliers, gaines, fixations, corrosion).

La révision (actes d'entretien), opération de maintenance préventive plus approfondie, comprenant :

- > La détection de fuites sur l'organe de coupure générale et sa vérification.
- > La détection de fuite sur conduites intérieures et conduites montantes.
- > Le contrôle des conduites intérieures et des conduites montantes (pénétration, branchements particuliers, gaines, fixations).
- > Le contrôle électrique.

Le rythme des inspections et des révisions est lié à la classe de sensibilité des ouvrages.

Visite des conduites montantes





Les anomalies constatées lors des visites sont diverses et principalement identifiées comme telles :

- > Défaut de manœuvrabilité du robinet de branchement extérieur.
- > Défaut de manœuvrabilité des robinets en pied de conduite.
- > Défaut de manœuvrabilité des robinets de branchement particuliers.
- > Fuite au niveau d'un organe de barrage.
- > Fuite au niveau de la tuyauterie ou des accessoires.

14861 ouvrages de gaz ont été visités sur le territoire de la concession en 2013 (contre 17 181 en 2012).

Après une forte augmentation du nombre de visites (notamment sur les ouvrages en concession) en 2012 (+ 5 613 visites par rapport à 2011), on note une baisse des inspections et/ou révisions durant l'année 2013. En effet, 2 320 visites de moins (-13,5%) ont été réalisées sur les conduites montantes (privées ou en concession).

À la maille du Syndicat, le nombre de visites sur les conduites privées a légèrement baissé : 6 991 visites (-621 par rapport à 2012).

À l'inverse de 2012, ces visites ont eu lieu majoritairement sur la DEM Ouest, où l'on en a comptabilisé 4 749 (soit + 750), contre 2 242 (soit - 1 377) sur la DEM Est.

De la même façon, on constate que la dynamique des visites reste élevé pour les CICM en concession sur la DEM Ouest (+ 14,9%, soit + 590 visites). On note, en revanche, une baisse significative des visites sur la DEM Est (-10,7%, soit - 2 283 visites).

Ventilation des visites de conduites montantes, par régime de propriété

	2013				2012			
	PT/SC ⁽¹⁾	PT/HC ⁽²⁾	Concession	Total	PT/SC ⁽¹⁾	PT/HC ⁽²⁾	Concession	Total
DEM Est	1 139	1 103	3 321	5 563	1 514	2 105	5 604	9 223
DEM Ouest	3 571	1 178	4 549	9 298	3 502	497	3 959	7 958
Total	4 710	2 281	7 870	14 861	5 016	2 602	9 563	17 181

(1) PT/SC : ouvrages en propriété de tiers sous contrat d'entretien.

(2) PT/HC : ouvrages en propriété de tiers sans contrat d'entretien.

Nombre de visites de robinets utiles

	2013	2012
DEM Est	3 903	4 338
DEM Ouest	3 466	3 229
Total	7 369	7 567

Nombre de robinets utiles (dont inaccessibles)

	2013		2012	
	Utiles	Inaccessibles	Utiles	Inaccessibles
DEM Est	8 900	15	9 548	79
DEM Ouest	8 103	78	8 381	86
Total	17 003	93	17 929	165

À ce jour, et depuis la mise en place de la nouvelle politique de maintenance des ouvrages collectifs en 2009, 63,7% du parc ont été visités, quel que soit le régime de propriété. Ce résultat est, malheureusement, insuffisant, puisque l'intégralité des ouvrages CICM n'a pas été visitée sur les cinq dernières années.

Ce pourcentage est peut-être dû à l'écart (10 000 adresses) des bases de données technique et comptable utilisées pour l'édition des programmes de visites.

Visites et maintenance des robinets

Le nombre de robinets utiles inaccessibles est en baisse sur les deux DEM : il passe de 165 à 93.

Après avoir constaté depuis de nombreuses années des anomalies de calage de base de données, l'inventaire de ces vannes inaccessibles devient de plus en plus précis. Toutefois, malgré le nombre limité de ces robinets, cet inventaire doit rester une priorité pour GrDF, comme explicité dans la description de l'incident qui a eu lieu au Pré-Saint-Gervais, ou une vanne était inaccessible à cause d'un dallage béton.

Sur l'année 2013, 7 369 robinets ont été visités, soit 43,1% d'entre eux.

L'évolution de la politique de coupure du gaz par le concessionnaire lors des incidents a renforcé le rôle de ces accessoires de réseau et a rappelé la nécessité de leur accessibilité et de leur manœuvrabilité (voir encadré "REX" dans la partie incidents d'exploitation, page 57).



482D

TRAVAUX



GrDF
GAS RESEAU
DISTRIBUTION FRANCE

GAZ

défense de fumer

Incidents d'exploitation

Malgré la baisse du nombre d'incidents, le nombre de clients coupés continue de croître en 2013.

La collecte des informations relatives aux incidents gaz est centralisée par GrDF dans l'application "CiiAM" (Collecte intervention incident Anomalie Maintenance). Cette base de données permet d'enregistrer l'information, son traitement, sa conservation et l'établissement de statistiques relatives aux interventions des agents de GrDF dans le cadre du dépannage. Les événements collectés :

- > Les appels de tiers pour fuite, odeur ou manque de gaz, hormis les manques de gaz en rapport avec la gestion de la clientèle ou consécutifs à des travaux programmés (VPE, maintenance des conduites intérieures et conduites montantes...).
- > Les fuites de gaz localisées, quel que soit le processus par lequel l'exploitant en a pris connaissance.
- > Les agressions sur ouvrages, quelles qu'en soient les conséquences.
- > Les accidents survenus à des tiers et susceptibles d'être attribués au gaz.

Appels de tiers relatifs aux incidents et aux interventions d'urgence

Les appels de tiers vers le numéro vert 0 800 47 33 33 "Urgence sécurité gaz" sont traités au plan national sur trois sites : Lyon, Sartrouville et Toulouse, afin de garantir un traitement des appels 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, avec une traçabilité complète des appels (horaires, enregistrement...). Ce dispositif collecte les appels concernant l'urgence et la sécurité gaz mais également ceux relatifs au dépannage gaz (manque de gaz et autres causes). Les appels peuvent aussi bien concerner les installations intérieures que les ouvrages en concession.

Une fois l'appel reçu, l'information est ensuite transmise aux équipes locales afin qu'elles puissent procéder à d'éventuelles interventions.

Le nombre d'appels de tiers pour odeur de gaz est en légère augmentation pour la quatrième année consécutive. En 2013, il a augmenté de 3,2% (15 544). Près d'un tiers (4 912) ne concernaient pas le réseau concédé, mais les installations intérieures.

Toutefois, la grande majorité des incidents traités après appels se trouvent sur le domaine concédé (75,7%), Leur nombre est stable (10 632 en 2013 et 10 440 en 2012).

Les appels pour manque de gaz représentent 56% (30 558) des 54 616 appels reçus. Une des explications de la part importante de ces appels réside dans les demandes de remise en gaz à la suite d'actes de maintenance préventive ou de travaux de renouvellement effectués ou à des coupures consécutives à des incidents, par exemple des dommages aux ouvrages à la suite de travaux de voirie. Bien que les clients alimentés en moyenne pression aient subi une coupure, ils ont la possibilité de "se remettre en gaz" en suivant les instructions qui leur ont été laissées par les agents de GrDF lors de la remise en gaz du quartier. Nombreux sont, cependant, ceux qui préfèrent l'intervention de GrDF. Ils appellent pour cela le numéro "Urgence sécurité gaz".

Dommmages aux ouvrages

Lors de travaux de voirie, les dommages sur les ouvrages peuvent être à l'origine de nombreuses coupures de gaz et provoquer de réels dangers pour la sécurité des biens et des personnes.

Le nombre de dommages aux ouvrages constatés durant l'année 2013 est en baisse (-4,5%) représentant au total 706 agressions de tiers. Les fuites liées à ces dommages baissent également : 440, soit -2,7% (-12 fuites par rapport à 2012).

La politique de sensibilisation mise en place par GrDF auprès des entreprises de travaux publics ("pass travaux") et l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation des DT-DICT (décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011) commencent à produire leurs effets et devraient, dans les années à venir, permettre de réduire encore plus significativement les malveillances dues aux entreprises de travaux publics sur les ouvrages de gaz. Malheureusement, tout en mettant en perspective l'augmentation du nombre de déclarations de travaux, une part très importante de ces dommages (63%) relève de la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales ou des services déconcentrés de l'État. L'utilisation inadaptée de la pelle mécanique est, bien souvent, à l'origine de la plupart des dommages aux ouvrages, malgré les préconisations du concessionnaire ("*Guide pratique des travaux*").

À noter que GrDF applique les bonnes pratiques en la matière puisque seuls 3% des dommages aux ouvrages ont été identifiés sous sa maîtrise d'ouvrage ou celle de GDF Suez. Comme on peut le constater sur le graphique ci-contre, ce sont majoritairement les branchements (86%) qui sont l'objet de dégradations lors des travaux.

Si la grande majorité des agressions est constatée lors des travaux de tiers, soixante-huit agressions, soit 9,6% d'entre eux ont été constatées uniquement après les travaux, le tiers responsable n'ayant pas signalé l'incident. Cette donnée est en nette augmentation, ce qui évidemment peut être considéré comme préoccupant pour un réseau dit sensible.

Clients coupés suite à incidents

Durant l'année 2013, 60046 clients ont subi une interruption du gaz liée à une coupure sur des ouvrages concédés. Comme cela a déjà été observé lors des années précédentes, ce résultat est à nouveau en hausse.

4210 clients de plus ont été coupés, par rapport à 2012, soit +7%.

Hormis les postes de livraison clients ou de détente réseau (-67,4%), tous les sièges, sans exception (branchements, CI/CM, canalisations...), sont en hausse concernant le nombre de clients coupés.

L'origine la plus commune de ces coupures concerne les incidents qui

surviennent sur les branchements (43,9%), qu'ils soient individuels ou collectifs. Ce constat évolue peu dans le temps. Les incidents sur les CI/CM ont provoqué, quant à eux, 25% de coupures de plus qu'en 2012 (+2856 clients coupés). La plus forte progression de coupures de clients concerne les canalisations. En effet, 1770 clients de plus ont été coupés sur la DEM Est, et 3657 clients sur la DEM Ouest en raison d'incidents sur les canalisations. Les autres coupures proviennent d'incidents sur les installations intérieures et autres (tiges cuisine, postes de protection cathodique...), à hauteur, respectivement, de 5,2% et de 5,1%.

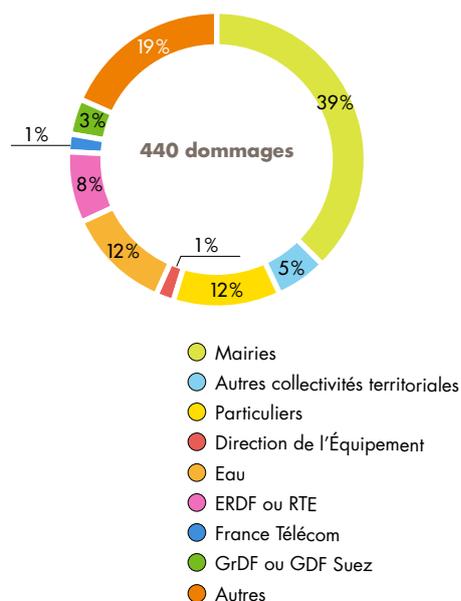
Incidents sur les ouvrages concédés

■ Réseau basse pression

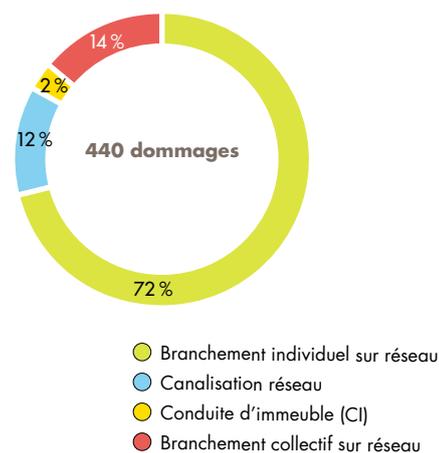
Le nombre d'incidents (350) sur le réseau basse pression diminue de 24,6%. De la même manière, l'évolution des incidents avec fuite de gaz sur ce réseau est également à la baisse, soit 337 fuites contre 455 en 2012. Toutefois, le nombre d'incidents sur le réseau basse pression représente encore 71,6% des incidents, alors que le linéaire de ces canalisations ne représente que le quart du linéaire total des canalisations de la concession. Mécaniquement, le taux d'incidents pour 100 km baisse significativement et s'établit à 13,8 (18,4 en 2012 et 15,7 en 2011) pour le réseau basse pression.

Domages avec fuites de gaz sur les ouvrages lors de travaux de voirie

Par maîtrise d'ouvrage



Par type d'ouvrage



Causes des appels de tiers relatifs à des incidents

Odeurs de gaz	Incendie, explosion	Autres motifs de sécurité	Manque de gaz	Autres dépannages	Total
15 544	1 749	2 605	30 558	4 160	54 616

Clients coupés, par siège des incidents

	Branchements	CI/CM	Canalisations	Postes de livraison	Autres ⁽¹⁾	Total
DEM Est	14 144	6 619	5 743	1 107	824	28 437
DEM Ouest	14 298	7 678	6 753	1 747	1 133	31 609
Total	28 442	14 297	12 496	2 854	1 957	60 046
Part	47,4 %	23,8 %	20,8 %	4,8 %	3,3 %	

(1) Tige cuisine, autres postes, sans objet.

Liste des principaux incidents ayant provoqué un nombre important de clients coupés

	Nombre de clients coupés	Siège de l'incident
Pré-Saint-Gervais	5 000	Fuite sur une prise de branchement PE 125 au niveau de la soudure.
Pré-Saint-Gervais	4 000	Fuite fermée sur une canalisation PE 125 à la suite d'un claquage de boîte ERDF basse tension.
Ermont	2 800	Arrachage d'une canalisation PE 63 par une pelle mécanique (DO).
Châtenay-Malbry	1 000	Arrachage d'un branchement collectif PE 15 sur MPB à la pelle mécanique (DO).
Tremblay-en-France	1 000	Arrachage d'une canalisation PE 63 par une pelle mécanique (DO).
Colombes	900	Feu de coffret de branchement à la suite d'un acte de malveillance.

La très grande majorité des incidents (76,3%) sur le réseau basse pression concerne les canalisations en fonte ductile, qui sont désormais les plus anciennes et peuvent se révéler sensibles à la corrosion, selon la nature du terrain. C'est pourquoi, depuis 2010, elles sont surveillées trois fois par an par le véhicule spécialisé (VSR) dans le cadre du programme de recherche systématique de fuites (RSF). Depuis 2011, les incidents sur l'acier (protégé) représentent 26,4% des incidents sur ce réseau BP.

Par ailleurs, on note une baisse non négligeable des incidents sur les canalisations en tôle bitumée. En effet, 14 incidents ont été identifiés en 2013, contre 31 en 2012. Bien que ce matériau ne représente plus que 0,08% du réseau de la concession, son ratio incidents pour 100 km reste de loin le plus important, tous matériaux confondus (140 incidents pour la tôle bitumée contre un incident pour le polyéthylène). La résorption rapide de ces derniers tronçons

trouve donc ici toute sa justification. Pour ce qui concerne la fonte grise, on relève, malgré la disparition de ce matériau de l'inventaire en 2008, deux incidents, survenus en 2013 sur des "mégots" non répertoriés.

■ Réseau moyenne pression

152 incidents ont entraîné une fuite sur le réseau moyenne pression, soit un peu plus que l'année précédente (+ 4,8%).

Malgré la baisse des incidents sur la basse pression et une légère augmentation sur le réseau moyenne pression, le taux d'incidents pour 100 km sur le réseau moyenne pression reste six fois moins élevé.

Même si on dénombre plus d'incidents sur les canalisations en acier (90) et en polyéthylène (57), le réseau en cuivre reste le réseau MP où le taux d'incidents est, de très loin, le plus élevé. En 2013, on y dénombre 5 incidents pour 18 km de canalisations, soit un taux moyen de 28,4 incidents pour 100 km.

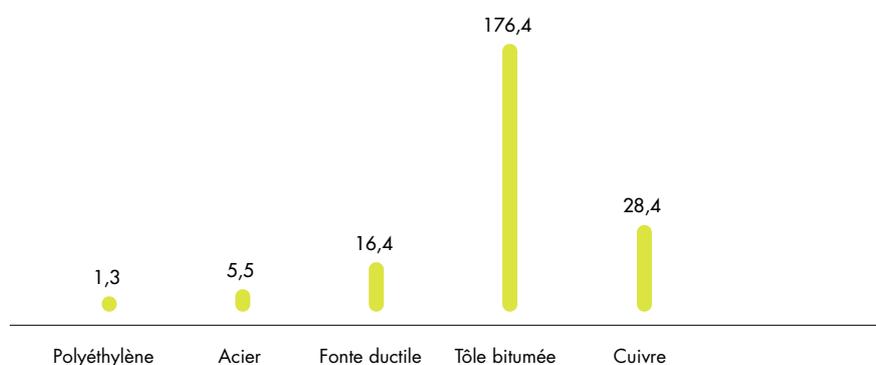
En ce qui concerne le réseau en polyéthylène, il reste, sans conteste, le plus fiable, avec seulement 1,3 incident pour 100 km (1,9 en 2012).

Incidents sur les branchements

Cette année encore, les incidents sur ce type d'ouvrage ont entraîné 43,9% des coupures de gaz chez les clients. Après une augmentation de 8,8% en 2012, le nombre d'incidents avec fuite de gaz sur les branchements diminue de 11,4% sur l'exercice 2013.

On en dénombre 4 468 (- 15,5%) pour 2 797 fuites sur les branchements individuels et 1 243 (- 11%) pour 803 fuites sur les branchements collectifs. Cette baisse est observée sur l'ensemble du territoire du Syndicat. Ces fuites sont, dans leur majorité, constatées par le VSR. L'augmentation du rythme de surveillance du réseau basse pression de une à trois fois par an peut, en partie, expliquer cette évolution. Toutefois, le tableau montrant la ventilation des incidents sur les branchements selon les causes principales met en évidence l'usure des pièces devant le blocage/grip-page ou le déclenchement intempestif de dispositif de sécurité d'un robinet, d'un manchon ou régulateur (détendeur). Ce constat rappelle l'importance des actions de maintenance préventive pour le maintien de la continuité de service et de la sécurité des installations.

Nombre d'incidents pour 100 km, par matériau, sur le réseau moyenne pression



Ventilation des incidents, par matériau

	Polyéthylène	Acier	Fonte ductile	Tôle bitumée	Cuivre
Linéaire (en km)	5 086	2 692	1 567	8	18
Incidents BP	7	57	257	14	-
Incidents MP	57	90	-	-	5
Total incidents	64	147	257	14	5
Incidents aux 100 km	1,3	5,5	16,4	176,4	28,4
Nombre d'incidents	1	4	13	140	23

Ventilation des incidents par causes principales (hors tiers) sur les branchements individuels et collectifs

	Usure ou rupture de pièces	Blocage ou grippage	Déclenchement intempêtif du dispositif de sécurité	Fausse manœuvre	Corrosion mécanique	Défaut d'assemblage
Branchements individuels	2 340	577	301	133	163	92
Branchements collectifs	610	110	138	101	47	31
Total	2 950	687	439	234	210	123

Ventilation des incidents par causes principales (hors tiers) sur conduites montantes et branchements particuliers

	Usure ou rupture de pièces	Blocage ou grippage	Fausse manœuvre	Défaut d'assemblage mécanique	Corrosion
Conduites immeubles	255	19	15	5	29
Conduites montantes	528	471	294	55	13
Branchements particuliers	2 136	127	222	146	45
Total	2 664	598	516	201	58

Proportion des incidents par type de causes, tous ouvrages confondus

	Nombre d'incidents	Part de l'ensemble
Défauts matériels (usures, blocages pièces)	7 984	62,7 %
Aléas techniques divers ⁽¹⁾	1 898	14,9 %
Agressions de tiers	1 322	10,4 %
Fausse manœuvres d'ordre humaines	849	6,7 %
Aléas environnementaux divers ⁽²⁾	654	5,1 %
Sans objet	21	0,2 %
Total	12 728	

(1) Déclenchement intempêtif du dispositif de sécurité, feu autre que feu de coffret, défaut d'assemblage mécanique...

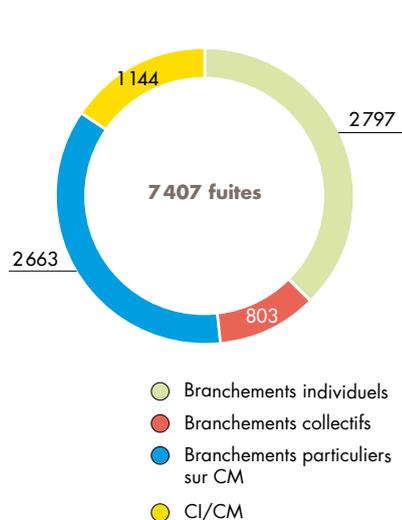
(2) Corrosion, mouvement de terrain, indéfini...

Incidents sur les conduites montantes et les branchements particuliers

Durant l'année 2013, le nombre d'incidents concernant les conduites montantes, les conduites d'immeubles et les branchements particuliers s'élève à 4 935 (soit en hausse de 16,2%), parmi lesquelles 3 807 ont généré des fuites. Hormis une baisse sur les tiges cuisine et conduites montantes sans compteur, les incidents sur les autres ouvrages sont tous en hausse, de manière plus ou moins significative.

> 1 085 incidents, dont 741 fuites (+ 53,7% par rapport à 2012) ont été relevés sur les conduites montantes.

Incidents avec fuite de gaz sur les branchements et ouvrages collectifs

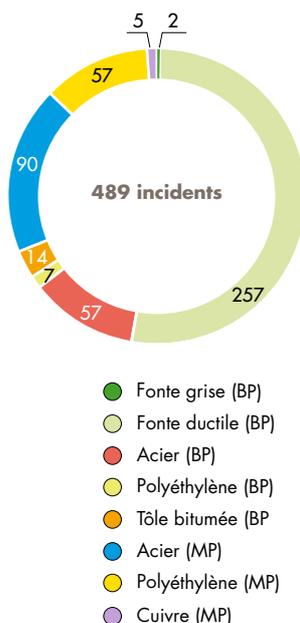


> En ce qui concerne les conduites d'immeubles, l'augmentation des incidents est élevée (+ 23,8%).

> Le nombre de fuites sur les branchements particuliers (+13,7%) est en augmentation de 320 sur la concession.

Selon GrDF, cette hausse importante des fuites sur les ouvrages collectifs, pourrait en partie s'expliquer par la mise en place récente de nouvelles règles de périodicité et d'actions de maintenance basées sur la classe de sensibilité des ouvrages (classes de sensibilité 1, 2 et 3) renforçant le rythme de contrôle des ouvrages et la mise en évidence de fuites et de défaillances sur ce patrimoine.

Incidents sur les canalisations selon le matériau et le niveau de pression



L'analyse des indicateurs de suivi des fuites et incidents sur ces ouvrages, dans les prochaines années, confirmeront, ou non, cette hypothèse.

Le tableau montrant la ventilation des incidents sur les CI, CM et branchements particuliers selon les causes principales met, à nouveau, en évidence l'impact de l'usure des pièces bien avant les autres causes.

Les actions de maintenance préventive de ces ouvrages, là encore, doit être une priorité pour le concessionnaire.

Conclusion

Malgré la baisse du nombre d'incidents, le nombre de clients coupés, continue d'augmenter cette année encore (+ 8 248 en deux ans) sur le territoire de la concession.

Les incidents sur les branchements individuels et collectifs sont à l'origine du plus grand nombre de clients coupés (28 442).

Si le nombre d'incidents sur les ouvrages est en baisse, l'augmentation constatée sur les ouvrages collectifs est préoccupante s'agissant d'ouvrages en espace confinés.

L'analyse de la cause des incidents met en évidence, par ailleurs, la part prépondérante due à l'usure ou à la rupture des pièces, rappelant l'importance des programmes de maintenance préventive.

Accidents imputés au gaz naturel

■ Accidents sur les ouvrages en concession

Un seul accident est survenu sur les ouvrages en concession durant l'année 2013. Il s'agit d'un feu de coffret de branchement collectif en polyéthylène sur la moyenne pression, provoquant une fuite enflammée sur la façade d'immeuble de cinq étages. (deux personnes hospitalisées).

■ Accidents sur les installations intérieures

	Nombre d'accidents	Personnes décédées	Personnes hospitalisées
2010	5	1	11
2011	5	-	15
2012	6	-	7
2013	3	-	5

Le nombre d'accidents (trois en 2013 contre six en 2012) sur les installations intérieures diminue. De plus, leurs conséquences ont été moins graves (cinq personnes hospitalisées contre sept en 2012).

Ces accidents étaient dus à l'explosion d'une cuisinière à gaz, au dysfonctionnement d'un chauffe-eau et à une mauvaise utilisation du gaz entraînant l'explosion d'un appartement.

Retour d'expérience (REX) à la suite du déclenchement d'un plan Origaz

Définition d'un plan Origaz

Le plan d'organisation et d'intervention gaz (Origaz) permet aux exploitants de prendre rapidement toutes les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, tant pour les personnes que pour les biens, d'un événement important perturbant la distribution du gaz.

Le 11 juillet 2013, le plan Origaz a été déclenché par GrDF à la suite d'un incident survenu sur la commune du Pré-Saint-Gervais dans le département de la Seine-Saint-Denis.

Résumé de l'incident

À la suite d'un appel par les pompiers au centre d'appel de GrDF Urgence sécurité gaz concernant une odeur de gaz suspecte, un agent d'intervention sécurité (IS) est envoyé sur place. En parallèle, les pompiers sécurisent le périmètre de l'incident en évacuant les habitations et une crèche.

L'incident est rapidement localisé. Il s'agit d'une fuite sur un branchement dans un coffret enterré alimenté par un réseau moyenne pression. L'incident est automatiquement qualifié en Procédure gaz renforcée (PGR) par le chef d'exploitation (CE) puisqu'il s'agit d'une fuite fermée. La première action est donc la fermeture des vannes pour couper l'arrivée du gaz. Or, la vanne la plus proche de l'incident étant inaccessible (sous un dallage), les équipes de GrDF n'ont pas d'autre solution que de couper une autre vanne plus loin, provoquant la coupure de 600 clients supplémentaires (voir partie concernant les schémas de vannage, p. 61).

Par malchance, la DEM Est ne comptait que 15 vannes inaccessibles; ce robinet en

faisait partie. Au total, c'est environ 3900 clients qui seront coupés.

Une fois les vannes coupées et les vérifications d'usages effectuées (pas d'évolution de la fuite, regards gaz et tiers ouverts, aucun point chaud en cave), la décompression du réseau peut être réalisée.

Dès que le réseau est hors pression, les équipes de terrassement peuvent opérer sur la prise de branchement du coffret S600 (enterré) et réparer la fuite (pose d'une manchette de 2 m de PE 125 et réalisation d'un nouveau branchement).

Il est décidé de déclencher le plan Origaz le 11 juillet à 20 h avec pour objectifs de mettre en place un PC de crise afin de définir la stratégie de remise en gaz des clients et de mobiliser les ressources nécessaires pour traiter les conséquences de l'incident (remettre rapidement en gaz les clients tout en assurant un bon niveau d'information).

En parallèle, le CE appelle la Maintenance spécialisée gaz (MSG) pour disposer dès le lendemain matin d'un expert "pose de détente" pour la remise en services des postes mis à l'arrêt (cinq postes de détente dont deux maillés).

Les journées des 12 et 13 juillet sont consacrées à la remise en gaz des clients, mobilisant entre 80 et 120 salariés de GrDF issues de toute l'Île-de-France.

Le 14 juillet à 16h, le plan ORIGAZ est levé après que l'ensemble des clients présents à leur domicile aient été remis en gaz. Dans la semaine qui a suivi, une équipe dédiée a été maintenue pour traiter les demandes de remises en gaz des clients absents lors de l'incident.

Pass travaux

Dans une démarche de réduction pérenne des dommages aux ouvrages, le concessionnaire organise auprès des entreprises de travaux publics des réunions de sensibilisation communément appelées "Pass travaux".

Cette formation pédagogique se concentre sur les risques liés aux activités de terrassement (notamment à proximité de réseaux dits sensibles).

À ce jour, un peu plus de 6300 salariés ont ainsi pu participer au Pass travaux. Cet outil a l'avantage de permettre un bon niveau d'information mais aussi de préparer les formations obligatoires que prévoit la réglementation "anti-endommagement" (DT-DICT) pour obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) à partir de 2017.



Investissements

Hausse des investissements pour le développement et le renouvellement des réseaux

Comme le prévoit le cahier des charges, le concessionnaire est en charge des investissements sur les différents ouvrages gaz : modernisation ou renforcement des canalisations dans le cadre de sa politique de sécurité industrielle, l'alimentation de nouveaux clients, ou le déplacement d'ouvrages dans le cadre de projets importants.

Les investissements de développement

Le montant des investissements affectés au chapitre développement sur l'ensemble du réseau (conduites de distribution, ouvrages collectifs, branchements, poste de détente et de comptage, protection cathodique) s'élève à 15,9 millions d'euros sur la concession en 2013, soit une hausse de 1,75 million d'euros.

Une grande partie de ces dépenses de développement a été consacrée au raccordement de nouveaux clients.

Sur l'année 2013, ce n'est pas moins de 3 180 branchements (dont 235 collectifs) qui ont été créés, pour un montant de 7,1 millions d'euros.

Les investissements de développement sur les canalisations représentent, quant à eux, 5,3 millions d'euros, pour 20,4 km de réseau posé. Il s'agit dans la plupart des cas d'extensions pour des nouveaux raccordements.

Enfin, un montant de 2,18 millions d'euros a été consacré aux dispositifs de protection des branchements (coupure automatique de gaz en cas de fuite DBPE), de purges fixes et la téléexploitation.

Les investissements de renouvellement dits "de qualité"

Les crédits affectés au chapitre "qualité" pour le renouvellement ou le renforcement des ouvrages (conduites de distribution, ouvrages collectifs, branchements, postes de détente et comptage, protection cathodique) s'élève à 37,1 millions d'euros. Ce montant est en nette progression (+ 22,9%) : 6,9 millions d'euros sup-

plémentaires ont, en effet, ainsi été consacrés à ce chapitre entre l'année 2012 et 2013.

À la maille du Syndicat, le premier pôle de dépenses pour le renouvellement des ouvrages gaz concerne les canalisations, dont le montant reste stable en 2013, avec 13,1 millions d'euros, soit + 0,3%. Sur l'année, 34,8 km de canalisations ont été renouvelés. 50% de ce montant, soit 6,5 millions d'euros, ont été destinés au renouvellement des canalisations en fonte ductile et en acier, auxquels se rajoutent 12% pour la résorption des tronçons résiduels en fonte grise (trente-cinq chantiers pour 1,5 million d'euros).

Les 5 millions restants concernent des chantiers pour le renouvellement de canalisations en cuivre et tôle bitumée, ainsi que pour les différents correctifs immédiats ou renouvellement de réseau en sous profondeur. Lorsqu'on détaille les travaux réalisés sur chacune des Délégations exploitation maintenance (DEM), on observe des disparités notables

Dépenses d'investissement 2013 (valeur nette, en M€)

Chapitre développement	Branchements	Conduites d'immeubles/montantes	Canalisations	Protection cathodique	Postes de détente et comptage	Autres	Total
DEM Est	3,4	0,15	2,7	0,40	0,10	1,64	8,4
DEM Ouest	3,7	0,19	2,7	0,38	0,06	0,54	7,5
Total	7,1	0,34	5,4	0,78	0,16	2,2	15,9

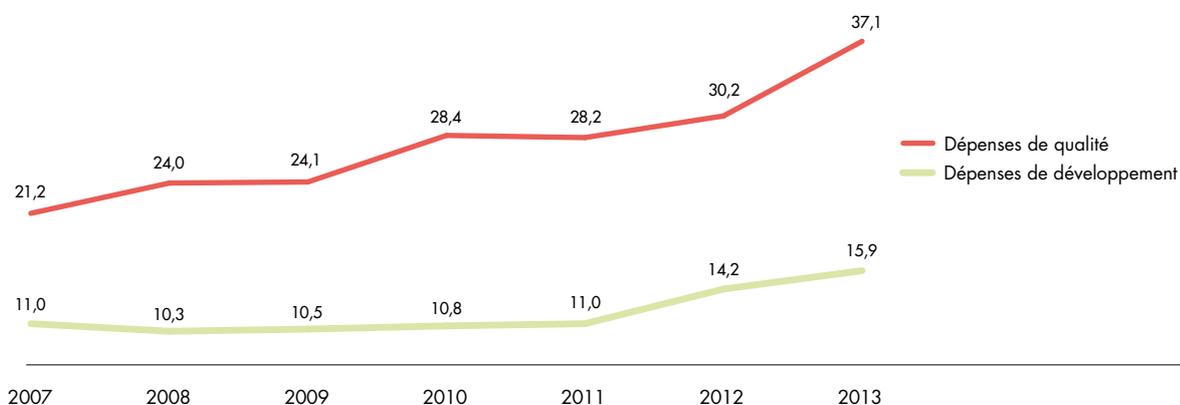
Chapitre qualité	Branchements	Conduites d'immeubles/montantes	Canalisations	Protection cathodique	Postes de détente et comptage	Autres	Total
DEM Est	5,2	2,6	4,4	-	0,11	-	12,3
DEM Ouest	8,2	7,6	8,7	0,14	0,17	-	24,8
Total	13,4	10,2	13,1	0,14	0,28	-	37,1

Travaux d'investissement réalisés en 2013 (en mètres)

	Développement/extension	Renouvellement	Renforcement	Total
DEM Est	10 947	11 302	-	22 249
DEM Ouest	9 443	23 525	-	32 968
Total	23 390	34 827	-	55 217

	Abandon	Réutilisation en fourreau	Total
DEM Est	10 248	1 204	11 452
DEM Ouest	28 600	6 206	34 806
Total	38 848	7 410	46 258

Évolution des dépenses d'investissement "développement" et "qualité" (en M€)



qui peuvent s'expliquer par la nature différente des matériaux des canalisations dans les deux DEM, notamment les linéaires résiduels de canalisations en cuivre et en tôle bitumée (7,6 km sur la DEM Ouest et 0,4 km sur la DEM Est).

Sur les 13,1 millions d'euros consacrés au renouvellement des ouvrages, 8,7 millions ont été réalisés par la DEM Ouest, contre 4,4 millions par la DEM Est.

La majorité des chantiers de résorption de fonte grise a été réalisée sur la DEM Ouest, où 710 m de "mégots" en fonte grise ont été remplacés, soit trois fois plus que sur la DEM Est.

Un effort important a été effectué par GrDF sur le renouvellement des conduites d'immeubles : 8,5 millions d'euros, soit +52,4% par rapport à 2012.

Au cours de l'année 2013, 1 557 conduites d'immeubles en plomb relevant du programme prioritaire "FRN04" ont été renouvelées ou sécurisées (64 poses de robinets déclencheurs basse pression).

S'agissant des branchements, individuels ou collectifs, 13,4 millions d'euros ont été consacrés à leur renouvellement, soit +89,6% par rapport à 2012. Sur l'ensemble du Syndicat, 2 124 branchements collectifs ont été renouvelés.

Enfin, les déplacements d'ouvrages à la demande de tiers se sont traduits par une dépense de 4,3 millions d'euros (dont 40% dans le cadre de grands projets urbains, parmi lesquels les projets de tramway).

Schéma de vannage

Amorcée courant 2009-2010, la réalisation des schémas de vannage a pour objectif de définir le nombre et l'emplacement des vannes (ou robinets) permettant la coupure de l'alimentation en gaz sur le réseau en cas d'incident le plus rapidement possible et de limiter le nombre de clients coupés.

La localisation de ces organes de coupure est ainsi reconsidérée en fonction :

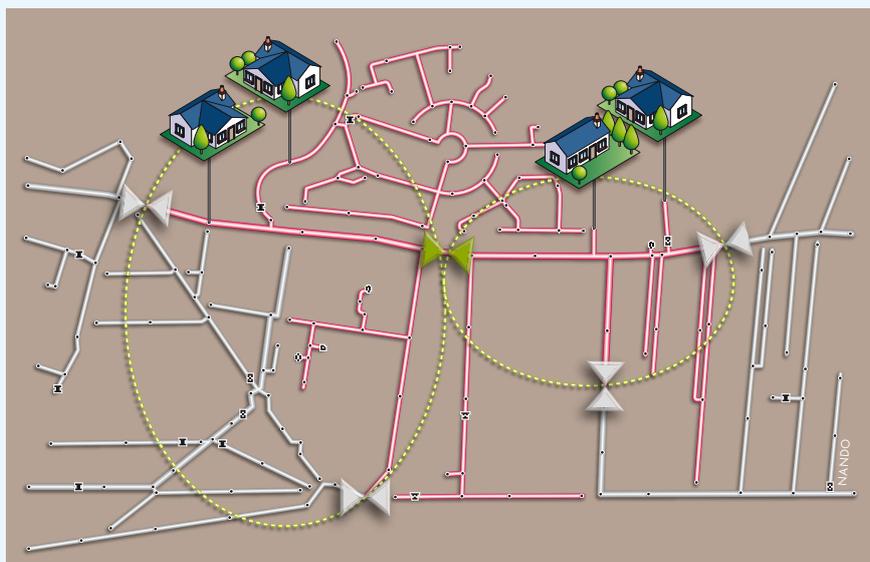
- > De l'évolution des structures et des besoins en gaz.
- > Des différents types de réseau (primaire, secondaire et tertiaire)⁽¹⁾.
- > Des retours d'expérience (analyse des défaillances constatées).

Fin 2014, l'objectif est de terminer la phase étude des schémas de vannage. La réalisation complète du projet est prévue pour l'année 2018. La priorisation des opérations se fait en fonction des types de non-conformité⁽²⁾ et de la zone géographique.

En 2013, 2,8 M€ ont été investis sur ce projet de schéma de vannage par le concessionnaire (50% pour la pose de soixante vannes, et 50% pour la pose ou le renouvellement de 4,5 km de linéaire de réseau.

(1) Primaire : transit (réseau MPC) ; secondaire : 1 500 clients ; tertiaire : 500 clients (pilote).

(2) Nombre de robinets à manoeuvrer (trois maximum) ; volume à décompresser de 40 m³ ; nombre de clients.



Pour interrompre l'alimentation de ce réseau, quatre robinets, répartis sur quatre sites, devaient être initialement fermés. En ajoutant une vanne (en vert), deux sections (contre une seule auparavant) sont désormais isolables par trois robinets. Avantages : rapidité de l'intervention du concessionnaire et nombre de clients coupés moindre.

Projets d'extension de réseau

Une extension de réseau désigne une portion supplémentaire de canalisation de distribution publique à construire depuis sa localisation actuelle jusqu'au droit du branchement envisagé. Cette demande doit obligatoirement être faite par le futur client ou par un fournisseur.

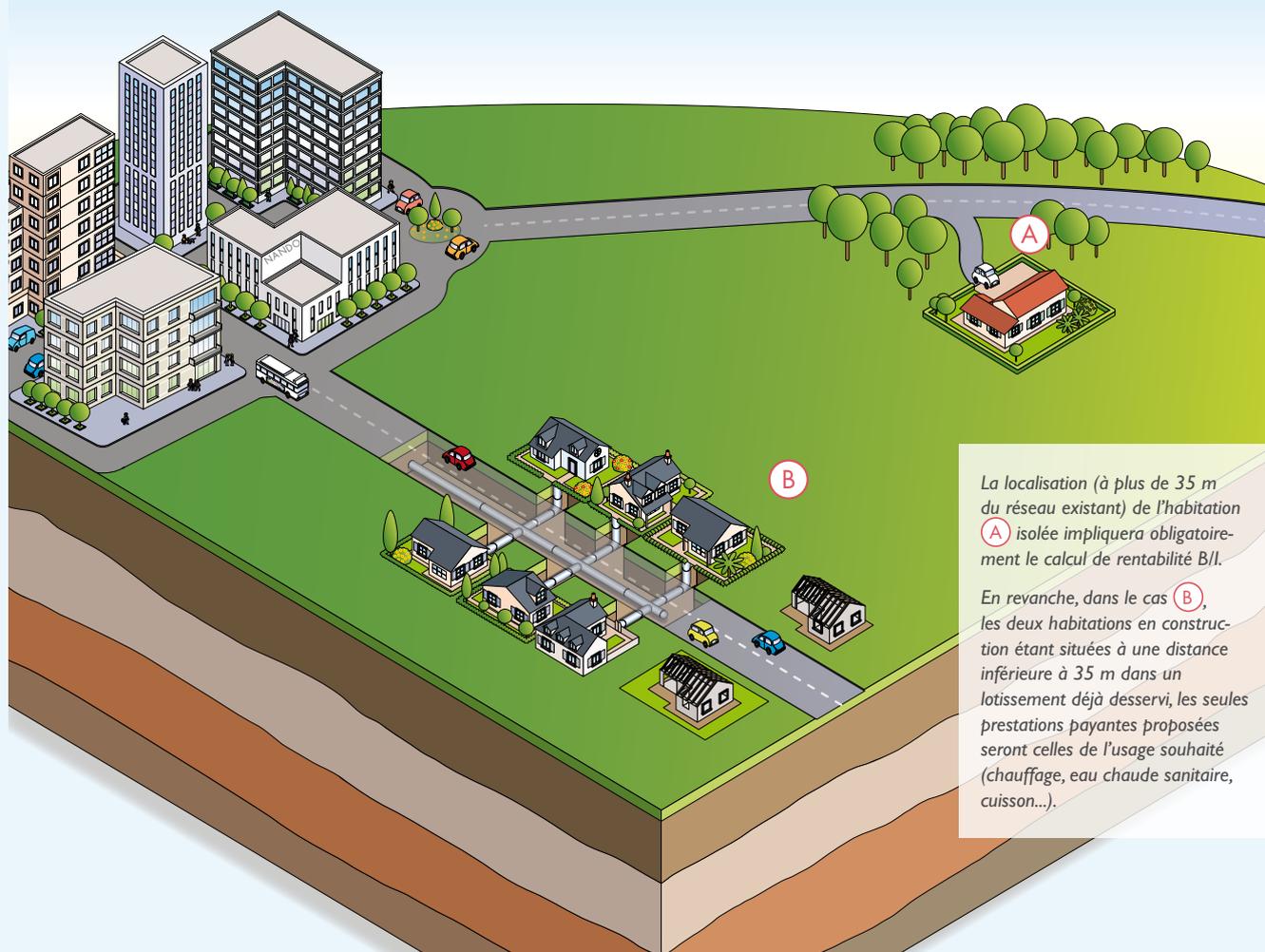
> Si l'extension est supérieure à 35 m, un calcul de rentabilité B/I (bénéfice d'acheminement) est réalisé. Dès lors que ce ratio est supérieur à 0, la phase étude peut démarrer.

L'ensemble des projets d'extensions est étudié au sein du BERG (bureau d'études régional gaz) puis validé par la délégation patrimoine industrielle du concessionnaire (maître d'ouvrage).

Le coût des travaux est ensuite évalué en fonction du nombre de branchements à créer, ainsi qu'au contexte environnemental du chantier (tranchées ouvertes ou fermées, type de pression...).

> Si l'extension est inférieure à 35 m, différentes prestations payantes sont proposées au client selon son utilisation finale (par exemple : chauffage, eau chaude sanitaire et cuisson) et la volumétrie de son compteur (6-10 m³/h ou supérieur à 16 m³/h).

Deux cas d'extension de réseau







ROBINET GAZ
N° 69286R0F5527
RÉSEAU
T.M. 1000

Contrôle du pouvoir calorifique supérieur du gaz (PCS)

Un nouveau dispositif de contrôle du pouvoir calorifique du gaz mis en place par le Syndicat.

Le gaz naturel distribué en Île-de-France provient de différentes origines : Norvège, pour l'essentiel (93,2%), et, de façon plus marginale, Russie, Pays-Bas et Algérie. Le gaz peut également provenir d'un des stockages souterrains situés autour de Paris.

Chacun de ces gaz ayant un pouvoir calorifique différent, il est nécessaire d'en connaître la valeur chaque jour pour la détermination des quantités acheminées et pour la facturation des clients par les fournisseurs de gaz. Le pouvoir calorifique (kWh/m^3) est au gaz ce que la puissance (en watts) est au courant électrique. Par conséquent, plus il est élevé, plus sa flamme a un pouvoir chauffant important.

Méthode de détermination du PCS

Le Syndicat contrôle les valeurs du PCS calculées par GRTgaz dans le cadre du nouveau dispositif qu'il a déployé afin d'améliorer la précision de ce paramètre essentiel dans la détermination des quantités d'énergie acheminées et vendues.

GRTgaz a scindé le réseau en sous-réseaux. Le territoire du Syndicat est concerné par cinq d'entre eux (voir carte p. 67) Chacun des sous-réseaux est contrôlé par un chromatographe positionné dans une zone où la détermination du PCS est la plus complexe.

Le respect des objectifs que s'est fixés GRTgaz (1,15 %) à ces points de contrôle permet de valider l'ensemble des mesures sur le sous-réseau.

Les deux chromatographes du Syndicat situés dans les communes de Bondy et de Sceaux assurent le contrôle de deux des cinq sous-réseaux qui alimentent le territoire du Syndicat.

Grâce à son matériel, le Syndicat contrôle le PCS du gaz distribué sur 68 % de son territoire. Trois autres chromatographes de GRTgaz permettent de vérifier les calculs du PCS sur les autres sous-réseaux.

Résultat des mesures des laboratoires de contrôle du Sigef

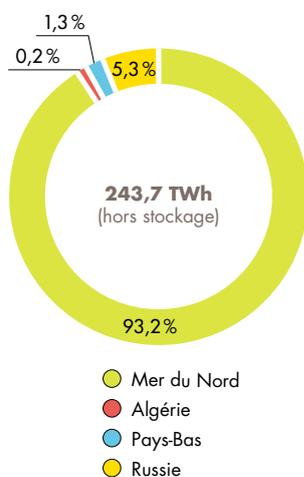
■ Sous-réseau "Paris"

Situé à l'intérieur du sous-réseau "Paris", le chromatographe du Syndicat installé à Sceaux n'est pas pour autant celui qui valide les PCS calculés sur cette zone. Le chromatographe "officiel" de cette zone appartient à GRTgaz et se situe dans Paris, sur les quais de Seine. Le chromatographe du Syndicat, quant à lui, est situé dans un lieu plus représentatif des communes du Syndicat. Les valeurs obtenues par ce chromatographe sont également analysées par GRTgaz pour vérifier les calculs du PCS sur cette zone.

Ce sous-réseau concerne, pour le Sigeif, principalement des communes de la première couronne au sud et à l'ouest de Paris.

Les mesures relevées par le chromatographe du Syndicat a permis de constater, durant cette année 2013, que la quasi intégralité (98,9%) des valeurs calculées par GRTgaz respectaient la tolérance maximale de 1,15%, (quatre écarts enregistrés sur 365 jours sur une semaine, fin juillet).

Approvisionnement en gaz naturel de l'Île-de-France (en %)



■ Sous-réseau "Gaz H Est"

Cette zone concerne essentiellement des communes situées à l'est de Paris. Le matériel de contrôle du Syndicat installé à Bondy est également utilisé par GRTgaz pour le contrôle de la détermination du PCS sur cette même zone.

Tout comme pour le chromatographe situé à Sceaux, les écarts enregistrés sur le sous-réseau "Gaz H Est" proviennent de divers dysfonctionnement liés aux matériels et restent minimales. 99,4% des valeurs calculées respectaient la tolérance maximale.

Résultat des mesures des laboratoires de contrôle de GRTgaz

■ Sous-réseau "Villiers-le-Bel"

Sous-réseau alimentant les communes du Syndicat situées principalement au nord-ouest de Paris. Sur l'ensemble des mesures réalisées par ce chromatographe installé à Nanterre, une seule valeur ne respectait pas la tolérance maximale. Par conséquent, 99,7% des valeurs calculées respectaient la tolérance maximale.

■ Sous-réseau "Cuvilly"

Sous-réseau alimentant six communes du Syndicat situées au nord-est du Val-d'Oise.

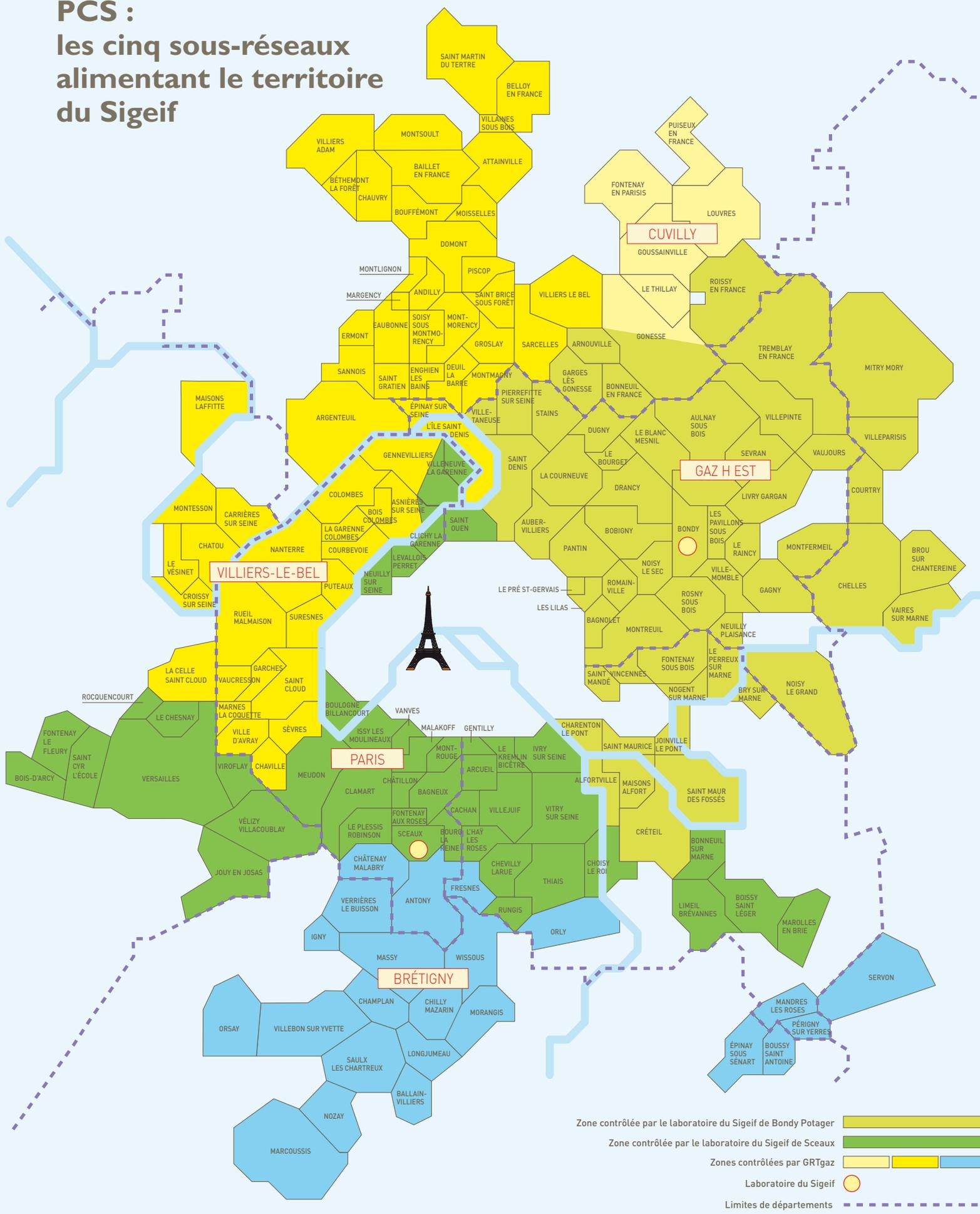
Sur l'ensemble des mesures effectuées par le laboratoire dénommé "Chambly", toutes les valeurs respectaient la tolérance maximale, soit 100% des mesures.

■ Sous-réseau "Brétigny"

Sous-réseau alimentant essentiellement des communes du Syndicat situées dans le département de l'Essonne.

Le laboratoire de contrôle dénommé "Dourdan" a permis de constater que les valeurs calculées par GRTgaz respectaient la tolérance maximale de 1,15% dans 99,9% des cas (trois écarts sur 359 jours de tests effectifs).

PCS : les cinq sous-réseaux alimentant le territoire du Sigeif



PCS mesuré ou calculé ?

GRTgaz détermine par calcul, au moyen d'un logiciel, le PCS du gaz distribué. Des chromatographes de contrôle mesurent le PCS en des points particuliers afin de vérifier que les valeurs calculées restent dans une tolérance acceptable, fixée par l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML). L'objectif de GRTgaz est d'aboutir, *a minima*, à un écart maximal de 1,15% entre ces deux méthodes sur 95% des mesures effectuées.

La carte page 67 illustre les deux zones sur lesquelles le Sigeif, grâce à ses deux laboratoires de Bondy et de Sceaux, procède au contrôle des calculs de GRTgaz.

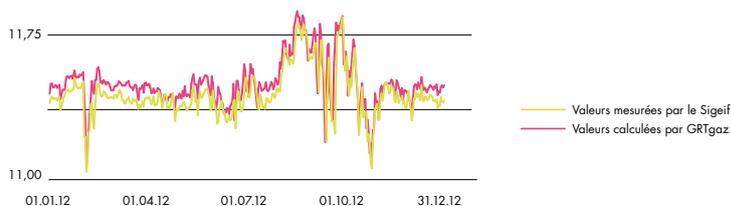
Facture de gaz et PCS

Les chiffres indiqués sur le compteur indiquent une consommation en mètres cubes ; or, ce sont des kilowattheures qui sont facturés. En effet, le pouvoir calorifique varie selon l'origine et la provenance ; le gaz naturel n'a jamais la même composition.

Par conséquent, sur la facture, c'est le pouvoir calorifique supérieur (PCS) du gaz qui sert de coefficient pour convertir les mètres cubes en kilowattheures : 1 m³ de gaz correspond à un PCS de 11,413 kWh pour 2013.

Contrôle du PCS : laboratoires du Sigeif (en kWh/m³N)

Bondy



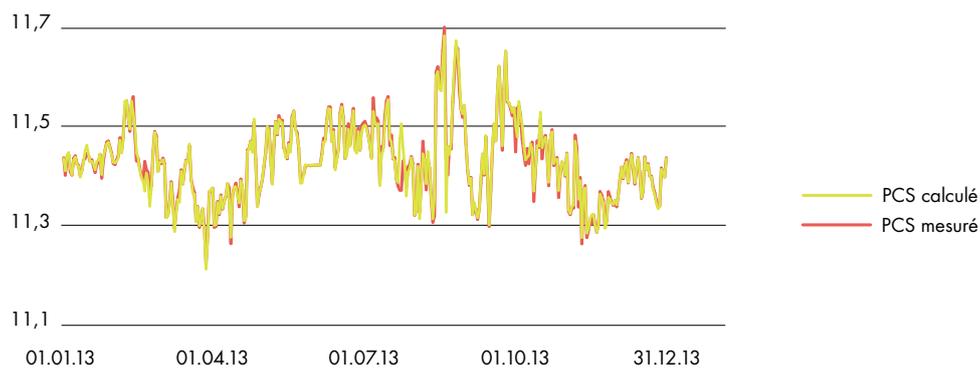
Pas de valeur pour le laboratoire de Bondy, en raison du dysfonctionnement du chromatographe, du 21 au 31 août et à la mi-novembre.

Sceaux



Contrôle du PCS : laboratoires de GRTgaz

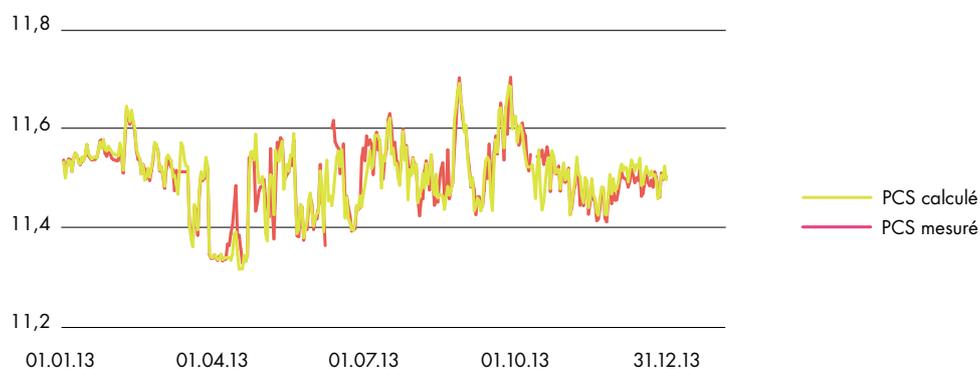
Nanterre



Chambly



Dourdan





Synthèse du contrôle technique

Une politique de maintenance toujours aussi rigoureuse, accompagnée d'un effort important au niveau des investissements de renouvellement sur les canalisations et sur les ouvrages collectifs.

Le territoire, les clients et les quantités acheminées

Le territoire du Syndicat n'a pas évolué en 2013. Le Syndicat regroupe 184 communes, dont la population s'élève 5 391 635 habitants. Le nombre de clients est à nouveau en baisse (-0,9%), et s'établit à 1 221 603, accompagné, cependant, par une augmentation de 4% des quantités acheminées, conséquence d'un hiver plus rigoureux.

Suivi de la qualité de service

Les indicateurs de suivi de la performance mis en place par le concessionnaire permettent de mesurer le niveau de qualité de service du concessionnaire. Les résultats mentionnés ont été obtenus à l'échelle de l'Ile-de-France.

Le taux de raccordements réalisés dans le délai convenu est de 87,3% soit légèrement supérieur à l'objectif du concessionnaire. S'agissant des délais de mises en service dans le délai demandé par le client, le taux est de 94,2%. Le taux de relevés semestriels sur index réel est, quant à lui, de 94,4%, soit au dessous de l'objectif, en raison de la difficulté de récupérer les index sur la Ville de Paris. Les valeurs hors Paris sont plus élevées (96,3% et 97,1%).

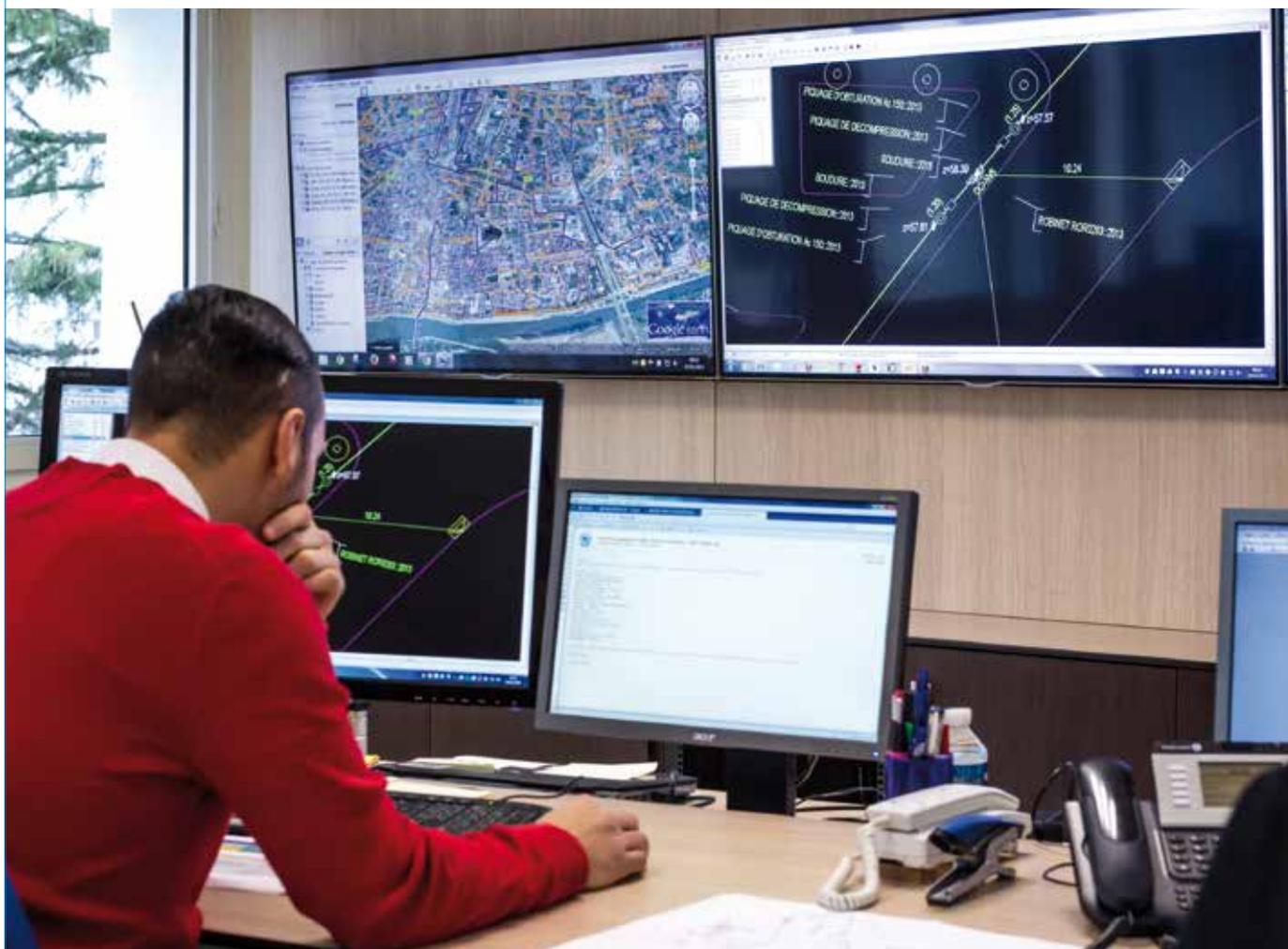
La perception de la qualité de la distribution par les clients est stable. 6% des personnes interrogées (58 abonnés) déclarent avoir subi au moins une coupure de gaz dans l'année, et 12% d'entre elles (115 abonnés) déclarent avoir constaté une baisse de pression.

En ce qui concerne les interventions au domicile des clients, hormis une baisse notable concernant la qualité du travail (-10%), l'ensemble des autres indicateurs s'améliore significativement (ponctualité, informations fournies, délai d'intervention et choix de la date et de l'heure du rendez-vous).

Inventaire des ouvrages

La longueur des canalisations de la concession est de 9 371 km, identique à l'année précédente. Toutefois, le réseau a été étendu de 38,6 km pour 38,7 km déposés.

Le réseau en moyenne pression représente 74,7% du linéaire total des canalisations. Il continue de progresser et contribue ainsi à une meilleure capacité de desserte et à une meilleure sécurité des ouvrages de distribution. Les canalisations en polyéthylène sont majoritaires (54,3%). Le réseau en acier est stable (28,7%), alors que le réseau en fonte ductile (16,7%) diminue peu à peu. La part résiduelle du réseau en tôle bitumée et en cuivre n'est plus que de 0,3%. L'âge moyen des canalisations est de 24,8 ou de 26,4 ans, en fonction de la méthode de calcul employée.



Le réseau de distribution comporte 2 986 postes de distribution publique pour l'alimentation du réseau basse pression, et 14 761 postes de détente alimentant directement les gros consommateurs. Ces valeurs évoluent légèrement en raison de l'augmentation de la part du réseau moyenne pression.

Le parc des conduites montantes est composé de 100 363 ouvrages, dont 49,5% sont en propriété de tiers. Malgré la rétrocession en 2013 de

960 conduites montantes, 49 657 doivent encore être intégrées dans la concession.

Surveillance et maintenance du réseau

Le linéaire des canalisations en acier sans protection cathodique n'a pas été communiqué pour l'année 2013 car il ne reflète pas, selon le concessionnaire, de façon précise et exhaus-

sive l'état de ce réseau. La majorité de ces canalisations, situées sur les communes à l'ouest de Paris, est considérée comme étant sans protection cathodique depuis 2011, suite à un manque d'efficacité du dispositif. L'audit des installations de protection cathodique réalisé en 2013 sur l'URG Ouest a notamment mis en évidence deux fiches de non-conformité (niveau 1) d'importance majeure concernant un défaut récurrent sur le réseau Pleyel-Saint-Ouen déjà

observé lors des précédents contrôles. Les actions mises en œuvres en 2013 devraient corriger de façon pérenne les anomalies observées sur ce réseau. La deuxième fiche de non-conformité majeure observée sur la DEM Ouest concerne un retard important dans le traitement de fiches défauts établies ces dernières années.

Le linéaire de réseau surveillé dans le cadre du programme de recherche systématique de fuites (RSF) est de 12800 km, contre 10242 en 2012. La surveillance renforcée des réseaux en basse pression (surveillés trois fois par an), a de fait, entraîné une augmentation du linéaire réseau surveillé.

La politique de maintenance des conduites montantes basée sur les classes de sensibilité des ouvrages et l'utilisation d'un outil de GMAO contribuent à l'amélioration de la sécurité industrielle des ces ouvrages gaz. Pour autant, seulement les deux tiers des ouvrages ont été visités dans les cinq dernières années.

L'évolution de la politique de coupure du gaz par le concessionnaire lors des incidents a renforcé le rôle des vannes de réseau et a rappelé la nécessité de leur accessibilité et de leur manœuvrabilité. Le nombre de vannes (ou robinets) utiles inaccessibles continue de baisser, passant de 165 à 93 (-72).

Incidents d'exploitation sur les ouvrages

Le nombre d'appels de tiers augmente de 3,2%. Au total, 54616 appels ont été enregistrés par les centres d'appels Urgence Sécurité Gaz en 2013. Le nombre d'incidents traités suite à un appel pour odeur de gaz augmente également (+1,8%). Pour 75,7% d'entre eux, ils concernent le réseau concédé.

64727 clients (dont 4681 sur des ouvrages non exploités par le concessionnaire) ont subi une coupure de gaz en 2013, soit une hausse de 7%. Ces interruptions de service sont causées majoritairement par des incidents sur des branchements (individuels ou collectifs), à hauteur de 43,9%, et par des incidents sur les CI/CM (22,1%).

Concernant les incidents avec fuites, 71,6% ont lieu sur le réseau basse pression alors que ce réseau ne représente que le quart du linéaire total des canalisations.

Les canalisations en polyéthylène, les plus fiables, présentent un taux de 1,3 incident aux 100 km. Ce taux est de 23 pour le réseau en cuivre, et de 140 pour les quelques kilomètres de canalisations en tôle bitumée résiduelles.

Le nombre des dommages aux ouvrages baisse (-4,5%), fruit d'une politique de sensibilisation importante mise en place par GrDF depuis de nombreuses années. 706 dommages aux ouvrages ont été enregistrés en 2013, dont 440 ont provoqué une fuite de gaz.

Investissements

Le montant des investissements affectés au chapitre "Qualité" sur l'ensemble du réseau (canalisations, ouvrages collectifs, postes de détente et de comptage) est en hausse de façon significative (+22,9%). Il s'élève à 37,1 millions d'euros sur la concession. Le linéaire de canalisations renouvelées est de 34,8 km (fonte ductile, cuivre, tôle bitumée et résorption de "mégots" en fonte grise).

Les montants associés au renouvellement des branchements (individuels et collectifs) augmentent également sensiblement, passant de 9,4 à 13,4 millions d'euros.

Les crédits consacrés au chapitre "développement" du réseau s'élèvent à 15,9 millions d'euros, dont 5,3 millions pour l'extension des canalisations (soit 20,4 km) et 7,1 millions pour le raccordement de nouveaux clients.

CONTRÔLE

COMPTABLE

Rappel sur le contexte et les objectifs du contrôle financier

Le contrôle des services publics délégués au concessionnaire est le cœur de métier du Sigeif

Le contexte

Tout service public délégué par contrat se doit d'être contrôlé par l'autorité délégante qui demeure responsable en dernier ressort du bon fonctionnement du service public.

Ainsi, pour mieux répondre au besoin de suivi des services publics par l'autorité concédante, la loi du 8 février 1995 a instauré une **obligation générale de remise d'un rapport annuel** destiné à l'information de la collectivité intéressée et du public (article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales).

Ce texte a été conçu par le législateur comme un moyen **d'améliorer la transparence des délégations de service public** et notamment des comptes du délégataire.

L'article L.1411-12 du Code général des collectivités territoriales stipule que les dispositions des articles L.1411-1 à L.1411-11 ne s'appliquent pas aux délégations de service public lorsque la loi institue un monopole au profit d'une entreprise. Il semble, dès lors, que l'applicabilité de ce texte aux concessions de distribution de l'énergie ne soit pas acquise et qu'il convienne de se reporter à l'article 31 du contrat de concession.

Article 31 du cahier des charges annexé à la convention de concession du 21 novembre 1994 :

« Chaque année, avant le 1^{er} juin, le concessionnaire produit à l'autorité concédante (...) un compte rendu d'activité pour l'année écoulée faisant apparaître les éléments suivants :

> **Un rapport général** comprenant les principaux résultats, les faits marquants et les perspectives d'évolution du service se rapportant à la concession et les résultats et événements significatifs de l'entreprise concessionnaire.

> **Un rapport financier** comprenant :

- En base, la présentation des éléments du compte d'exploitation, à la maille de la concession, et comprenant :

- En produits. Recettes d'acheminement, recettes hors acheminement (raccordement et prestations complémentaires).

- En dépenses. Charges d'exploitation : achats externes, dépenses de personnel, impôts, taxes, redevances (dont R1, R2 et RODP) ; charges calculées [dotation aux amortissements et aux provisions, reprises d'amortissements, de provisions et de la valeur nette comptable (VNC)].

- Sur demande de l'autorité concédante à la maille concession : le suivi du compte droits du concédant en précisant les provisions utilisées, la caducité, les remises gratuites, la dépréciation.»

Les principales zones de risque pour le concédant

Les risques de portée générale encourus par la collectivité délégante sont les suivants :

- > Le risque lié à une mauvaise exécution du service public par le concessionnaire : le cas échéant, la collectivité serait amenée à prendre les mesures nécessaires pour garantir la continuité du service public, en reprenant notamment les engagements souscrits par le concessionnaire dans le cadre de l'exécution de sa mission.
- > Le risque lié à l'imprévision en cas de bouleversement des conditions économiques tel que l'équilibre de l'exploitation du service public ne puisse plus être assuré : le concessionnaire serait alors en droit d'obtenir une indemnisation financière, faute de quoi il pourrait demander au juge la résiliation du contrat.

Au-delà de ces risques généraux et s'agissant d'une concession de distribution d'énergie, les risques particuliers les plus manifestes sont :

- > Les risques liés à l'insuffisance des efforts de maintenance, aussi bien du point de vue de la qualité de service que sur le plan de la valeur du patrimoine.

> Les risques liés à une identification incorrecte ou non exhaustive du patrimoine mis en concession.

- > Les risques liés à une insuffisance de traçabilité des informations relatives aux financements réciproques du concessionnaire et du concédant qui pourrait rendre délicate la mise en œuvre des clauses prévues lors de la fin de concession.





Travaux réalisés

Analyse et test des procédures comptables utilisées par le concessionnaire.

Analyse des procédures

■ Éléments d'information nouveaux transmis au cours du contrôle portant sur l'exercice 2013

Le concessionnaire n'a pas indiqué à l'autorité concédante que de nouvelles procédures auraient été mises en œuvre pendant la période s'étendant jusqu'à la clôture des comptes 2013.

Au cours du contrôle relatif à l'exercice 2010, un exposé synthétique des mécanismes de comptabilisation des immobilisations en concession en vigueur avait été présenté à l'autorité concédante sous forme de diaporama. Ce document retrace les principes retenus et les schémas comptables associés aux opérations de mise à l'inventaire, de renouvellement, de dotation aux provisions et d'amortissement. Ce document ne constitue pas en tant que tel un descriptif des procédures appliquées par le délégataire, mais il a permis d'améliorer la compréhension des mécanismes comptables en vigueur.

Les échanges organisés avec le concessionnaire dans le cadre du contrôle 2013 ont donc essentiellement consisté à approfondir les notions abordées dans ce document et à réaliser des tests d'application des procédures décrites.

Sur la base des informations disponibles, il est apparu une divergence essentielle entre les principes appliqués par GrDF et ceux retenus par ERDF. En effet, GrDF continue à récupérer son financement au travers d'un amortissement de caducité sur la durée de vie résiduelle du contrat⁽¹⁾.

Cela implique – en principe – que, en fin de contrat, les ouvrages en concession soient complètement amortis et remis gratuitement à l'autorité concédante.

Cependant, la rédaction de l'article 30 du cahier des charges annexé au cahier des charges de concession stipule que « en cas de non-renouvellement ou de fin anticipée de la concession le concessionnaire reçoit de l'autorité concédante une indemnité égale à la valeur

nette comptable des ouvrages concédés financés par le concessionnaire, réévaluée au moyen de l'indice TME ».

Les représentants de GrDF ont longtemps indiqué, au cours des contrôles successifs, que la fin du contrat entraînerait une remise gratuite des biens de retour du fait de leur amortissement intégral par le mécanisme de caducité. Seuls les biens dits de reprise⁽²⁾ étaient présentés comme donnant lieu à une indemnisation. Les documents transmis par le concessionnaire n'évoquaient l'hypothèse d'une indemnisation du concessionnaire qu'au cas où la concession aurait été interrompue de façon anticipée.

Au cours du contrôle portant sur l'exercice 2013, ce discours a évolué : les représentants de GrDF évoquent désormais l'hypothèse que, au cas où la concession serait interrompue – y compris en fin de contrat –, le dispositif indemnitaire prévu à l'article 30 serait applicable.

(1) Le financement à récupérer concerne la part des biens de premier établissement que GrDF a financés.

(2) Les compteurs essentiellement au cas d'espèce.



Cette position – qui n’a pas été confirmée officiellement à ce stade – ne peut pas être admise par l’autorité concédante car elle est en contradiction avec la logique financière du modèle concessif matérialisée par la constatation de l’amortissement de caducité.

Elle peut d’autant moins être admise qu’elle remet en cause la communication constante du concessionnaire sur le fait que l’arrivée à échéance normale du contrat se traduirait par une remise gratuite au concédant des biens de retour.

■ Opinion sur la documentation communiquée à l’autorité concédante

D’une manière générale, l’autorité concédante considère qu’elle doit être destinataire de l’ensemble des notes de procédure émises par le concessionnaire, dès lors qu’elles sont en lien avec le domaine concédé (suivi comptable du patrimoine, des droits du concédant, des provisions pour renouvellement et de la rentabilité du domaine concédé).

Au cours des missions de contrôle successives, l’autorité concédante s’est vue transmettre un certain nombre de documents relatifs aux procédures appliquées. Ce corpus de documentation est manifestement partiel et il n’est pas toujours possible

à l’autorité concédante de déterminer si les documents dont elle dispose sont à jour et applicables.

Les efforts réalisés par le concessionnaire pour transmettre des documents didactiques qui présentent les principes retenus et les schémas de comptabilisation appliqués ont permis d’améliorer la compréhension des procédures mises en œuvre pour suivre le patrimoine en concession. L’autorité concédante maintient cependant sa demande de disposer des manuels de procédures utilisés par les agents du concessionnaire ainsi que d’une présentation exhaustive des procédures en vigueur.

En particulier, et eu égard aux clauses du cahier des charges qui prévoient que la seule contrainte qui pèse sur le concessionnaire est de remettre le réseau «en état normal de service» en fin de concession, l'autorité concédante estime qu'il est nécessaire que GrDF transmette une documentation exhaustive explicitant les principes retenus pour déterminer le montant de la provision pour renouvellement figurant dans son bilan global, la part de cette provision qui concerne les ouvrages en concession, ainsi que son évolution (dotations / reprises).

Il s'agit notamment de préciser les procédures appliquées pour le calcul des besoins en renouvellement permettant de justifier les dotations (plan de renouvellement, valeur future de renouvellement) et pour enregistrer au titre des financements du concédant les montants consacrés au renouvellement.

Les informations présentées au titre du droit du concédant devraient également donner lieu à des compléments d'information pour ce qui concerne les procédures appliquées et les définitions retenues.

Contrôles sur pièces, analyse de la piste d'audit, tests d'application des procédures

■ Objectifs visés par les contrôles sur pièces

Dans le cadre des travaux de contrôle de l'autorité délégante, le patrimoine concédé fait l'objet de travaux d'analyse dans le but de valider la cohérence et la fidélité des informations financières présentées par les concessionnaires, notamment vis-à-vis des données techniques.

Ces travaux ont notamment pour objectif de valider les mouvements comptables relatifs aux opérations spécifiques d'extension, de renouvellement ou de renforcement du réseau.

Dans cet objectif, des tests de validation de la piste d'audit sont réalisés. Ils consistent à rapprocher les mouvements comptables figurant dans les fichiers du concessionnaire des données réelles et physiques collectées lors des visites dans les centres.

Les contrôles sur pièces sont réalisés en présence :

- > D'un ingénieur du Sigeif, afin de valider la cohérence technique de la restitution comptable.
- > Du représentant du concessionnaire.
- > De l'expert-comptable mandaté par le concédant pour assister le syndicat dans ses travaux de contrôle du concessionnaire.

Les chantiers ou travaux objets de ces études sont sélectionnés par le concédant en fonction de leurs caractéristiques intrinsèques.

La sélection de ces opérations n'est donc pas effectuée selon une approche statistique mais selon la nature, l'importance et l'intérêt du chantier concerné. Dès lors, ces travaux doivent être considérés comme des tests de compréhension et non comme une démarche statistique permettant d'extrapoler les écarts détectés à l'ensemble du patrimoine.

■ Principales observations relatives aux contrôles réalisés au titre de 2013

Rappels des observations relatives aux contrôles des années précédentes

Les contrôles réalisés les années précédentes avaient confirmé que les remises gratuites étaient valorisées en coûts standards⁽¹⁾, mais les demandes formulées pour obtenir le détail du calcul de valorisation des remises gratuites n'ont pas été satisfaites à ce stade.

Si la décomposition de la valorisation par grandes natures de coûts avait été communiquée, l'ensemble des pièces justificatives⁽²⁾ n'avait pas été com-

(1) Sur la base d'un "canevas technique".

(2) Factures fournisseurs, bons de sortie du stock Serval, tableau de suivi des heures de main-d'œuvre affectée au chantier et modalités de valorisation des heures.

munié à l'autorité concédante.

Comme cela a été indiqué ci-dessus, les modalités pratiques de mise en œuvre de l'amortissement de caducité et d'utilisation de la provision pour renouvellement n'avaient pu être testées.

■ Enseignements tirés des contrôles réalisés

Justification de la valorisation des ouvrages entrant en concession

Les tests réalisés ont permis :

> De tester la traçabilité des coûts imputés au titre des coûts facturés par les fournisseurs en remontant jusqu'aux commandes et factures correspondantes.

> De rapprocher le détail des heures de main-d'œuvre interne imputées aux chantiers testés avec la valorisation retenue au titre de la production immobilisée (interventions réalisées par le personnel de GrDF et valorisées dans le coût de revient des immobilisations en concession).

Les points suivant devront faire l'objet d'approfondissements :

- Les modalités concrètes de valorisation des remises gratuites restent à tester.

- La procédure d'évaluation préalable des coûts de main d'œuvre interne et de contrôle *a posteriori* du caractère normatif des imputations réalisées restent à tester.

Modalités de récupération du financement du concessionnaire

Comme cela a été indiqué plus haut, le concessionnaire pratique l'amortissement de caducité pour récupérer sa part dans le financement des biens de premier établissement. Les biens remplaçant les biens de premier établissement sont préfinancés via l'exploitation de la concession au travers de deux mécanismes :

> L'amortissement dit "industriel", qui couvre, pour la part financée par le concessionnaire, la valeur d'origine du bien.

> La provision pour renouvellement, qui couvre l'écart estimé entre la valeur d'origine du bien et la valeur estimée de renouvellement.

Il a pu être vérifié que l'amortissement de caducité pratiqué au titre du bien de premier établissement était maintenu au bilan après les renouvellements en étant éventuellement complété sur la durée résiduelle du contrat lorsqu'il ne couvrait pas 100 % du financement initial du concessionnaire à la date de remplacement.

Les biens remplaçant des biens déjà remplacés ou des biens financés par le concédant ne donnent pas lieu à amortissement industriel. Dès lors, les renouvellements de biens eux-mêmes remplaçant sont intégralement couverts par la provision pour renouvellement.

Des tests ont été engagés dans le cadre du contrôle 2012 et sont poursuivis dans le cadre du contrôle 2013 pour préciser les modalités opérationnelles

de calcul de cet amortissement de caducité. Ces investigations sont rendues nécessaires car l'inventaire détaillé transmis à l'autorité concédante ne fait pas mention de l'amortissement de caducité pratiqué au titre de chaque ligne d'inventaire, ce qui interdit tout contrôle d'application.

Les tests réalisés n'ont pas permis de reconstituer les calculs justifiant les montants d'amortissement de caducité présentés au titre des dossiers étudiés. Il a été demandé au concessionnaire de produire les informations détaillées permettant de justifier les informations transmises. L'autorité concédante n'a pas eu communication de ces informations à la date de rédaction du présent rapport.

Les tests réalisés ont également permis de mettre en évidence que les biens présents à l'inventaire lors du renouvellement du contrat de concession en 1994 n'avaient pas été amortis en caducité sur le contrat précédent. Le concessionnaire indique avoir procédé à un changement comptable en 1999 et avoir, à partir de cette date, mis en œuvre l'amortissement de caducité de manière prospective. Il précise que la comptabilisation est lissée sur la période entre la mise en place et le terme du contrat.

Là encore, il n'a pas été possible de reconstituer les modalités de mise en œuvre de ce traitement prospectif et l'autorité concédante reste dans l'attente d'informations complémentaires de la part du concessionnaire.

Les cofinancements apportés par les tiers

Les cofinancements obtenus par le concessionnaire (subventions ou fonds de concours versés par les collectivités, droits de raccordement versés par les usagers) et qui ont contribué au financement des biens inscrits à l'inventaire du domaine public concédé ne font pas l'objet d'un suivi au titre des informations communiquées au titre du droit du concédant.

Il apparaît notamment, en ce qui concerne les droits de raccordement perçus par GrDF lors de l'établissement des ouvrages, que ceux-ci sont enregistrés en recettes dans le compte d'exploitation de la concession.

L'autorité concédante considère que – quels que soient les choix comptables opérés unilatéralement par le concessionnaire –, les sommes facturées aux tiers pour contribuer au financement des ouvrages du domaine public ne peuvent être considérées comme des financements du concessionnaire et constituent dès lors des droits du concédant.

Il conviendra donc que le concessionnaire mette en place un dispositif de suivi des cofinancements perçus auprès des tiers afin de permettre le suivi des financements réciproques du concédant et du concessionnaire.

Utilisation de la provision pour renouvellement

Les tests réalisés au cours des contrôles 2012 et 2013 ont permis de vérifier l'application des principes suivants :

> La provision pour renouvellement est estimée de façon statistique et seuls les biens dont le renouvellement est prévu avant la fin du contrat de concession donnent lieu à constitution d'une provision.

Depuis 2010, les durées de renouvellement ont été déconnectées des durées de vie retenues en comptabilité.⁽¹⁾

Elles sont dorénavant les suivantes :

- Canalisation acier : 55 ans.
- Canalisations PE : 65 ans.

La durée de vie comptable des ouvrages avait, quant à elle, été portée de 30 à 45 ans en 2006.

> La provision pour renouvellement couvre :

- La part excédant la valeur de l'ouvrage renouvelé pour les biens de premier établissement considérés comme renouvelables sur l'horizon du contrat.

- L'intégralité de la valeur de remplacement estimée pour les biens remplaçant des biens qui ont déjà été renouvelés.

> Quel que soit le montant de la provision relative à un bien qui a été évaluée sur la base de cette méthode, le concessionnaire assure si nécessaire le complément de financement nécessaire par le biais de dotations

exceptionnelles à la date de renouvellement effective.

> La provision pour renouvellement utilisée est inscrite au passif du bilan dans un compte « 229255 : contribution au renouvellement des biens en concession ». Ce compte constitue, du fait de son radical 229, une subdivision du droit du concédant.

Conclusion

La piste d'audit menant de certaines opérations physiques de l'exercice à leur traduction dans les comptes peut dorénavant être tracée pour les opérations récentes⁽²⁾ et pour l'essentiel des coûts immobilisés.

Les prochains contrôles devront permettre d'approfondir cette traçabilité pour ce qui concerne les modalités d'évaluation des remises gratuites et la valorisation de la main d'œuvre interne.

Les tests de justification des valorisations relatives aux éléments figurant à l'inventaire devront également concerner des éléments antérieurs à 2007.

En revanche, les informations communiquées par le concessionnaire ne permettent pas de vérifier les modalités de comptabilisation des passifs de concession et notamment le caractère exhaustif des montants constituant le droit du concédant.

(1) Utilisées pour le calcul de l'amortissement de dépréciation.

(2) C'est-à-dire pour les opérations réalisées après la mise en place du nouveau système d'information comptable et financier en 2007.



CANTON
Construction Services
10000 Highway 100, Suite 100
Canton, MA 01921
Tel: 508-251-1111

Analyse des données financières présentées dans le rapport 2013 du concessionnaire

Une amélioration des informations comptables et financières, mais qui reste toutefois insuffisante.

Patrimoine en concession

■ Évolution du patrimoine concédé (tableau 1)

L'année 2011 avait enregistré l'adhésion de deux nouvelles communes : Brou-sur-Chantereine et Bois-d'Arcy. En revanche, les exercices 2012 et 2013 n'ont pas enregistré de variation du périmètre en concession.

■ Évolution pluriannuelle du taux d'amortissement

(tableau 2)

L'accroissement constant du taux d'amortissement suggère un vieillissement des ouvrages en concession, le concessionnaire ayant indiqué ne pas avoir réalisé de changement comptable au titre de l'exercice 2013.

■ Dépenses d'investissement du concessionnaire (hors remises gratuites)

(tableau 3)

Le tableau 3 permet de vérifier que le chapitre "Renforcements/renouvellements" reste prédominant dans les investissements puisqu'il représente à nouveau environ les deux tiers de ceux-ci.

Ce chapitre poursuit sa croissance, qui représente près de 23% en 2013 après 6% en 2012.

Le taux de renouvellement comptable calculé est ainsi de 2,5%⁽¹⁾. La durée comptable de renouvellement qui en découle, soit quarante ans, doit cependant être regardée avec prudence : la comptabilisation en coûts historiques et les surcoûts d'un renouvellement vis-à-vis d'un premier établissement impliquent que la durée de renouvellement réelle du patrimoine serait probablement beaucoup plus élevée, même si le niveau des investissements de renforcement/renouvellement restait identique sur le long terme.

(1) Montant des investissements/Valeur brute des immobilisations en concession.

Le tableau 3 bis permet notamment de mettre en évidence la part des colonnes et des conduites d'immeubles dans les remises gratuites qui représentent 40%.

■ Répartition du patrimoine par type d'ouvrage

(tableau 4)

Comme au cours des exercices précédents, on constate que la croissance du patrimoine en concession est plus forte en ce qui concerne les branchements et colonnes (+5,5%) qu'en ce qui concerne les canalisations (+2%). Ces chiffres suggèrent que la densification du réseau est prépondérante dans la croissance de la valeur du patrimoine concédé.

Nota bene

Les documents transmis par le concessionnaire stipulent que les compteurs constituent des biens de reprises et qu'en conséquence ils seront remis à l'autorité concédante en fin de concession en échange d'une indemnité.

Cette analyse s'appuie sur l'article 16 du cahier des charges de la concession qui stipule : «Les compteurs de type usuel, d'un débit horaire inférieur à 16 m³ sont la propriété du concessionnaire.».

À partir de cette analyse, les compteurs ne sont pas présentés dans l'inventaire des biens en concession et sont amortis sur leur durée de vie estimée et non en caducité.

■ Analyse de la variation des immobilisations brutes en concession (tableau 5)

Les investissements du concessionnaire enregistrent une hausse sensible en 2013, soit plus 20%, ce qui ne peut être accueilli que favorablement par l'autorité concédante. Ce mouvement est accompagné d'une croissance de 83% des remises gratuites.

■ Analyse du montant des charges prélevées sur l'exploitation au titre du cycle d'investissement

(tableau 6)

Malgré la progression des investissements du concessionnaire, la somme des prélèvements effectués sur le compte de résultat au titre des charges calculées reste loin d'être absorbée dans le réinvestissement.

Nota bene

Le rattachement de 14,9 M€ en 2011, 13,8 M€ en 2012 puis 14,6 M€ de charges calculées au titre de l'amortissement des biens propres du concessionnaire (cf infra) influence la lecture du tableau ci-dessus.

■ Analyse du réinvestissement des dotations à la provision pour renouvellement

(tableau 7)

On assiste en 2013 à un resserrement entre le prélèvement réalisé au titre de la provision pour renouvellement et le réinvestissement au même titre. Cependant, sur une longue période, il reste constant que les montants prélevés sur l'exploitation au titre du renouvellement ne sont que partiellement réinvestis.

Droit du concédant

(tableau 8)

Au cours du contrôle relatif à l'exercice 2013, GrDF a transmis les informations suivantes relatives au droit du concédant⁽¹⁾. Aucun détail des agrégats ainsi communiqués n'a été transmis à l'autorité concédante et aucun test sur la piste d'audit n'a pu être réalisé. Ces chiffres sont donc présentés sous toute réserve du fait de leur absence totale de traçabilité. En 2010, les changements d'estimation comptable opérés unilatéralement par le concessionnaire avaient abouti à minorer le droit du concédant de 47 M€. Ces changements comptables concernaient notamment l'allongement de la durée de vie estimée de certaines canalisations.

Par ailleurs, l'analyse des chiffres au cours de la période contrôlée appelle les commentaires suivants :

> L'évolution de l'agrégat "provisions utilisées" ne peut pas être analysée car l'autorité concédante ne dispose d'aucune information détaillée relative à la provision pour renouvellement,

(1) Le concessionnaire ne communiquait plus d'information sur le Droit du concédant depuis l'exercice 2002.

■ **Tableau 1. Évolution du patrimoine concédé**

En M€	2013	2012	2011	2010	2009
Immobilisations brutes	1 482	1 431	1 390	1 349	1 311
Variations (en %)	3,6	3,0	3,0	2,9	3,4
Impact adhésions	Néant	Néant	4,5	2,8	Néant
Variation hors adhésions	3,6	3,0	2,7	2,7	3,4

■ **Tableau 2. Évolution pluriannuelle du taux d'amortissement**

En M€	2013	2012	2011	2010	2009
Immobilisations brutes	1 482	1 431	1 390	1 349	1 311
Amortissements	627	599	571	543	517
Valeur nette	855	832	818	806	794
Taux d'amortissement (en %)	42,3	41,9	41,1	40,3	39,4

■ **Tableau 3. Dépenses d'investissement du concessionnaire (hors remises gratuites)**

En M€	2013	2012	2011	2010	2009
Extensions	15,9	14,2	12,0	11,5	10,7
% de la valeur brute en concession	1,1	1	0,84	0,85	0,82
Renforcements / Renouvellements	37,1	30,2	28,4	28,5	24,2
% de la valeur brute en concession	2,5	2,11	2,04	2,11	1,85
Investissements du concessionnaire	53	44,4	40,4	39,97	34,9
% de la valeur brute en concession	3%	3,10	2,91	2,96	2,67

■ **Tableau 3 bis. Dépenses d'investissement par nature d'ouvrage**

En M€	Branchements individuels	Branchements collectifs	Conduites montantes	Conduites d'immeubles et autres	Conduites de distribution	Protection cathodique concession	Postes de détente, comptage, concession	Total
2013								
Extension	6 606	512	199	142	5 324	785	2 341	15 910
Renouvellement	6 117	7 267	1 776	8 469	13 089	137	276	37 131
Remises gratuites	313	58	853	500	1 718	0	3	3 445
Total	13 036	7 837	2 828	9 110	20 132	922	2 620	56 485
2012								
Extension	6 078	312	136	106	5 469	644	1 412	14 157
Renouvellement	5 194	4 171	2 019	5 556	13 050	143	84	30 218
Remises gratuites	121	91	458	396	817	0	0	1 884
Total	11 393	4 574	2 614	6 058	19 336	788	1 497	46 259
2011								
Extension	5 837	361	134	134	4 426	508	651	12 050
Renouvellement	5 004	3 309	2 937	5 097	11 555	157	294	28 353
Remises gratuites	96	15	489	426	449	0	0	1 476
Total	10 937	3 685	3 560	5 656	16 431	665	945	41 879

> La valeur de l'agrégat "dépréciation" correspond à la valeur des amortissements de dépréciation pratiqués sur le patrimoine en concession, à l'exception de la part qualifiée "amortissements industriels", sans que le raisonnement conduisant à retenir cette approche soit explicité clairement.

D'une façon générale, les agrégats présentés ne sont pas traçables : il n'est fourni à l'autorité concédante aucun détail des chiffres présentés ni aucune justification des évolutions d'une année sur l'autre.

Au total, il apparaît que les choix réalisés par le concessionnaire pour présenter l'information relative au droit du concédant ne permettent pas une lisibilité suffisante et que les chiffres présentés ne sont pas traçables.

En conséquence, l'autorité concédante ne peut se forger une opinion sur la significativité des agrégats présentés à ce titre.

Il est notamment impossible d'identifier clairement les financements réciproques du concessionnaire et de l'autorité concédante ainsi que l'évolution des financements récupérés.

Provision pour renouvellement

(tableau 9)

Au titre de l'exercice 2013, comme au cours des exercices précédents, le montant de la provision pour renouvellement relative au domaine concédé n'a pas été communiqué. Pourtant ces chiffres existent dans les comptes présentés par GrDF à la maille nationale.

De même, les mouvements qui ont affecté cette provision – dotations, reprises, affectations au renouvellement – n'ont donné lieu à aucune communication d'information.

Seule la valeur de remplacement des ouvrages a été communiquée.

En 2013, la valeur de remplacement enregistre une croissance de +2,3%, proche de celle observée en 2012 et en 2011. En 2010, la croissance de 14% avait été interprétée comme étant liée à la réévaluation du coût de remplacement des colonnes et des branchements.

L'autorité concédante ne peut se satisfaire de l'absence d'informations relatives à la provision pour renouvellement car celle-ci est dotée sur la base d'un prélèvement opéré sur l'exploitation du domaine concédé et parce que son affectation lors des renouvellements constitue l'un des déterminants essentiels du droit du concédant.

Compte de résultat

(tableau 10)

Les informations relatives à l'exploitation présentées par GrDF au titre de 2013 peuvent être synthétisées de la façon suivante.

■ Rappels sur les enseignements tirés des contrôles précédents

> La présentation en compte de résultat retenue dans le cadre du présent rapport pourrait s'avérer abusive en l'absence d'information sur le caractère exhaustif des informations transmises par le concessionnaire.

> Pour la première fois en 2008, le concessionnaire a communiqué des informations relatives aux "recettes hors acheminement", en précisant qu'il s'agit de recettes liées au raccordement des clients et de prestations facturées à l'acte, sans préciser la part de chacun de ces types de recettes qui sont de natures différentes.

> Le montant des reprises de provisions éventuelles, notamment celles relatives à la provision pour renouvellement n'est pas communiqué, sans qu'il soit possible de savoir si ces montants sont retranchés des dotations par ailleurs.

> Au cours du contrôle 2010, il a été précisé aux représentants de l'autorité concédante que la production immobilisée n'était pas constatée en recettes, mais que les charges correspondantes – main-d'œuvre et consommations en pratique – étaient neutralisées dans les comptes correspondants.

■ **Tableau 4. Répartition du patrimoine par type d'ouvrage**

En M€	2013			2012			Variation valeur brute	Variation amort.	Variation valeur nette
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette			
Canalisations	842	394	447	825	379	447	17	15	-
Postes détente DP	27	11	16	27	11	16	-	-	-
Branchements	603	219	384	571	207	364	32	12	20
Autres dont protections	11	3	8	8	3	5	3	-	3
Total	1 482	627	855	1 431	599	832	51	28	23

■ **Tableau 5. Analyse de la variation des immobilisations brutes en concession**

En M€	Valeur d'origine 2012	Investissements concessionnaire	Remises gratuites et participations	Variation de périmètre	Corrections d'inventaire	Sorties-retraits	Valeur finale 2013
Immobilisations brutes	1431	53	3,4	Néant	NS	5,2	1482

NS : non significatif.

■ **Tableau 6. Analyse du montant des charges prélevées sur l'exploitation au titre du cycle d'investissement**

En M€	2013	2012	2011	2010	2009
Charges calculées prélevées sur le compte d'exploitation	87	85	78	61	69
Investissements du concessionnaire	53	44	40	40	35
Écart non mobilisé en investissement	34	41	38	21	34

■ **Tableau 7. Analyse du réinvestissement des dotations à la provision pour renouvellement**

En M€	2013	2012	2011	2010	2009
Dotations aux provisions prélevées sur le compte d'exploitation	43,3	43,3	36,1	34,3	42,5
Investissements de renforcement et de renouvellement	37,1	30,2	28,4	28,5	24,2
Écart non mobilisé en investissement	6,2	13,1	8,3	5,8	18,3

■ **Tableau 8. Droit du concédant**

En k€	Sens	31/12/13	31/12/12	31/12/11	31/12/10	31/12/09
Amortissement de caducité	+	599 712	575 126	553 996	531 190	512 594
Biens remis gratuitement	+	93 116	90 399	84 662	80 933	69 234
Provisions utilisées	+	500 909	466 867	440 037	415 844	395 759
Dépréciations	-	550 191	522 126	494 480	466 577	404 941
Droit du concédant	T	643 545	610 267	584 215	561 390	572 646

■ **Tableau 9. Provision pour renouvellement**

En K€	31/12/13	31/12/12	31/12/11	31/12/10	31/12/09
Valeur de remplacement	3 548 919	3 470 051	3 377 109	3 277 888	2 870 250

■ **Tableau 10. Compte de résultat**

En k€	2013	2012	2011	2010	2009
Recettes d'acheminement	307 672	284 367	258 331	307 534	278 851
Évolution (en %)	8,2	10,1	-16,0	10,3	1,3
Recettes hors acheminement	17 429	19 302	17 768	15 426	13 873
Total recettes	325 101	303 669	276 099	322 960	292 724
Dépenses d'exploitation nettes	154 333	153 917	141 129	142 138	145 262
Évolution (en %)	0,3	9,1	-0,7	-2,2	3,3
Dont : - Charges de personnel	73 549	77 358	67 345	67 800	69 580
- Redevances	2 818	3 329	2 706	2 634	2 612
- Consommation externe	75 895	67 771	65 360	65 810	68 709
- Autres charges	4 889	5 459	5 718	5 894	4 361
Charges calculées	86 727	85 151	77 814	61 044	69 633
Dont : - Sorties d'immobilisations	1 960	4 516	3 555	3 502	2 666
- Dotations aux amortissements	41 516	37 337	38 129	23 231	24 487
- Dotations aux provisions	43 251	43 298	36 130	34 311	42 480
Total charges	241 060	239 068	218 943	203 182	214 895
Résultat	84 041	64 601	57 156	119 778	77 829
en % des recettes	25,9	21,3	20,7	37,1	26,6

Cette présentation, bien que dérogatoire aux principes comptables, constitue une approche qui ne perturberait pas l'analyse si les montants concernés étaient communiqués à l'autorité concédante, ce qui n'est pas le cas.

Ainsi, malgré l'amélioration constatée en ce qui concerne le niveau de détail de l'information transmise, l'autorité concédante considère que les données présentées restent trop agrégées pour permettre une analyse satisfaisante.

Il est notamment impossible :

- > D'évaluer les charges relatives aux efforts consacrés à la maintenance du réseau.
- > D'évaluer le montant de la provision pour renouvellement affectée au financement des ouvrages remplacés, qui vient en principe accroître le droit du concédant.
- > D'identifier le montant de recettes relatif aux participations des tiers aux frais de raccordement et de renforcement qui est également constitutif d'un droit du concédant.
- > D'évaluer le montant de la production immobilisée.

L'autorité concédante regrette également que les informations concernant les facturations d'énergie relatives au réseau concédé ne soient plus transmises.

Par ailleurs, il apparaît, sur la base des informations disponibles, que les charges présentées ci-dessus sont, pour une grande partie, issues de ré-

partitions statistiques de charges nationales ou régionales sur la maille de la concession.

Or :

- > L'autorité concédante ne dispose d'aucun moyen de s'assurer de la réconciliation entre les charges enregistrées à la maille régionale ou nationale et la somme des charges réparties sur les différentes concessions.
- > L'autorité concédante ne connaît pas la valeur des inducteurs de coûts retenus et la part des dépenses exposées à chaque niveau qui est imputée au domaine concédé.

■ Analyse des données transmises au titre de 2013

Pour la troisième année consécutive, une dotation aux amortissements, pratiquée au titre des biens hors domaine public, a été constatée, pour un montant de 14,7 M€. (13,8 M€ en 2012 et 14,9 M€ en 2011). Les ouvrages hors domaine public comprennent notamment les compteurs, les postes de livraisons clients et les projets informatiques.

Comme cela avait été signalé dans le rapport précédent, le fait que des charges non imputées auparavant au compte d'exploitation de la concession lui soient désormais rattachées confirme la crainte formulée antérieurement relative au risque de non exhaustivité des éléments présentés par le concessionnaire au titre de l'exploitation du domaine concédé.

Conclusion sur le compte de résultat présenté

L'information présentée au titre du compte d'exploitation reste insuffisante pour réaliser une analyse précise de la rentabilité et de l'origine de ses évolutions.

Les éléments présentés sont agrégés à un niveau trop élevé et il n'est notamment pas possible :

- > D'évaluer le niveau de la maintenance décaissée.
- > D'identifier les produits dont la contrepartie est constitutive d'un droit du concédant⁽¹⁾.

L'absence de stabilité dans les formes retenues pour communiquer ainsi que l'insuffisance de la documentation transmise pour justifier des méthodologies retenues et assurer la traçabilité des chiffres présentés constituent également des obstacles importants pour une analyse satisfaisante.

L'autorité concédante souhaite, notamment, avoir accès aux informations de réconciliation qui permettent de garantir la traçabilité entre les comptes d'exploitation présentés à la maille de la concession et le détail des comptes présentés par GrDF à la maille nationale.

(1) Il est ici rappelé que les participations des tiers aux coûts de raccordement sont considérées par l'autorité concédante comme constitutives de droit du concédant.

Conclusion générale du domaine comptable

Les missions de contrôle relatives aux derniers exercices ont permis d'engager des travaux de tests sur les procédures appliquées. Dans le même temps, le concessionnaire a formalisé de nouveaux documents visant à expliciter certains des principes comptables retenus. Ces avancées ont permis d'améliorer la compréhension du système d'information comptable et financier mis en œuvre par le concessionnaire.

Ces travaux devront être poursuivis au cours des missions de contrôle à venir, notamment pour ce qui concerne les tests de traçabilité des données d'inventaire : les informations collectées devront être complétées par la transmission de l'intégralité des éléments justificatifs des valorisations retenues et des tests de traçabilité devront être prévus pour des opérations anciennes.

Malgré ces avancées, certaines informations essentielles pour garantir la traçabilité et l'analyse des données financières présentées par le concessionnaire ne sont pas transmises ou restent insuffisantes, notamment :

> L'explicitation des agrégats et la description des principes retenus

pour présenter le droit du concédant ainsi que la traçabilité des données présentées à ce titre.

> La justification des financements réciproques du concessionnaire et du concédant relatifs aux éléments en concession.

> Les données transmises ne sont pas traçables.

> Les données relatives aux financements des tiers sont incomplètes, notamment parce que la part des ouvrages en concession dont le financement est assuré par des recettes perçues auprès des tiers n'est pas communiquée.

> Le montant disponible à la maille de la concession, la justification et l'impact de la provision pour renouvellement sur les comptes de la concession ne sont pas communiqués.

De plus, les éléments présentés au titre de l'exploitation ne peuvent être considérés comme constituant un compte d'exploitation de la concession, au sens intégral du terme. Il s'agit, en effet, pour l'essentiel, de postes de produits et de charges reconstitués à la maille du Syndicat. De plus, le résultat d'exploitation de la concession n'est pas présenté.

L'autorité concédante regrette en particulier :

> L'insuffisance de détail relative aux natures de charges regroupées dans les comptes d'exploitation, notamment pour ce qui concerne les efforts de maintenance.

> L'insuffisance de détail relative

aux natures de produits regroupées dans l'agrégat "recettes hors acheminement" notamment pour ce qui concerne les facturations de participations pour raccordement, les produits calculés et la production immobilisée.

> Les incertitudes en ce qui concerne le caractère exhaustif des produits et charges présentés au titre du compte d'exploitation.

> Que les charges d'amortissement relatives aux biens de reprise et aux biens propres qui sont imputées au compte d'exploitation pour la première fois en 2011 ne fassent l'objet d'aucune justification.

Ainsi, et malgré des évolutions favorables, le contrôle financier du domaine concédé par l'autorité concédante continue à subir une limitation certaine et importante qui fragilise très fortement les analyses qui pourraient être inférées des informations transmises par le concessionnaire.

L'autorité concédante rappelle également qu'elle est en droit de se faire communiquer la documentation en vigueur relative aux procédures comptables appliquées par le concessionnaire dès lors qu'elles ont un impact sur les comptes comptables présentés au titre du bilan et du compte d'exploitation de la concession.



ANNEXES

QUANTITÉS DE GAZ ACHÉMINÉES DANS LES COMMUNES ADHÉRENTES DU SIGEIF EN 2013

	Nombre de clients				Énergie acheminée, en MWh					Rappel 2012	
	T1	T2	T3 + T4 + TP	Total	T1	T2	T3 + T4 + TP	Total	Recettes d'acheminement (k€)	Nombre de clients	Énergie acheminée (MWh)
SEINE-ET-MARNE											
Brou-sur-Chantereine	262	628	10	900	521	14 096	15 741	30 358	289	897	29 248
Chelles	4 049	8 918	89	13 056	ICS	ICS	ICS	324 350	3 484	13 153	331 342
Courtry	34	988	8	1 030	83	23 426	2 542	26 052	314	1 026	25 458
Mity-Mory	591	4 343	61	4 995	ICS	ICS	ICS	185 630	1 777	4 962	183 633
Servon	28	663	6	697	96	17 113	5 219	22 428	241	684	21 322
Vaires-sur-Marne	923	2 281	19	3 223	1 789	57 309	22 750	81 849	904	3 254	80 139
Villeparisis	917	3 962	34	4 913	2 345	87 498	27 628	117 470	1 378	4 876	116 419
Total				28 814				788 136	8 387	28 852	787 561
YVELINES											
Bois-d'Arcy	1 381	1 973	34	3 388	ICS	ICS	ICS	97 768	947	3 423	93 874
Carrières-sur-Seine	1 114	2 247	20	3 381	1 805	53 182	12 550	67 537	823	3 393	66 783
La Celle-Saint-Cloud	2 971	2 201	50	5 222	ICS	ICS	ICS	165 394	1 475	5 310	165 361
Chatou	2 902	4 114	79	7 095	4 214	107 850	68 903	180 967	1 898	7 140	172 064
Le Chesnay	3 339	3 386	52	6 777	3 044	82 772	57 688	143 504	1 537	6 915	137 447
Croissy-sur-Seine	576	1 840	26	2 442	1 079	52 053	31 619	84 751	832	2 425	77 778
Fontenay-le-Fleury	2 070	853	23	2 946	ICS	ICS	ICS	109 957	676	3 008	122 603
Jouy-en-Josas	447	917	21	1 385	ICS	ICS	ICS	80 044	588	1 394	73 859
Maisons-Laffitte	1 985	3 469	94	5 548	2 563	98 216	77 109	177 888	1 734	5 624	173 812
Montesson	701	2 575	34	3 310	1 077	62 703	25 284	89 065	978	3 330	85 374
Rocquencourt	296	83	18	397	118	1 936	28 680	30 734	197	408	29 092
Saint-Cyr-l'École	2 203	1 797	44	4 044	ICS	ICS	ICS	113 309	1 032	4 077	108 542
Vélizy-Villacoublay	3 365	1 444	44	4 853	ICS	ICS	ICS	101 844	950	5 084	105 753
Versailles	9 411	11 993	282	21 686	ICS	ICS	ICS	625 140	6 014	22 065	601 124
Le Vésinet	1 153	2 942	49	4 144	1 601	111 755	34 131	147 487	1 463	4 157	142 111
Viroflay	1 268	3 037	49	4 354	1 988	78 958	34 975	115 921	1 255	4 396	114 105
Total				80 972				2 331 310	22 398	82 149	2 269 682
ESSONNE											
Ballainvilliers	119	751	7	877	134	20 717	9 362	30 213	299	808	28 973
Boussy-Saint-Antoine	797	748	33	1 578	ICS	ICS	ICS	53 227	444	1 602	52 317
Champlan	105	438	11	554	ICS	ICS	ICS	42 724	298	551	40 709
Chilly-Mazarin	2 165	1 417	75	3 657	2 491	33 383	140 104	175 978	1 243	3 653	166 431
Épinay-sous-Sénart	2 731	576	12	3 319	4 617	11 905	41 935	58 458	583	3 379	54 433
Igny	519	2 018	21	2 558	1 502	48 168	17 064	66 735	757	2 577	64 502
Longjumeau	2 588	2 525	63	5 176	ICS	ICS	ICS	150 570	1 392	5 198	140 249
Marcoussis	88	1 277	14	1 379	ICS	ICS	ICS	68 376	510	1 379	68 382
Massy	6 916	2 774	70	9 760	ICS	ICS	ICS	165 898	1 866	9 895	155 395
Morangis	512	2 041	48	2 601	592	53 796	35 384	89 773	886	2 478	85 654
Nozay	49	1 056	10	1 115	ICS	ICS	ICS	36 772	363	1 101	37 811
Orsay	438	2 869	41	3 348	560	80 859	88 028	169 448	1 355	3 363	157 495
Saulx-les-Chartreux	44	635	4	683	108	17 564	4 204	21 876	235	687	21 853
Verrières-le-Buisson	691	2 356	23	3 070	1 268	68 554	28 655	98 477	1 008	3 069	94 985
Villebon-sur-Yvette	497	1 233	56	1 786	653	33 690	49 967	84 310	725	1 761	83 125
Wissous	238	1 053	36	1 327	387	25 808	23 498	49 692	481	1 297	46 484
Total				42 788				1 362 526	12 444	42 798	1 298 798
HAUTS-DE-SEINE											
Antony	5 369	8 445	139	13 953	ICS	ICS	ICS	368 297	3 745	14 015	354 361
Asnières-sur-Seine	10 280	8 877	192	19 349	ICS	ICS	ICS	426 216	4 484	19 613	413 882
Bagneux	7 453	4 230	108	11 791	16 052	78 094	180 342	274 488	2 606	11 827	256 523
Bois-Colombes	3 129	4 264	79	7 472	4 051	105 795	59 752	169 597	1 861	7 566	166 491

	Nombre de clients				Énergie acheminée, en MWh					Rappel 2012	
	T1	T2	T3 + T4 + TP	Total	T1	T2	T3 + T4 + TP	Total	Recettes d'acheminement (k€)	Nombre de clients	Énergie acheminée (MWh)
Boulogne-Billancourt	13 126	7 980	485	21 591	ICS	ICS	ICS	629 893	5 637	22 138	599 364
Bourg-la-Reine	2 154	2 340	75	4 569	3 408	65 945	57 906	127 258	1 273	4 649	120 707
Châtenay-Malabry	4 393	3 858	133	8 384	ICS	ICS	ICS	241 664	2 275	8 448	229 015
Châtillon	4 189	3 028	95	7 312	ICS	ICS	ICS	212 321	1 820	7 419	205 426
Chaville	1 862	2 853	59	4 774	ICS	ICS	ICS	146 573	1 300	4 846	142 424
Clichy-la-Garenne	7 409	3 363	81	10 853	11 364	71 090	50 652	133 105	1 770	11 066	127 880
Colombes	10 367	11 521	217	22 105	ICS	ICS	ICS	527 238	5 306	22 370	507 645
Courbevoie	7 515	4 635	206	12 356	ICS	ICS	ICS	456 095	3 234	12 587	435 537
Fontenay-aux-Roses	3 927	1 844	110	5 881	ICS	ICS	ICS	201 612	1 601	5 976	189 168
Garches	1 647	2 177	71	3 895	ICS	ICS	ICS	170 432	1 360	3 935	162 168
La Garenne-Colombes	2 632	3 266	73	5 971	ICS	ICS	ICS	145 546	1 511	6 143	140 051
Gennevilliers	8 819	4 609	160	13 588	16 879	87 592	284 288	388 759	3 311	13 499	377 334
Issy-les-Moulineaux	5 742	4 946	172	10 860	ICS	ICS	ICS	261 043	2 729	11 031	247 879
Levallois-Perret	4 721	4 942	98	9 761	ICS	ICS	ICS	249 735	2 226	9 983	231 420
Malakoff	5 021	3 293	94	8 408	6 832	72 607	104 986	184 425	1 874	8 528	176 982
Marnes-la-Coquette	82	401	4	487	135	16 706	3 831	20 672	199	440	18 616
Meudon	6 892	4 419	151	11 462	6 443	117 344	115 176	238 963	2 480	11 703	233 485
Montrouge	6 781	3 853	173	10 807	8 730	79 633	156 990	245 353	2 415	10 986	233 461
Nanterre	12 089	9 484	285	21 858	19 914	189 816	471 048	680 778	5 630	22 079	653 940
Neuilly-sur-Seine	6 387	5 577	426	12 390	5 678	173 371	355 569	534 617	4 420	12 681	508 154
Le Plessis-Robinson	3 455	2 389	65	5 909	ICS	ICS	ICS	183 377	1 527	5 955	195 094
Puteaux	4 897	2 824	72	7 793	ICS	ICS	ICS	216 738	1 671	7 989	205 782
Reuil-Malmaison	8 326	9 059	255	17 640	ICS	ICS	ICS	531 730	5 025	17 807	507 825
Saint-Cloud	2 878	2 696	127	5 701	ICS	ICS	ICS	255 897	2 069	5 845	241 080
Sceaux	2 524	2 067	97	4 688	ICS	ICS	ICS	163 352	1 468	4 746	155 834
Sèvres	2 523	2 817	92	5 432	3 169	78 352	86 714	168 236	1 587	5 455	162 297
Suresnes	3 648	6 132	70	9 850	ICS	ICS	ICS	209 621	2 326	10 013	202 486
Vanves	3 405	2 232	109	5 746	3 764	50 687	90 578	145 029	1 388	5 862	139 220
Vaucresson	730	1 212	34	1 976	795	47 721	39 972	88 488	770	1 990	84 401
Ville-d'Avray	1 227	1 006	53	2 286	ICS	ICS	ICS	105 583	809	2 332	102 851
Villeneuve-la-Garenne	5 073	1 386	51	6 510	9 385	27 622	125 831	162 839	1 283	6 532	157 594
Total				348 913				9 646 540	88 964	353 575	9 255 342
SEINE-SAINT-DENIS											
Aubervilliers	11 562	5 039	241	16 842	21 182	105 455	280 316	406 952	3 828	17 072	387 681
Aulnay-sous-Bois	9 715	11 293	130	21 138	ICS	ICS	ICS	631 690	5 158	21 266	621 984
Bagnolet	5 690	2 754	42	8 486	ICS	ICS	ICS	165 645	1 575	8 631	112 787
Le Blanc-Mesnil	6 047	8 368	96	14 511	14 807	172 662	95 775	283 245	3 404	14 521	273 506
Bobigny	6 538	4 669	115	11 322	ICS	ICS	ICS	245 700	2 532	11 389	239 733
Bondy	7 798	6 075	121	13 994	ICS	ICS	ICS	280 005	3 060	14 009	268 537
Le Bourget	1 465	1 551	43	3 059	2 330	34 889	49 362	86 580	834	3 073	82 883
La Courneuve	4 570	2 751	93	7 414	8 784	63 261	192 100	264 145	2 006	7 495	256 228
Drancy	7 026	10 917	109	18 052	ICS	ICS	ICS	386 092	4 381	18 080	370 856
Dugny	1 511	1 109	37	2 657	ICS	ICS	ICS	85 553	708	2 667	81 352
Épinay-sur-Seine	8 008	5 138	128	13 274	16 034	100 460	166 224	282 719	2 948	13 398	272 973
Gagny	3 153	7 429	66	10 648	5 364	168 377	61 265	235 007	2 734	10 636	227 170
L'Île-Saint-Denis	1 055	659	19	1 733	2 399	11 300	21 735	35 434	381	1 730	35 089
Les Lilas	2 926	2 162	53	5 141	3 280	46 868	74 546	124 694	1 179	5 225	118 445
Livry-Gargan	2 455	7 417	91	9 963	3 625	170 014	78 654	252 294	2 787	9 972	240 797
Monfermeil	1 195	4 165	38	5 398	ICS	ICS	ICS	147 680	1 594	5 404	136 444
Montreuil	12 572	12 497	305	25 374	ICS	ICS	ICS	607 582	6 262	25 444	580 312

QUANTITÉS DE GAZ ACHÉMINÉES DANS LES COMMUNES ADHÉRENTES DU SIGEIF EN 2013

	Nombre de clients				Énergie acheminée, en MWh					Rappel 2012	
	T1	T2	T3 + T4 + TP	Total	T1	T2	T3 + T4 + TP	Total	Recettes d'acheminement (k€)	Nombre de clients	Énergie acheminée (MWh)
Neuilly-Plaisance	1 612	3 060	29	4 701	2 165	75 675	39 014	116 854	1 255	4 744	109 587
Noisy-le-Grand	2 715	7 688	120	10 523	ICS	ICS	ICS	290 554	3 074	10 513	281 309
Noisy-le-Sec	6 558	5 517	115	12 190	ICS	ICS	ICS	279 956	2 784	12 239	268 011
Pantin	7 647	5 575	172	13 394	ICS	ICS	ICS	340 364	3 209	13 496	335 656
Les Pavillons-sous-Bois	1 439	4 095	61	5 595	2 643	98 018	37 804	138 466	1 564	5 601	133 684
Pierrefitte-sur-Seine	2 636	3 367	47	6 050	5 040	70 859	54 773	130 672	1 448	5 967	125 748
Le Pré-Saint-Gervais	2 087	1 741	47	3 875	3 524	33 595	39 392	76 512	850	3 971	74 495
Le Raincy	746	2 990	41	3 777	1 315	83 736	23 547	108 598	1 185	3 788	103 141
Romainville	2 703	3 836	75	6 614	4 750	78 961	69 191	152 902	1 663	6 729	149 928
Rosny-sous-Bois	5 253	4 333	105	9 691	ICS	ICS	ICS	272 004	2 500	9 764	257 138
Saint-Denis	9 655	7 484	164	17 303	ICS	ICS	ICS	411 853	3 733	17 434	375 858
Saint-Ouen	6 027	5 124	142	11 293	ICS	ICS	ICS	292 615	2 688	11 400	280 043
Sevran	4 939	4 748	44	9 731	ICS	ICS	ICS	231 173	2 022	9 831	228 387
Stains	5 241	3 830	68	9 139	8 188	80 867	66 449	155 504	1 822	9 252	147 637
Tremblay-en-France	1 673	4 778	72	6 523	3 292	111 553	67 269	182 114	1 931	6 560	175 649
Vaujours	92	1 024	16	1 132	340	23 381	11 439	35 160	379	1 127	33 805
Villemonble	2 859	5 067	72	7 998	ICS	ICS	ICS	203 717	2 155	8 004	196 691
Villepinte	1 541	4 215	68	5 824	ICS	ICS	ICS	163 576	1 816	5 788	159 071
Villetaneuse	1 636	1 506	38	3 180	3 432	24 757	54 764	82 952	811	3 196	82 374
Total				337 539				8 186 559	82 261	339 416	7 824 989
VAL-DE-MARNE											
Alfortville	4 777	4 978	86	9 841	ICS	ICS	ICS	204 426	2 180	10 011	193 041
Arcueil	3 185	2 682	83	5 950	ICS	ICS	ICS	146 094	1 499	6 083	145 689
Boissy-Saint-Léger	1 519	1 684	56	3 259	2 053	37 974	59 095	99 121	926	3 287	94 586
Bonneuil-sur-Marne	2 296	2 033	52	4 381	ICS	ICS	ICS	147 246	1 275	4 486	141 074
Bry-sur-Marne	1 032	2 306	50	3 388	ICS	ICS	ICS	132 525	1 180	3 424	128 022
Cachan	3 773	3 343	52	7 168	6 611	73 128	53 681	133 419	1 542	7 223	120 447
Charenton-le-Pont	3 087	2 569	91	5 747	ICS	ICS	ICS	139 178	1 388	5 810	136 236
Chevilly-Larue	2 668	1 364	28	4 060	3 406	29 521	26 921	59 848	712	4 138	57 646
Choisy-le-Roi	4 854	4 775	80	9 709	ICS	ICS	ICS	185 729	2 111	9 884	176 639
Créteil	11 951	4 570	163	16 684	ICS	ICS	ICS	619 029	3 906	16 988	576 312
Fontenay-sous-Bois	4 889	6 458	92	11 439	ICS	ICS	ICS	248 699	2 688	11 550	240 433
Fresnes	3 886	1 837	54	5 777	ICS	ICS	ICS	200 286	1 394	6 055	193 877
Gentilly	3 347	2 065	54	5 466	6 784	38 780	55 120	100 684	1 132	5 412	99 165
L'Hay-les-Roses	4 613	3 061	45	7 719	6 649	78 501	64 793	149 943	1 626	7 794	140 064
Ivry-sur-seine	9 288	4 671	169	14 128	ICS	ICS	ICS	392 048	3 381	14 317	368 526
Joinville-le-Pont	1 795	2 658	51	4 504	2 919	62 750	47 419	113 088	1 194	4 552	108 861
Le Kremlin-Bicêtre	3 228	2 136	80	5 444	5 803	37 127	72 211	115 141	1 210	5 535	108 221
Limeil-Brévannes	1 701	2 009	50	3 760	ICS	ICS	ICS	106 876	993	3 808	99 259
Maisons-Alfort	8 093	5 776	108	13 977	11 214	129 297	95 671	236 182	2 760	14 232	247 053
Mandres-les-Roses	46	557	23	626	126	14 292	14 062	28 480	265	628	27 873
Marolles-en-Brie	10	205	8	223	41	7 250	2 919	10 209	100	223	9 986
Nogent-sur-Marne	2 553	4 190	124	6 867	ICS	ICS	ICS	198 544	1 981	6 943	191 336
Orly	3 155	1 859	33	5 047	3 619	44 906	45 343	93 868	1 004	5 144	91 207
Périgny-sur-Yerres	8	369	2	379	ICS	ICS	ICS	9 253	113	379	8 849
Le Perreux-sur-Marne	2 274	5 778	68	8 120	3 189	145 683	51 977	200 849	2 235	8 125	196 584
Rungis	496	673	68	1 237	ICS	ICS	ICS	103 845	669	1 211	103 826
Saint-Mandé	2 215	2 701	82	4 998	2 753	60 741	72 169	135 663	1 342	5 075	128 772
Saint-Maur-des-Fossés	7 319	13 093	248	20 660	8 839	368 283	161 869	538 992	5 760	20 991	523 371
Saint-Maurice	700	1 287	26	2 013	ICS	ICS	ICS	66 307	569	2 039	64 246

	Nombre de clients				Énergie acheminée, en MWh					Rappel 2012	
	T1	T2	T3 + T4 + TP	Total	T1	T2	T3 + T4 + TP	Total	Recettes d'acheminement (k€)	Nombre de clients	Énergie acheminée (MWh)
Thiais	3 647	2 384	83	6 114	4 704	56 431	74 227	135 363	1 381	6 248	145 994
Villejuif	7 831	7 024	145	15 000	ICS	ICS	ICS	324 091	3 427	15 089	320 227
Vincennes	5 005	5 755	164	10 924	ICS	ICS	ICS	247 515	2 659	11 135	236 656
Vitry-sur-Seine	12 447	9 590	125	22 162	18 139	191 530	144 998	354 668	4 234	22 354	345 779
Total				246 771				5 977 208	58 836	250 173	5 769 857
VAL-D'OISE											
Andilly	98	430	10	538	230	13 131	9 627	22 988	214	533	20 920
Argenteuil	11 676	13 228	207	25 111	21 000	283 998	306 861	611 859	6 174	25 122	579 648
Arnouville	592	2 644	15	3 251	901	63 695	8 451	73 048	885	3 271	71 130
Attainville	17	219	2	238	ICS	ICS	ICS	12 906	109	239	8 541
Baillet-en-France	17	480	3	500	41	13 470	3 130	16 640	177	499	16 300
Belloy-en-France	20	404	2	426	ICS	ICS	ICS	11 211	133	427	11 027
Béthemont-la-Forêt	5	84	0	89	4	2 571	0	2 575	29	88	2 511
Bonneuil-en-France	14	133	12	159	24	2 897	12 613	15 535	109	129	15 894
Bouffémont	243	742	10	995	ICS	ICS	ICS	32 659	305	976	31 352
Chauvry	4	80	0	84	ICS	ICS	ICS	2 272	27	84	2 217
Deuil-la-Barre	1 152	3 453	32	4 637	1 665	80 563	28 222	110 450	1 259	4 691	108 220
Domont	1 189	2 711	33	3 933	2 533	60 544	31 871	94 947	1 062	3 931	91 295
Eaubonne	2 973	3 966	54	6 993	ICS	ICS	ICS	186 536	1 860	7 053	181 442
Enghien-les-Bains	802	2 309	36	3 147	1 402	63 902	26 072	91 376	969	3 146	88 915
Ermont	3 968	3 239	60	7 267	ICS	ICS	ICS	216 043	1 842	7 210	198 087
Fontenay-en-Parisis	10	191	2	203	ICS	ICS	ICS	6 228	68	201	6 190
Garges-lès-Gonnesse	6 276	3 589	89	9 954	ICS	ICS	ICS	240 861	2 086	10 018	235 789
Gonesse	2 677	3 254	86	6 017	ICS	ICS	ICS	162 846	1 599	6 034	158 920
Goussainville	2 236	4 586	47	6 869	3 059	103 924	62 717	169 700	1 824	6 893	165 599
Groslay	307	1 549	9	1 865	677	33 081	4 260	38 018	487	1 873	37 658
Louvres	491	1 678	16	2 185	682	33 962	8 467	43 111	536	2 151	42 213
Margency	84	410	13	507	91	11 185	10 099	21 376	198	511	20 898
Moisselles	17	270	3	290	ICS	ICS	ICS	16 859	126	288	16 492
Montlignon	26	532	2	560	ICS	ICS	ICS	17 581	194	555	17 176
Montmagny	1 087	1 318	23	2 428	1 394	30 034	30 019	61 447	619	2 431	59 041
Montmorency	2 137	3 063	57	5 257	2 804	92 840	63 611	159 255	1 560	5 323	153 103
Montsoul	123	746	7	876	125	19 826	6 149	26 100	279	860	24 955
Piscop	11	121	2	134	ICS	ICS	ICS	4 906	51	135	4 948
Puiseux-en-France	50	933	2	985	ICS	ICS	ICS	20 032	265	992	19 849
Roissy-en-France	73	304	62	439	ICS	ICS	ICS	80 054	498	437	74 785
Saint-Brice-sous-Forêt	960	1 071	28	2 059	ICS	ICS	ICS	65 772	598	2 046	62 633
Saint-Gratien	3 102	2 325	40	5 467	5 667	57 065	67 386	130 119	1 316	5 505	125 346
Saint-Martin-du-Tertre	34	380	4	418	82	7 892	5 107	13 080	137	417	13 055
Sannois	2 051	3 149	44	5 244	3 855	78 584	41 097	123 536	1 363	5 265	120 258
Sarcelles	10 291	4 195	79	14 565	25 042	80 223	77 290	182 556	2 500	14 620	177 422
Soisy-sous-Montmorency	2 071	2 564	46	4 681	4 100	68 409	50 766	123 276	1 275	4 688	120 340
Le Thillay	105	688	11	804	167	16 654	5 497	22 317	250	808	22 210
Villaines-sous-Bois	11	143	1	155	ICS	ICS	ICS	5 061	52	142	4 735
Villiers-Adam	10	178	-	188	11	5 554	-	5 565	63	186	5 558
Villiers-le-Bel	4 081	2 172	35	6 288	ICS	ICS	ICS	133 667	1 288	6 268	118 626
Total				135 806				3 374 367	34 383	136 046	3 235 298
Total général	596 900	611 139	13 564	1 221 603	440 303	6 876 283	6 603 152	31 666 646	307 672	233 009	30 441 527

ICS : information commercialement sensible.

VENTILATION DU RÉSEAU PAR MATÉRIAU ET PAR PRESSION, À FIN 2013 (EN M)

	Acier	Polyéthylène	Divers	Fonte ductile	BP	MPA	MPB	MPC	Total
SEINE-ET-MARNE									
Brou-sur-Chantereine	1 499	6 151	-	2 667	3 965	-	6 352	-	10 317
Chelles	69 179	64 232	71	12 444	18 301	-	127 625	-	145 926
Courtry	5 749	12 459	-	-	-	-	18 208	-	18 208
Mity-Mory	14 016	54 561	-	2 255	2 602	-	66 371	1 859	70 832
Servon	6 526	12 070	-	-	-	-	17 955	641	18 596
Vaires-sur-Marne	5 261	23 675	-	4 675	5 260	-	28 351	-	33 611
Villeparisis	16 954	38 713	-	2 554	2 787	-	55 434	-	58 221
Total	119 184	211 861	71	24 595	32 915	-	320 296	2 500	355 711
YVELINES									
Bois-d'Arcy	11 361	17 877	2 785	4 271	5 316	-	30 978	-	36 294
Carrières-sur-Seine	10 058	20 854	-	2 182	6 857	-	26 237	-	33 094
La Celle-Saint-Cloud	15 753	33 951	-	9 418	12 632	-	46 490	-	59 122
Chatou	25 366	38 036	-	4 083	17 242	-	50 243	-	67 485
Le Chesnay	21 843	23 636	25	2 653	9 745	-	38 412	-	48 157
Croissy-sur-Seine	13 478	18 267	-	1 612	3 395	-	29 962	-	33 357
Fontenay-le-Fleury	6 650	13 097	3 171	783	1 365	-	22 336	-	23 701
Jouy-en-Josas	8 584	13 843	270	219	1 097	-	21 819	-	22 916
Maisons-Laffitte	9 058	47 102	-	9 771	14 229	-	51 702	-	65 931
Montesson	16 490	21 858	-	2 932	5 865	-	35 415	-	41 280
Rocquencourt	5 683	1 867	55	-	28	-	7 577	-	7 605
Saint-Cyr-L'École	4 408	25 172	2 111	6 805	10 459	-	28 037	-	38 496
Vélizy-Villacoublay	22 896	19 715	503	4 098	10 985	-	36 227	-	47 212
Versailles	37 366	100 293	1 148	16 130	26 331	-	128 606	-	154 937
Le Vésinet	14 900	46 520	-	5 693	12 374	-	54 739	-	67 113
Viroflay	3 200	25 778	413	6 346	9 150	-	26 587	-	35 737
Total	227 094	467 866	10 481	76 996	147 070	-	635 367	-	782 437
ESSONNE									
Ballainvilliers	8 752	9 169	-	-	-	-	17 921	-	17 921
Boussy-Saint-Antoine	6 093	11 959	752	-	-	-	18 804	-	18 804
Champlan	1 089	12 785	-	-	233	-	13 641	-	13 874
Chilly-Mazarin	7 848	29 169	10	4 125	9 549	-	31 603	-	41 152
Épinay-sous-Sénart	9 484	10 231	30	-	-	-	19 745	-	19 745
Igny	6 687	28 080	-	618	1 531	-	33 854	-	35 385
Longjumeau	14 896	26 317	-	6 016	8 614	-	38 615	-	47 229
Marcoussis	8 201	20 182	657	-	252	-	28 458	330	29 040
Massy	13 680	51 563	-	5 510	9 098	2 924	56 294	2 437	70 753
Morangis	6 543	32 480	-	2 678	3 396	-	38 305	-	41 701
Nozay	4 731	13 877	50	-	-	-	18 658	-	18 658
Orsay	17 233	34 171	-	5 154	7 092	-	49 466	-	56 558
Saulx-les-Chartreux	4 649	15 281	-	-	-	-	19 930	-	19 930
Verrières-le-Buisson	4 825	30 716	50	11 660	15 186	-	32 065	-	47 251
Villebon-sur-Yvette	7 478	26 932	-	160	395	-	34 175	-	34 570
Wissous	905	18 720	-	6 380	7 698	-	18 307	-	26 005
Total	123 094	371 632	1 549	42 301	63 044	2 924	469 841	2 767	538 576
HAUTS-DE-SEINE									
Antony	20 713	56 565	181	54 185	67 790	460	59 590	3 804	131 644
Asnières-sur-Seine	15 606	56 448	218	20 971	29 681	422	63 140	-	93 243
Bagneux	14 022	30 220	22	8 755	13 379	-	38 390	1 250	53 019
Bois-Colombes	2 359	28 307	116	10 695	12 892	-	28 585	-	41 477

	Acier	Polyéthylène	Divers	Fonte ductile	BP	MPA	MPB	MPC	Total
Boulogne-Billancourt	25 443	45 746	-	22 589	29 694	148	63 936	-	93 778
Bourg-la-Reine	5 308	17 205	41	11 758	15 316	-	17 215	1 781	34 312
Châtenay-Malabry	13 452	36 143	-	11 683	16 126	831	41 101	3 220	61 278
Châtillon	8 277	28 131	-	9 699	14 133	-	31 258	716	46 107
Chaville	7 484	14 999	102	14 810	23 154	-	14 241	-	37 395
Clamart	17 194	61 080	-	28 472	42 671	-	61 632	2 443	106 746
Clichy-la-Garenne	8 801	24 024	13	7 082	13 375	130	26 415	-	39 920
Colombes	26 581	81 418	316	18 636	28 629	288	98 034	-	126 951
Courbevoie	31 717	23 663	3	4 339	11 541	-	48 181	-	59 722
Fontenay-aux-Roses	7 803	22 417	2	10 471	13 330	-	27 363	-	40 693
Garches	12 495	21 163	115	7 975	14 173	-	27 575	-	41 748
La Garenne-Colombes	5 410	20 402	-	9 046	11 531	-	23 327	-	34 858
Gennevilliers	27 019	45 779	-	10 186	14 571	45	68 368	-	82 984
Issy-les-Moulineaux	14 142	38 467	89	12 094	19 116	-	45 676	-	64 792
Levallois-Perret	10 212	20 793	1	5 384	7 608	-	28 782	-	36 390
Malakoff	11 118	20 703	26	14 328	19 237	-	24 301	2 637	46 175
Marnes-la-Coquette	1 456	5 584	-	2 635	3 388	-	6 287	-	9 675
Meudon	17 209	48 642	18	14 299	28 162	-	52 006	-	80 168
Montrouge	12 158	19 310	2	12 569	17 970	-	25 306	763	44 039
Nanterre	63 476	58 483	-	5 960	14 011	-	113 908	-	127 919
Neuilly-sur-Seine	18 440	36 285	4	10 435	15 569	111	49 484	-	65 164
Le Plessis-Robinson	10 088	32 011	-	1 010	3 244	410	38 363	1 092	43 109
Puteaux	10 997	18 477	-	2 947	5 283	-	27 138	-	32 421
Reuil-Malmaison	56 639	75 576	-	12 826	25 359	-	119 682	-	145 041
Saint-Cloud	16 022	28 799	136	13 580	19 991	-	38 546	-	58 537
Sceaux	5 454	26 161	53	11 670	13 399	-	29 913	26	43 338
Sèvres	8 543	26 749	1	13 687	21 232	22	27 726	-	48 980
Suresnes	15 695	35 010	-	5 602	8 257	-	48 050	-	56 307
Vanves	7 325	13 574	53	6 573	8 451	-	19 074	-	27 525
Vaucresson	5 607	24 981	-	82	1 695	-	28 975	-	30 670
Ville-d'Avray	7 803	11 552	-	2 311	5 351	-	16 315	-	21 666
Villeneuve-la-Garenne	16 296	15 494	206	815	2 769	-	30 042	-	32 811
Total	558 364	1 170 361	1 718	410 159	612 078	2 867	1 507 925	17 732	2 140 602
SEINE-SAINT-DENIS									
Aubervilliers	28 717	39 605	-	19 310	25 464	-	62 168	-	87 632
Aulnay-sous-Bois	50 599	74 579	529	48 343	60 674	6 274	107 102	-	174 050
Bagnolet	11 331	23 990	90	4 888	10 993	-	29 306	-	40 299
Le Blanc-Mesnil	23 087	61 292	-	27 559	39 732	-	72 206	-	111 938
Bobigny	19 004	43 112	18	10 475	13 876	-	58 733	-	72 609
Bondy	19 411	49 802	-	14 901	21 746	-	62 368	-	84 114
Le Bourget	10 392	8 519	10	6 755	10 033	148	15 495	-	25 676
La Courneuve	17 653	25 153	19	12 924	19 558	-	36 191	-	55 749
Drancy	19 539	58 180	-	46 876	53 453	-	71 142	-	124 595
Dugny	5 400	11 647	-	694	708	3 025	14 008	-	17 741
Épinay-sur-Seine	21 061	41 004	868	9 049	19 438	-	52 544	-	71 982
Gagny	39 932	42 180	24	15 621	22 044	-	75 713	-	97 757
L'Île-Saint-Denis	5 072	4 255	-	1 477	2 811	-	7 993	-	10 804
Les Lilas	8 479	6 502	-	9 432	13 288	94	11 031	-	24 413
Livry-Gargan	25 818	62 802	-	12 114	19 244	-	81 490	-	100 734
Monfermeil	24 704	34 730	127	3 292	6 937	-	55 916	-	62 853

VENTILATION DU RÉSEAU PAR MATÉRIAU ET PAR PRESSION, À FIN 2012 (EN M)

	Acier	Polyéthylène	Divers	Fonte ductile	BP	MPA	MPB	MPC	Total
Montreuil	34 596	92 872	95	16 738	26 450	-	117 851	-	144 301
Neuilly-Plaisance	17 208	23 120	27	5 594	10 091	-	35 858	-	45 949
Noisy-le-Grand	62 150	41 549	10	6 915	11 077	-	99 547	-	110 624
Noisy-le-Sec	31 707	30 356	5	7 088	14 576	-	54 580	-	69 156
Pantin	15 277	31 011	-	10 713	14 095	-	42 906	-	57 001
Les Pavillons-sous-Bois	4 161	13 696	-	33 182	36 957	-	14 082	-	51 039
Pierrefitte-sur-Seine	6 587	29 766	653	10 960	15 770	751	31 445	-	47 966
Le Pré-Saint-Gervais	3 480	6 549	-	5 411	7 634	-	7 806	-	15 440
Le Raincy	10 646	22 112	2	3 538	7 478	-	28 820	-	36 298
Romainville	12 185	24 055	10	8 350	13 861	200	30 539	-	44 600
Rosny-sous-Bois	36 587	30 270	55	2 188	7 919	-	61 181	-	69 100
Saint-Denis	36 639	69 303	96	15 243	35 152	-	86 129	-	121 281
Saint-Ouen	11 101	31 690	188	14 642	18 027	1 932	37 662	-	57 621
Sevran	38 897	30 437	-	9 792	17 160	-	61 966	-	79 126
Stains	18 838	25 580	-	22 124	33 204	-	33 338	-	66 542
Tremblay-en-France	34 963	44 208	20	18 518	22 621	-	75 088	-	97 709
Vaujours	11 736	5 561	3	-	6	-	17 294	-	17 300
Villemonble	23 463	41 831	1	3 016	6 860	-	61 451	-	68 311
Villepinte	28 736	35 250	-	14 538	20 604	2 063	55 857	-	78 524
Villetaneuse	7 333	12 998	-	1 840	2 780	-	19 391	-	22 171
Total	776 489	1 229 566	2 850	454 100	662 321	14 487	1 786 197	-	2 463 005
VAL-DE-MARNE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Alfortville	13 769	30 507	81	8 275	14 722	-	37 910	-	52 632
Arcueil	10 745	23 889	101	6 463	11 425	-	27 512	2 261	41 198
Boissy-Saint-Léger	14 045	22 505	-	966	3 171	-	34 345	-	37 516
Bonneuil-sur-Marne	11 088	19 549	1 459	8 186	10 193	-	30 089	-	40 282
Bry-sur-Marne	17 859	22 906	-	2 038	5 277	-	37 526	-	42 803
Cachan	9 510	22 584	24	14 543	22 985	426	21 302	1 948	46 661
Charenton-le-Pont	9 803	11 993	-	5 391	6 938	-	20 249	-	27 187
Chevilly-Larue	7 347	18 031	-	6 287	9 305	-	22 360	-	31 665
Choisy-le-Roi	12 298	33 658	106	16 256	21 157	-	41 161	-	62 318
Créteil	49 819	45 853	2 633	17 656	32 995	17	82 949	-	115 961
Fontenay-sous-Bois	16 818	48 297	30	13 495	17 041	-	61 599	-	78 640
Fresnes	13 964	19 171	46	10 150	13 437	-	26 767	3 127	43 331
Gentilly	7 808	11 111	79	4 783	7 287	-	16 494	-	23 781
l'Hay-les-Roses	13 164	31 458	-	16 529	25 088	386	33 088	2 589	61 151
Ivry-sur-seine	22 353	43 715	80	8 875	14 992	9	60 022	-	75 023
Joinville-le-Pont	7 390	22 649	-	9 020	10 931	-	28 128	-	39 059
Le Kremlin-Bicêtre	4 622	18 240	-	2 194	3 278	-	21 778	-	25 056
Limeil-Brevannes	15 315	28 779	238	274	2 494	-	42 112	-	44 606
Maisons-Alfort	16 892	42 139	44	25 647	32 414	496	51 812	-	84 722
Mandres-les-Roses	8 513	9 450	-	506	954	-	17 515	-	18 469
Marolles-en-Brie	-	11 510	-	-	-	-	11 510	-	11 510
Nogent-sur-Marne	7 862	30 163	62	12 480	16 660	-	33 907	-	50 567
Orly	11 883	15 936	-	17 551	20 849	-	24 521	-	45 370
Périgny-sur-Yerres	3 908	3 531	-	-	-	-	7 439	-	7 439
Le Perreux-sur-Marne	12 609	44 215	49	18 818	23 232	-	52 459	-	75 691
Rungis	15 449	12 250	120	-	-	4 497	23 322	-	27 819
Saint-Mandé	5 122	10 687	-	5 425	6 331	-	14 903	-	21 234
Saint-Maur-des-Fossés	19 942	92 176	156	85 844	95 689	-	102 429	-	198 118

	Acier	Polyéthylène	Divers	Fonte ductile	BP	MPA	MPB	MPC	Total
Saint-Maurice	5 419	6 041	-	2 472	3 461	-	10 471	-	13 932
Thiais	12 806	29 480	80	11 127	13 555	-	39 938	-	53 493
Villejuif	16 242	51 037	67	14 703	20 812	-	61 237	-	82 049
Vincennes	8 291	25 585	8	8 140	9 831	-	32 193	-	42 024
Vitry-sur-Seine	29 170	81 869	138	29 520	43 207	211	97 279	-	140 697
Total	431 825	940 964	5 601	383 614	519 711	6 042	1 226 326	9 925	1 762 004
VAL-D'OISE									
Andilly	2 721	6 574	-	1 438	1 915	-	8 818	-	10 733
Argenteuil	62 414	108 186	53	26 867	49 172	-	148 348	-	197 520
Arnouville	7 455	21 123	4	11 587	15 287	-	24 882	-	40 169
Attainville	110	8 665	-	-	-	-	8 775	-	8 775
Baillet-en-France	10 327	3 866	-	-	-	-	13 695	498	14 193
Belloy-en-France	4 107	6 770	-	-	-	-	9 882	995	10 877
Béthemont-la-Forêt	98	2 559	-	-	-	-	2 657	-	2 657
Bonneuil-en-France	2 051	3 038	-	-	-	-	5 089	-	5 089
Bouffémont	10 067	7 657	-	-	-	-	17 724	-	17 724
Chauvry	-	1 557	-	-	-	-	1 557	-	1 557
Deuil-la-Barre	7 963	28 337	420	12 370	20 435	-	28 655	-	49 090
Domont	20 339	25 239	-	-	3 579	-	39 532	2 467	45 578
Eaubonne	17 256	29 947	226	20 879	37 765	186	30 357	-	68 308
Enghien-les-Bains	2 864	13 781	-	7 820	11 570	-	12 895	-	24 465
Ermont	15 559	26 956	187	18 931	31 385	85	30 163	-	61 633
Fontenay-en-Parisis	1 058	6 372	-	-	-	-	7 430	-	7 430
Garges-lès-Gonnesse	29 185	21 200	16	8 249	12 469	13 039	33 142	-	58 650
Gonesse	25 527	35 819	-	4 989	12 485	6 613	47 237	-	66 335
Goussainville	16 415	67 981	-	-	-	3 725	80 671	-	84 396
Groslay	2 206	14 190	-	6 789	11 205	-	11 980	-	23 185
Louvres	9 235	16 382	-	-	-	-	25 617	-	25 617
Margency	4 206	4 180	-	1 398	2 325	-	7 459	-	9 784
Moisselles	3 866	2 762	-	-	-	-	5 811	817	6 628
Montlignon	9 605	4 190	-	-	829	9 952	3 014	-	13 795
Montmagny	6 685	16 915	-	4 402	8 727	-	19 275	-	28 002
Montmorency	23 495	24 672	1 651	14 701	34 617	-	29 902	-	64 519
Montsoul	9 727	4 771	28	-	-	-	14 526	-	14 526
Piscop	-	5 020	-	-	-	-	5 020	-	5 020
Puiseux-en-France	5 406	8 480	-	-	-	-	13 886	-	13 886
Roissy-en-France	9 937	6 712	-	-	-	-	16 649	-	16 649
Saint-Brice-sous-Forêt	18 096	8 301	9	-	171	-	26 235	-	26 406
Saint-Gratien	14 986	20 634	239	4 702	18 042	607	21 912	-	40 561
Saint-Martin-du-Tertre	2 738	4 532	-	-	-	-	7 270	-	7 270
Sannois	14 486	27 007	50	12 690	27 675	-	26 558	-	54 233
Sarcelles	47 104	34 545	-	1 902	5 633	-	77 918	-	83 551
Soisy-sous-Montmorency	15 137	20 394	494	13 968	27 394	-	22 599	-	49 993
Le Thillay	3 645	12 553	-	-	-	-	16 198	-	16 198
Villaines-sous-Bois	140	3 461	-	-	-	-	3 601	-	3 601
Villiers-Adam	700	5 205	-	-	-	-	5 905	-	5 905
Villiers-le-Bel	18 789	23 512	-	1 752	5 295	-	38 758	-	44 053
Total	455 705	694 045	3 377	175 434	337 975	34 207	951 602	4 777	1 328 561
Total général	2 691 755	5 086 295	25 647	1 567 199	2 375 114	60 527	6 897 554	37 701	9 370 896

INVENTAIRE DES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES CANALISATIONS, À FIN 2013 (EN M)

	Extension	Renouvellement + renforcement	Total		Extension	Renouvellement + renforcement	Total
SEINE-ET-MARNE							
Chelles	265	2	267	Bourg-la-Reine	-	79	79
Courtry	23	-	23	Châtenay-Malabry	50	161	211
Mitry-Mory	724	47	771	Châtillon	181	177	358
Servon	97	-	97	Chaville	134	11	145
Villeparisis	27	2	29	Clamart	435	589	1 024
Total	1 136	51	1 187	Clichy	118	364	482
YVELINES				Colombes	68	1203	1 271
Bois-d'Arcy	479	-	479	Courbevoie	-	584	584
Carrières-sur-Seine	20	-	20	Fontenay-aux-Roses	-	25	25
La Celle-Saint-Cloud	29	1607	1 636	Garches	-	1	1
Chatou	321	46	367	La Garenne-Colombes	131	58	189
Le Chesnay	-	2	2	Gennevilliers	45	281	326
Croissy-sur-Seine	111	-	111	Issy-les-Moulineaux	150	198	348
Fontenay-le-Fleury	367	44	411	Levallois-Perret	68	854	922
Jouy-en-Josas	34	1	35	Malakoff	-	21	21
Maisons-Laffitte	69	142	211	Marnes-la-Coquette	25	-	25
Saint-Cyr-L'École	-	4	4	Meudon	191	4	195
Vélizy-Villacoublay	432	1265	1 697	Montrouge	236	5	241
Versailles	33	695	728	Nanterre	109	124	233
Le Vésinet	19	-	19	Neuilly-sur-Seine	144	323	467
Viroflay	43	-	43	Le Plessis-Robinson	92	903	995
Total	1 957	3 806	5 763	Puteaux	-	7	7
ESSONNE				Rueil-Malmaison	387	3	390
Ballainvilliers	760	-	760	Saint-Cloud	70	181	251
Boussy-Saint-Antoine	119	-	119	Sceaux	-	12	12
Champlan	-	222	222	Sèvres	-	231	231
Chilly-Mazarin	78	216	294	Suresnes	145	812	957
Épinay-sous-Sénart	-	-	-	Vanves	136	4	140
Igny	15	-	15	Ville-d'Avray	-	103	103
Longjumeau	-	15	15	Villeneuve-la-Garenne	-	810	810
Marcoussis	215	-	215	Total	3 131	11 374	14 505
Massy	35	639	674	SEINE-SAINT-DENIS			
Morangis	177	-	177	Aubervilliers	652	512	1 164
Nozay	460	-	460	Aulnay-sous-Bois	197	106	303
Orsay	55	70	125	Bagnolet	160	564	724
Saulx-les-Chartreux	34	-	34	Le Blanc-Mesnil	112	133	245
Verrières-le-Buisson	-	-	-	Bobigny	78	1068	1 146
Villebon-sur-Yvette	37	-	37	Bondy	49	1244	1 293
Wissous	-	7	7	Le Bourget	-	73	73
Total	1 985	1 169	3 154	La Courneuve	316	282	598
HAUTS-DE-SEINE				Drancy	105	112	217
Antony	37	285	322	Dugny	-	3	3
Asnières-sur-seine	12	413	425	Épinay-sur-Seine	324	554	878
Bagneux	83	741	824	Gagny	-	109	109
Bois-Colombes	68	1625	1 693	L'Île-Saint-Denis	90	46	136
Boulogne-Billancourt	16	182	198	Les Lilas	-	3	3
				Livry-Gargan	-	19	19

	Extension	Renouvellement + renforcement	Total
Monfermeil	-	251	251
Montreuil	72	815	887
Neuilly-Plaisance	22	151	173
Noisy-le-Grand	306	98	404
Noisy-le-Sec	76	241	317
Pantin	250	718	968
Les Pavillons-sous-Bois	556	805	1 361
Pierrefitte-sur-Seine	696	232	928
Le Pré-Saint-Gervais	52	32	84
Le Raincy	17	11	28
Romainville	154	25	179
Rosny-sous-Bois	-	1	1
Saint-Denis	413	2455	2 868
Saint-Ouen	116	622	738
Sevran	-	24	24
Stains	114	236	350
Tremblay-en-France	1251	-	1 251
Villemonble	-	35	35
Villepinte	135	10	145
Villetaneuse	-	1255	1 255
Total	6 313	12 845	19 158

VAL-DE-MARNE

Arcueil	92	-	92
Boissy-Saint-Léger	-	7	7
Bonneuil-sur-Marne	-	1	1
Bry-sur-Marne	227	1	228
Cachan	-	64	64
Charenton-le-Pont	39	96	135
Chevilly-Larue	-	16	16
Choisy-le-Roi	-	172	172
Créteil	-	1	1
Fontenay-sous-Bois	-	333	333
Fresnes	-	33	33
Gentilly	-	6	6
L'Hay-les-Roses	8	396	404
Ivry-sur-Seine	-	10	10
Joinville-le-Pont	18	-	18
Le Kremlin-Bicêtre	-	180	180
Limeil-Brévannes	216	-	216
Maisons-Alfort	-	-	-
Mandres-les-Roses	50	-	50
Nogent-sur-Marne	368	11	379
Orly	-	143	143
Le Perreux-sur-Marne	185	160	345
Saint-Maur-des-Fossés	175	60	235
Saint-Maurice	-	1	1
Thiais	150	184	334

	Extension	Renouvellement + renforcement	Total
Villejuif	378	130	508
Vincennes	25	130	155
Vitry-sur-Seine	191	682	873
Total	2 122	2 817	4 939

VAL-D'OISE

Argenteuil	41	658	699
Attainville	57	-	57
Baillet-en-France	-	1	1
Bouffémont	100	-	100
Chauvry	-	2	2
Deuil-la-Barre	5	125	130
Domont	151	33	184
Eaubonne	47	37	84
Enghien-les-Bains	-	1	1
Ermont	18	373	391
Garges-lès-Gonesse	200	159	359
Gonesse	458	797	1 255
Goussainville	134	3	137
Groslay	9	-	9
Louvres	110	-	110
Margency	50	-	50
Moisselles	38	-	38
Montmagny	206	289	495
Montmorency	22	145	167
Montsoult	403	-	403
Puiseux-en-France	48	-	48
Roissy-en-France	-	37	37
Saint-Brice-sous-Forêt	292	-	292
Saint-Gratien	-	-	-
Saint-Martin-du-Tertre	148	-	148
Sannois	262	81	343
Sarcelles	393	1	394
Soisy-sous-Montmorency	32	19	51
Le Thillay	17	1	18
Villaines-sous-Bois	136	-	136
Villiers-le-Bel	369	3	372
Total	3 746	2 765	6 511
Total général	20 390	34 827	55 217

LONGUEURS DÉCLASSÉES CONCERNANT LES CANALISATIONS DE GAZ (EN M)

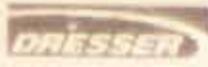
	Longueurs abandonnées ou déposées	Longueurs réutilisées en fourreau	Total		Longueurs abandonnées ou déposées	Longueurs réutilisées en fourreau	Total
SEINE-ET-MARNE				Boulogne-Billancourt	417	-	417
Chelles	3	-	3	Bourg-la-Reine	31	-	31
Courtry	-	-	-	Châtenay-Malabry	749	-	749
Mitry-Mory	35	-	35	Châtillon	183	-	183
Servon	-	-	-	Chaville	92	-	92
Villeparisis	18	-	18	Clamart	622	350	972
Total	56	-	56	Clichy	197	385	582
YVELINES				Colombes	490	935	1 425
Bois-d'Arcy	-	-	-	Courbevoie	298	-	298
Carrières-sur-Seine	-	-	-	Fontenay-aux-Roses	-	-	-
La Celle-Saint-Cloud	1 617	-	1 617	Garches	1	-	1
Chatou	148	-	148	La Garenne-Colombes	58	-	58
Le Chesnay	6	-	6	Gennevilliers	248	-	248
Croissy-sur-Seine	-	-	-	Issy-les-Moulineaux	199	-	199
Fontenay-le-Fleury	45	-	45	Levallois-Perret	1 744	685	2 429
Jouy-en-Josas	4	-	4	Malakoff	21	-	21
Maisons-Laffitte	1	141	142	Marnes-la-Coquette	-	-	-
Saint-Cyr-L'École	4	-	4	Meudon	103	-	103
Vélizy-Villacoublay	1 286	-	1 286	Montrouge	-	-	-
Versailles	1 712	164	1 876	Nanterre	841	-	841
Le Vésinet	34	-	34	Neuilly-sur-Seine	952	278	1 230
Viroflay	-	-	-	Le Plessis-Robinson	1 256	-	1 256
Total	4 857	305	5 162	Puteaux	68	-	68
ESSONNE				Rueil-Malmaison	569	-	569
Ballainvilliers	-	-	-	Saint-Cloud	156	-	156
Boussy-Saint-antoine	-	-	-	Sceaux	12	-	12
Champlan	214	-	214	Sèvres	170	119	289
Chilly-Mazarin	214	-	214	Suresnes	1 112	478	1 590
Épinay-sous-Sénart	56	-	56	Vanves	4	-	4
Igny	-	-	-	Ville-d'Avray	336	-	336
Longjumeau	69	-	69	Villeneuve-la-Garenne	610	-	610
Marcoussis	-	-	-	Total	14 095	3 889	17 984
Massy	713	-	713	SEINE-SAINT-DENIS			
Morangis	-	-	-	Aubervilliers	395	75	470
Nozay	-	-	-	Aulnay-sous-Bois	101	-	101
Orsay	115	-	115	Bagnolet	573	186	759
Saulx-les-Chartreux	-	-	-	Le Blanc-Mesnil	45	-	45
Verrières-le-Buisson	8	-	8	Bobigny	776	-	776
Villebon-sur-Yvette	-	-	-	Bondy	755	86	841
Wissous	7	-	7	Le Bourget	67	-	67
Total	1 396	-	1 396	La Courneuve	483	168	651
HAUTS-DE-SEINE				Drancy	126	-	126
Antony	375	-	375	Dugny	73	-	73
Asnières-sur-seine	339	-	339	Épinay-sur-Seine	645	-	645
Bagneux	105	659	764	Gagny	235	-	235
Bois-Colombes	1 737	-	1 737	L'Île-Saint-Denis	44	-	44

	Longueurs abandonnées ou déposées	Longueurs réutilisées en fourreau	Total
Les Lilas	3	-	3
Livry-Gargan	18	-	18
Montfermeil	251	-	251
Montreuil	407	432	839
Neuilly-Plaisance	1	132	133
Noisy-le-Grand	28	-	28
Noisy-le-Sec	240	-	240
Pantin	549	-	549
Les Pavillons-sous-Bois	895	-	895
Pierrefitte-sur-Seine	391	62	453
Le Pré-Saint-Gervais	85	-	85
Le Raincy	11	-	11
Romainville	32	-	32
Rosny-sous-Bois	1	-	1
Saint-Denis	2 498	1 032	3 530
Saint-Ouen	594	550	1 144
Sevran	24	-	24
Stains	113	-	113
Tremblay-en-France	-	-	-
Villemonble	3,2	-	3
Villepinte	10	-	10
Villetaneuse	1 559	-	1 559
Total	12 031	2 723	14 754
VAL-DE-MARNE			
Arcueil	83	-	83
Boissy-Saint-Léger	7	-	7
Bonneuil-sur-Marne	1	-	1
Bry-sur-Marne	1	-	1
Cachan	101	42	143
Charenton-le-Pont	100	-	100
Chevally-Larue	-	-	-
Choisy-le-Roi	346	-	346
Créteil	1	-	1
Fontenay-sous-Bois	357	-	357
Fresnes	38	-	38
Gentilly	6	-	6
L'Hay-les-Roses	289	326	615
Lvry-sur-Seine	88	-	88
Joinville-le-Pont	12	-	12
Le Kremlin-Bicêtre	172	-	172
Limeil-Brévannes	232	-	232
Maisons-Alfort	6	-	6
Mandres-les-Roses	-	-	-
Nogent-sur-Marne	182	-	182
Orly	119	-	119
Le Perreux-sur-Marne	53	65	118

	Longueurs abandonnées ou déposées	Longueurs réutilisées en fourreau	Total
Saint-Maur-des-Fossés	1	60	61
Saint-Maurice	1	-	1
Thiais	266	-	266
Villejuif	223	-	223
Vincennes	116	-	116
Vitry-sur-Seine	296	-	296
Total	3 097	493	3 590
VAL-D'OISE			
Argenteuil	760	-	760
Attainville	-	-	-
Bailleten-France	1	-	1
Bouffémont	-	-	-
Chauvry	2	-	2
Deuil-la-Barre	163	-	163
Domont	33	-	33
Eaubonne	33	-	33
Enghien-les-Bains	1	-	1
Ermont	329	-	329
Garges-lès-Gonesse	70	-	70
Gonesse	853	-	853
Goussainville	3	-	3
Groslay	-	-	-
Louvres	41	-	41
Margency	3	-	3
Moisselles	-	-	-
Montmagny	495	-	495
Montmorency	220	-	220
Montsoult	-	-	-
Puiseux-en-France	-	-	-
Roissy-en-France	35	-	35
Saint-Brice-sous-Forêt	-	-	-
Saint-Gratien	63	-	63
Saint-Martin-du-Tertre	-	-	-
Sannois	138	-	138
Sarcelles	1	-	1
Soisy-sous-Montmorency	19	-	19
Le Thillay	1	-	1
Villaines-sous-Bois	49	-	49
Villiers-le-Bel	3	-	3
Total	3 316	-	3 316
Total général	38 848	7 410	46 258

LISTE DES CHANTIERS D'UNE LONGUEUR SUPÉRIEURE À 300 M

	Code de l'affaire	Libellé du profil d'investissement	Quantité posée (en m)
SEINE-ET-MARNE			
Mitry-Mary	R1-1202646	Conduites de distribution	565
Total			565
YVELINES			
Fontenay-le-Fleury	R1-1001808	Conduites de distribution	317
Vélizy-Villacoublay	R1-0900919	Conduites de distribution	638
Vélizy-Villacoublay	R1-0900968	Conduites de distribution	626
Vélizy-Villacoublay	R1-1103049	Conduites de distribution	432
Versailles	R1-1104333	Conduites de distribution	357
Total			2 370
ESSONNE			
Ballainvilliers	R1-1200027	Conduites de distribution	760
Massy	R1-1006858	Conduites de distribution	466
Total			1 226
HAUTS-DE-SEINE			
Bagneux	R1-0901537	Conduites de distribution	370
Bois-Colombes	R1-1005515	Conduites de distribution	718
Bois-Colombes	R1-0900512	Conduites de distribution	517
Clichy-la-Garenne	R1-1105761	Conduites de distribution	321
Colombes	R1-0903750	Conduites de distribution	935
Total			2 861
SEINE-SAINT-DENIS			
Aubervilliers	R1-1003598	Conduites de distribution	326
Bobigny	R1-1101422	Conduites de distribution	640
Bondy	R1-1003335	Conduites de distribution	628
Bondy	R1-1204737	Conduites de distribution	402
Montreuil	R1-1000085	Conduites de distribution	322
Les Pavillons-sous-Bois	R1-1102128	Conduites de distribution	789
Les Pavillons-sous-Bois	R1-1102504	Conduites de distribution	497
Pierrefitte-sur-Seine	R1-1006683	Conduites de distribution	344
Saint-Denis	R1-1204738	Conduites de distribution	358
Saint-Denis	R1-1200110	Conduites de distribution	345
Tremblay-en-France	R1-1104317	Conduites de distribution	1095
Total			5 746
VAL-D'OISE			
Gonesse	R1-1006271	Conduites de distribution	786
Gonesse	R1-1204830	Conduites de distribution	444
Sarcelles	R1-1101785	Conduites de distribution	340
Villiers-le-Bel	R1-0900883	Conduites de distribution	341
Total			1 911
Total général			14 679

DRESSER Italia Srl  NPL12/110 EI
Q max 6 m³/h V 1,2 dm³ G4
Q min 40 dm³/h P max 0,5 bar 1 09
02.01.013
2012 m 1 imp = 10 dm³

0 0 0 0 0 0 6 9

<PROPRIETE INSAISSABLE>



No. 20 12 A1 106869 40

 **TRANSFIL® TGE**
Cahors + -
Ex ia II A T4 Ga -20°C ≤ Ta ≤ +70°C  LCIE 03 ATEX 6173 X
RAY MARC : 0180200
 0165
0081 III G 07 1252 306790 99  

Observations du concessionnaire

GrDF s'engage dans de nouvelles modalités d'échanges de données avec les autorités concédantes, pour toujours plus de transparence et de collaboration.

GrDF s'engage dans de nouvelles modalités d'échanges de données avec les autorités concédantes, pour toujours plus de transparence et de collaboration.

Le 21 novembre 2014, GrDF a initié une démarche de concertation avec une dizaine de collectivités concédantes, dont le Sigeif, représentant l'AMF, l'AMGVE, l'ACUE, l'AdCF, Villes de France et la FNCCR.

L'objectif de la concertation, baptisée "Nouvelles données pour une nouvelle donne", était de pouvoir partager sur les données utiles à transmettre par le délégataire, dans le cadre du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte. En effet, l'article 153 de la loi introduit un décret pour préciser les informations devant être fournies aux autorités concédantes par le concessionnaire.

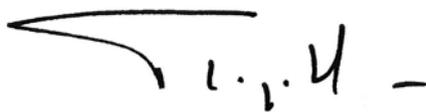
La concertation s'est terminée le 18 juin 2015, avec la remise du *Livre blanc de la concertation* par Sandra Lagumina, directeur général de GrDF, à Laurent Michel, directeur général de l'énergie et du climat, afin de permettre au ministère de l'Énergie de rédiger le décret qui stabilisera les données devant être fournies.

Ainsi, le *Livre blanc* synthétise les propositions de chaque participant, qui se sont révélées, *in fine*, être partagées par tous. Le groupe a, notamment, souligné les avancées majeures en matière de transparence des données financières que la concertation a permis de dégager.

Le déploiement du contenu de la concertation et sa mise en pratique sur le terrain vont constituer un point majeur des contrôles à venir et seront l'occasion de préciser ensemble les modalités d'échanges futurs entre GrDF et le Sigeif.

Rapport présenté à la Commission de suivi
du cahier des charges de distribution publique de gaz du Sigeif
du 3 décembre 2015
et au Comité du 14 décembre 2015.

Le responsable chargé du contrôle des concessions,



Christophe Tampon-Lajarriette
Directeur général du Sigeif

Conception graphique, réalisation, typographie : Sigeif
Illustrations : Nando (pages 30, 41, 61 et 62)

Crédits photos :

Pages 3 et 63 : ville de Versailles • pages 8-38-58-64-70-78-80 : Gregory Brandel/GrDF • page 12 : ville de Ville-d'Avray
page 15 : ville d'Antony • page 16 : ville de Créteil/JMM • page 22 : Sigeif • page 48 : Florence Brochoire • pages 50-84 : Fred Furgol/GrDF
page 72 : Nicolas Beaumont/GrDF • pages 77-110 : Zakaria Dinia/GrDF • page 93 : ville de Bondy.

Photo de couverture : © Cécilia Garroni Parisi pour Textuel-Lamine.

Imprimé en France sur papier provenant
de forêts gérées selon des principes conformes aux normes environnementales.